

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT
DES TARIFS D'ÉLECTRICITÉ
DE L'ANNÉE TARIFAIRE 2014-2015

DOSSIER : R-3854-2013

RÉGISSEURS : Me LOUISE ROZON, présidente
Mme FRANÇOISE GAGNON
Mme LOUISE PELLETIER

AUDIENCE DU 10 DÉCEMBRE 2013

VOLUME 5

CLAUDE MORIN et JEAN LAROSE
Sténographes officiels

COMPARUTIONS

Me PIERRE R. FORTIN
Me HÉLÈNE BARRIAULT
procureurs de la Régie;

REQUÉRANTE :

Me ÉRIC FRASER
procureur de Hydro-Québec Distribution (HQD);

INTERVENANTS :

Me STÉPHANIE LUSSIER
procureure de l'Association coopérative d'économie
familiale de l'Outaouais (ACEFO);

Me PIERRE PELLETIER
procureur de l'Association québécoise des
consommateurs industriels d'électricité et de
Conseil de l'industrie forestière du Québec
(AQCIE/CIFQ);

Me SOPHIE LAPIERRE
procureure de l'Association des redistributeurs
d'électricité du Québec (AREQ);

Me ANDRÉ TURMEL
procureur de la Fédération canadienne de
l'entreprise indépendante (FCEI);

Me GENEVIÈVE PAQUET
procureure de Groupe de recherche appliquée en
macroécologie (GRAME);

Me PASCALE BOUCHER MEUNIER
procureure de Regroupement des organismes
environnementaux en énergie (ROÉÉ);

Me ANNIE GARIÉPY
procureure de Regroupement national des conseils
régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ);

Me DOMINIQUE NEUMAN
procureur de Stratégies énergétiques et Association
québécoise de lutte contre la pollution
atmosphérique (SÉ/AQLPA);

Me HÉLÈNE SICARD
procureure de Union des consommateurs (UC);

Me RAPHAËL LESCOPI
procureure de l'Union des municipalités du Québec
(UMQ);

Me ISABELLE DEMERS et Me CLAUDE TARDIF
procureurs de Union des producteurs agricoles
(UPA).

TABLE DES MATIERES

	PAGE
LISTE DES ENGAGEMENTS	5
LISTE DES PIÈCES	6
PRÉLIMINAIRES	7
PREUVE HQD - PRÉVISION DES VENTES, APPROVISIONNEMENTS ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (panel 3)	9
STÉPHANE DUFRESNE	9
HANI ZAYAT	9
MARCEL CÔTÉ	9
FRANÇOIS G. HÉBERT	9
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL	10
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GENEVIÈVE PAQUET	57
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me CLAUDE TARDIF	79
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PASCALE BOUCHER MEUNIER	94
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANNIE GARIÉPY	125
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	175
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me HÉLÈNE SICARD	210

LISTE DES ENGAGEMENTS

	<u>PAGE</u>
E-10 (HQD) Engagement d'identifier la baisse au niveau des coûts et de l'installation au niveau de l'échangeur à plaque qui a fait en sorte de justifier que le rabais passe de 1 500 \$ à 1 000 \$ (demandé par UPA)	91

LISTE DES PIÈCES

	<u>PAGE</u>
C-RNCREQ-18 : Extraits CATVAR. Rapport annuel du Distributeur décembre 2012 (HQD-6, Document 15, page 3)	148
C-SÉ/AQLPA-0033 : Extraits de la preuve de HQD au dossier R-3770-2011 (HQD-1, Doc.3.1 pages 15 et 29 et HQD-6, Doc.1 page 16)	183
C-SÉ/AQLPA-0034 : Extraits du dossier R-3584-2005 (HQD-1, Doc. 2 Annexe A)	189

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce dixième (10e) jour du
2 mois de décembre :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du dix (10)
8 décembre deux mille treize (2013), dossier R-3854-
9 2013, demande relative à l'établissement des tarifs
10 d'électricité de l'année tarifaire deux mille
11 quatorze - deux mille quinze (2014-2015). Poursuite
12 de l'audience.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Merci, Madame la Greffière. Alors, j'ai pris un
15 meilleur autobus ce matin. Je suis arrivée
16 nettement à l'avance. Avant de poursuivre avec le
17 contre-interrogatoire de la FCEI, on aurait juste
18 une petite précision à apporter dans le cadre de la
19 DDR 6.

20 La Régie voulait simplement préciser que
21 l'année dernière, elle avait examiné les ventes
22 nettes incluant les contrats spéciaux et que cette
23 année, dans le cadre de la DDR 6, ce sont les
24 ventes sans les contrats spéciaux. Donc, c'est
25 juste une petite clarification. On voulait être sûr

1 que vous aviez bien saisi cette petite nuance.

2 M. MARCEL CÔTÉ :

3 R. J'aurais peut-être un petit commentaire à faire.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Oui. Allez-y!

6 M. MARCEL CÔTÉ :

7 R. C'est parce que l'année passée, effectivement, il y
8 avait peut-être des contrats spéciaux. Mais vous
9 aviez une période de dix ans. Et sur cette période
10 de dix ans là, on me disait que j'étais surévalué à
11 ce moment-là. Et cette année, on me remontre ces
12 mêmes périodes-là sans les contrats spéciaux
13 évidemment, qu'on me dit sous-évalués, mais on part
14 juste à partir de deux mille dix (2010) à ce
15 moment-là.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Oui, je comprends.

18 M. MARCEL CÔTÉ :

19 R. Qui est le retour de la récession. Si on se
20 souvient, avant la récession, il y avait
21 surévaluation à ce moment-là... sous-évaluation
22 puis, après ça, il y a eu un réajustement à ce
23 moment-là. Mais de toute façon, dans tous les cas,
24 l'analyse ne tient pas qu'à seulement une analyse
25 de tableaux comme ça. C'est ça qui est important.

1 Il faut vraiment aller dans le détail puis bien
2 comprendre, comme je mentionnais l'année passée,
3 bien comprendre le passé, intégrer ça dans les
4 modèles pour être en mesure de faire une bonne
5 prévision. Ça, c'est la première des choses. Ça,
6 c'est très important.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Parfait. C'est bon. Merci. Donc, Maître Turmel, on
9 va poursuivre avec votre contre-interrogatoire.

10

11 **PREUVE HQD - PRÉVISION DES VENTES,**
12 **APPROVISIONNEMENTS ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (panel**
13 **3)**

14

15 L'an deux mille treize (2013), ce dixième (10e)
16 jour du mois de décembre, ONT COMPARU :

17

18 **STÉPHANE DUFRESNE,**

19 **HANI ZAYAT,**

20 **MARCEL CÔTÉ,**

21 **FRANÇOIS G. HÉBERT,**

22

23 LESQUELS témoignent sous la même affirmation
24 solennelle, déposent et disent :

25

1 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL :

2 Bonjour, Madame la Présidente; bonjour, mesdames
3 les régisseuses. André Turmel pour la FCEI. Bonjour
4 aux membres du panel.

5 Q. **[1]** Monsieur Côté, je vais m'adresser à vous.

6 J'avais une ou deux questions de suivi pour
7 terminer et clore notre dossier sur les prévisions
8 sur votre modèle. J'ai relu les notes sténos hier
9 pour m'assurer que j'avais bien compris, si j'ai
10 bien compris ce que vous m'avez dit. Et, là, je
11 vous référerai aux notes sténos d'hier, si vous
12 pouvez les prendre à la page 208 aux lignes 19 et
13 suivantes. Donc, hier, vous avez fait la
14 distinction entre les ventes livrées et les ventes
15 comptabilisées. Et je veux juste m'assurer avec
16 vous que, bon, cette distinction-là tient toujours.
17 J'imagine que oui. C'est exact?

18 M. MARCEL CÔTÉ :

19 R. Oui.

20 Q. **[2]** Une fois qu'on comprend ça, là, je vous réfère
21 à votre tableau, votre preuve principale sur la
22 prévision des ventes, je vous renvoie à la pièce
23 HQD-3, Document 2, si vous le voulez bien, dans
24 votre preuve principale à la page 10. Donc HQD-3,
25 Document 2, preuve principale d'HQ, c'est la page

1 10. Où, dans les faits, vous y présentez au tableau
2 4 les prévisions des ventes pour les années deux
3 mille treize (2013), deux mille quatorze (2014).
4 Alors ma question c'est : Quand on regarde ce
5 tableau-là et les prévisions que vous faites pour
6 donc deux mille quatorze (2014), est-ce que vous
7 nous donnez la prévision pour le livrer ou pour le
8 comptabiliser?

9 R. C'est évidemment le comptabiliser pour la partie
10 deux mille treize (2013), deux mille douze (2012).
11 Puis la partie pour deux mille quatorze (2014),
12 c'est du livré à ce moment-là.

13 Q. **[3]** Donc, finalement...

14 R. Je ne fais pas de prévision de comptabiliser, si
15 vous voulez.

16 Q. **[4]** La question était légitime quant à moi. Donc,
17 deux mille douze (2012), deux mille treize (2013),
18 vous avez fait vos ajustements, vos démarcations,
19 comme on a dit hier. Deux mille quatorze (2014), ce
20 que l'on voit, ce n'est que pour le livrer, donc
21 qui ne tient pas compte des démarcations, c'est
22 exact?

23 R. Quand... Je suis à la page 10 du document.

24 Q. **[5]** Du tableau, oui.

25 R. Le tableau. Et en dessous, on explique les

1 variations des ventes deux mille quatorze (2014).
2 Si je prends l'exemple « croissance de 261 GWh au
3 tarif D », on parle de deux cent soixante et un
4 (261), effectivement, dans ces explications, vous
5 voyez au troisième boulet « démarcation des ventes
6 de 2012 publiées en 2013 (-130 GWh) ». Donc, pour
7 comprendre, il faut concilier cette démarcation.

8 Q. **[6]** Mais la démarcation dont vous me parlez, c'est
9 une démarcation que vous estimez qui va se
10 réaliser?

11 R. Non, non.

12 Q. **[7]** C'est celle qui s'est passée?

13 R. C'est celle qui s'est passée.

14 Q. **[8]** Parfait.

15 9 h 10

16 R. Donc, je regarde l'année deux mille... dans ce cas-
17 là, l'année deux mille treize (2013), puis il faut
18 que j'enlève de cet exercice-là la démarcation des
19 ventes qui vient de l'année précédente, deux mille
20 douze (2012).

21 Q. **[9]** O.K. Donc, votre précision pour deux mille
22 quatorze (2014) c'est du livré auquel on ajoute un
23 jugement, je dirais comptable, ou...

24 R. Ce n'est pas du jugement.

25 Q. **[10]** Bien, en tout cas, comment dire...

1 R. C'est le jugement! Je répète, l'année passée... Ce
2 qu'on fait, c'est qu'avec les personnes de la
3 comptabilité, c'est qu'on fait un exercice d'estimé
4 parce que c'est un estimé.

5 Q. **[11]** Oui.

6 R. Des ventes dans chacun des mois. O.K.? Le mois
7 suivant, lorsqu'on reçoit plus de factures, on
8 revisite cet estimé-là pour voir s'il y a un écart.
9 O.K.? Puis, évidemment, il y a des cycles, puis
10 comme je mentionnais hier, le mois le plus
11 important c'est le mois de décembre. Puis en plus,
12 c'est le mois de démarcation d'une année à l'autre.
13 Ça fait que c'est celui-là qui est le plus
14 difficile. Ça fait que, là, ce qu'on a fait, c'est
15 qu'on a pris en main pour... cette situation-là
16 pour être en mesure de nous faire une meilleure
17 démarcation, comptabiliser les ventes livrées dans
18 le bon mois plutôt que de les comptabiliser dans
19 les mois subséquents pour être en mesure d'avoir
20 une meilleure démarcation, pour être en mesure,
21 lorsqu'on regarde ces tableaux-là, qu'on ait au-
22 delà, qu'on ait moins de variables exogènes, si
23 vous voulez, qu'on puisse comparer des pommes avec
24 des pommes.

25 Q. **[12]** D'accord.

1 R. Deuxième point, c'est que, je voulais juste
2 mentionner, c'est que lorsqu'on aura des compteurs
3 intelligents partout on sera en mesure d'aller lire
4 les compteurs et cette démarcation-là va être
5 encore plus précise. Ça, c'est un point...

6 Q. **[13]** Encore plus petite? Excusez-moi, encore plus?

7 R. Beaucoup plus précise.

8 Q. **[14]** Précise. D'accord.

9 R. Oui. Parce que, là, je vais...

10 Q. **[15]** Peut-être se rapprocher du micro.

11 R. On va faire un appel des compteurs au trente et un
12 (31) du mois puis on va obtenir la consommation de
13 tous ces compteurs-là à ce moment-là donc il n'y a
14 pas d'estimation à ce moment-là.

15 Q. **[16]** O.K. Puis pour terminer là-dessus, hier, donc,
16 vous avez expliqué la présence de ces facteurs
17 exogènes au nombre de deux, dont la démarcation.
18 Ces facteurs exogènes-là et la démarcation, avant,
19 et on en a parlé hier, sont-ils explicités quelque
20 part dans la preuve principale? Si on veut
21 comprendre et lire là-dessus?

22 R. En fait, à partir de deux mille quatorze (2014) on
23 n'aura pas ces deux facteurs exogènes-là qui vont
24 venir impacter. Puis au cours des années
25 précédentes, je pense que mon prédécesseur avait

1 expliqué cette notion-là de facturer et livrer,
2 c'est un exercice qui était effectivement
3 documenté, ce qu'il vous a montré dans les
4 anciennes...

5 Q. **[17]** Bien je me souviens facturer et livrer,
6 effectivement, mais ce que vous appelez la
7 démarcation comme telle.

8 R. Bien le facturé et livré c'est ça la démarcation.

9 Q. **[18]** O.K. Donc ce n'est pas une nouvelle, ce que
10 vous nous avez décrit hier, vous ne changez en
11 rien, vous avez répété ce que vous avez fait l'an
12 passé. Est-ce qu'il y a quelque chose de nouveau?

13 R. Ce qu'il y a de nouveau, pour cette année, deux
14 mille quatorze (2014), c'est que je vais anticiper
15 davantage cette démarcation-là pour faire en
16 sorte...

17 Q. **[19]** O.K.

18 R. ... que je ne facture pas dans les mois
19 subséquents.

20 Q. **[20]** Parfait. Et cette anticipation-là, accrue...

21 R. Hum, hum.

22 Q. **[21]** ... de démarcation c'est nouveau et est-ce
23 qu'elle est, outre votre explication d'hier,
24 documentée dans la preuve de cette année? Par
25 écrit.

1 R. Non.

2 Q. **[22]** Non. O.K. Ça me permet de comprendre. O.K. Je
3 vous remercie.

4 R. Je vous rappelle que ce n'est pas de la prévision
5 ou quoi que ce soit, c'est la question de lorsqu'on
6 fait la démarcation, sur le plan comptabilité,
7 quelles sont les ventes qu'on impute dans chacun
8 des mois?

9 Q. **[23]** Je dis pas que c'est mauvais. Je veux
10 comprendre.

11 R. C'est un estimé, puis cet estimé-là on l'a
12 amélioré. C'est ça qu'on a fait.

13 Q. **[24]** O.K. Merci. O.K. Alors nous allons changer de
14 sujet, si vous permettez. Merci Monsieur Côté. On
15 va maintenant aller sur la question reliée
16 notamment donc aux achats, aux questions d'énergie
17 différée mais, avant ça, question plus reliée
18 relativement à l'approvisionnement, je me tourne
19 vers monsieur Zayat et monsieur Dufresne, sans
20 doute. Juste pour revenir et bien comprendre les
21 nouveaux approvisionnements éoliens qui ont fait
22 l'objet d'une annonce par le gouvernement, bien
23 comprendre, j'ai compris que dans votre preuve vous
24 prenez en compte le fait que huit cent (800)
25 mégawatts d'éolien seront acquis par le

1 Distributeur, c'est exact?

2 M. HANI ZAYAT :

3 R. C'est exact.

4 Q. **[25]** O.K. Et, évidemment, j'ai bien compris que de
5 ça il y a un quatre cent cinquante (450) mégawatts
6 dont un décret a été publié. Il y en a un autre
7 cent cinquante (150) mégawatts, et corrigez-moi si
8 je me trompe, qui est dévolu à des communautés
9 autochtones et ça, ça fait écho, notamment, à la
10 modification à la loi, puis je ne veux pas parler
11 de l'article dans le détail, mais permettant au
12 gouvernement d'identifier des ententes gré à gré et
13 faisant en sorte que le Distributeur
14 s'approvisionne à même ces ententes-là. C'est la
15 loi qui a été modifiée, l'article 74.1.1. Est-ce
16 que c'est correct de comprendre ça comme ça? Pour
17 le...

18 M. HANI ZAYAT :

19 R. Effectivement, les modifications à la loi
20 permettent au gouvernement d'émettre des décrets
21 pour des projets particuliers...

22 Q. **[26]** Particuliers.

23 R. ... qui sont associés à des communautés
24 autochtones.

25 Q. **[27]** Parfait. Et ça sera le cas du cent cinquante

1 (150) mégawatts annoncé entre Energex et une
2 communauté autochtone en Gaspésie, sauf erreur.

3 C'est exact?

4 R. Exact. Ce cent cinquante (150) mégawatts-là fait
5 partie, ou va passer à travers ce mécanisme-là.

6 Q. **[28]** O.K.

7 R. Ou devrait passer à travers ce mécanisme-là.

8 Q. **[29]** O.K. Ultimentement, une fois que l'entente gré à
9 gré est faite, est-ce que le contrat sera soumis
10 pour approbation selon la façon usuelle de faire à
11 la Régie? Si vous savez. Je vous pose la question.

12 R. Il sera soumis à la Régie.

13 Q. **[30]** Oui.

14 R. Est-ce que c'est la façon usuelle?

15 Q. **[31]** Oui.

16 R. Je... Éric?

17 Q. **[32]** À treize heures (13 h 00) on vous sonne la
18 cloche.

19 Me ÉRIC FRASER :

20 Malheureusement je ne peux pas témoigner mais il va
21 de soi que tous les contrats d'approvisionnement
22 sont approuvés par la Régie, même lorsqu'il n'y a
23 pas de procédure d'appel d'offres. On se souviendra
24 d'un paquet de dossiers dont le non moins célèbre
25 intégration éolienne.

1 Me ANDRÉ TURMEL :

2 Q. **[33]** Parfait. O.K. Alors je voulais simplement
3 savoir de la part du chef d'approvisionnement
4 qu'est-ce qui s'en venait. O.K. C'est le cas pour
5 le cent cinquante (150) mégawatts autochtone. Pour
6 celui du deux cents (200) mégawatts que l'on dit
7 dévolu à HQ Production, est-ce qu'on suit la même
8 logique Monsieur Zayat?

9 R. Oui, on devrait suivre la même logique donc à
10 travers ce même mécanisme-là.

11 9 h 16

12 Q. **[34]** Donc est-ce que ça voudrait dire une entente à
13 venir entre le Producteur et le Distributeur sur
14 deux cents mégawatts (200 MW) d'éolienne?

15 R. Ultimentement, oui. Ça voudrait dire, donc quand je
16 lis la modification à la loi ça voudrait dire une
17 entente entre le Producteur et une communauté
18 autochtone qui se ferait après ça. Une entente avec
19 le Distributeur.

20 Q. **[35]** O.K. Voilà. C'est parce que ma question qui
21 allait suivre, c'est que je cherchais par quel trou
22 de la serrure de la loi modifiée, l'entente avec le
23 Producteur. Puis ce que vous me dites c'est que le
24 Producteur, le deux cents mégawatts (200 MW), va
25 intervenir nécessairement via une communauté

1 autochtone. Ce qui, honnêtement, ce qu'on ne savait
2 pas, là.

3 R. C'est ce qui est écrit dans la loi. C'est ce que...

4 Q. **[36]** Dans la loi. Une communauté autochtone, mais
5 le lien avec le Producteur n'était pas clair. Mais
6 vous me dites que c'est ce que vous entrevoyez qui
7 sera fait.

8 R. Oui.

9 Q. **[37]** D'accord. Et pour le Producteur, sauf erreur,
10 c'est pas limité à une région particulière du
11 Québec, à votre connaissance? Est-ce que c'est la
12 Gaspésie seulement, comme l'autre cent cinquante
13 mégawatts (150 MW)? Ou celui-ci est ouvert à tout
14 le territoire québécois? Si vous avez
15 l'information.

16 R. Vous avez la même lecture que moi de la loi. J'ai
17 pas de... je ne pense pas qu'il y ait de région
18 spécifique qui est associée aux mégawatts à être
19 développés avec les communautés autochtones.

20 Q. **[38]** Parfait. Merci. Maintenant, une question je
21 dirais de suivi sur les suivis, ou l'absence de
22 suivi de... Bon, les ententes d'intégration
23 éoliennes. Une simple question de clarification.

24 Quand on regarde sur le site de la Régie,
25 qui énumère bien les suivis, notamment - à tous

1 égards - notamment il y a une rubrique
2 « Intégration éolienne ». On remarque que, bien le
3 Distributeur avait pris l'habitude de faire des
4 suivis au trente (30) juin, au trente (30)
5 septembre. Au trente-et-un (31) mars, trente (30)
6 juin, trente (30) septembre de chaque année. Et
7 sauf erreur, on n'en a pas dans le cas... on n'en a
8 pas eu en juin ni en septembre cette année. Est-ce
9 qu'il y a une explication à donner à ça? À cette
10 absence de suivi.

11 Me STÉPHANE DUFRESNE :

12 R. Celle du mois de juin, je crois qu'elle a déposée à
13 la Régie. Je ne sais pas si elle est sur le site
14 présentement. Mais, sauf erreur, le suivi au trente
15 (30) juin a été déposé. Concernant le suivi au
16 trente (30) septembre, il y a eu des retards, là,
17 je pense que ça va être déposé, si c'est pas fait
18 aujourd'hui, c'est dans les prochains jours, là.
19 Mais celle du trente (30) juin je vous confirme
20 qu'elle a été déposée. Mais effectivement on m'a
21 dit, là, on a vérifié puis je pense que ce n'est
22 pas sur le site de la Régie, celle du trente (30)
23 juin.

24 Q. [39] Ah.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Je vais faire un suivi.

3 Me ANDRÉ TURMEL :

4 Q. **[40]** Oui, O.K. Je vais contre-interroger le banc!
5 Mais juste pour bien comprendre. Non, c'est parce
6 qu'évidemment c'est important pour nous quand on
7 vient ici en audience de... Donc je comprends que
8 ce sera disponible sous peu. Et le suivi de
9 septembre, vous allez l'envoyer?

10 R. Incessamment.

11 Q. **[41]** Quand vous dites « incessamment », ce sera
12 déposé...

13 R. Bien cette semaine.

14 Q. **[42]** Cette semaine.

15 R. Cette semaine, oui.

16 Q. **[43]** Est-il possible de déposer, s'il est prêt,
17 demain?

18 R. Est-ce possible? Oui.

19 Q. **[44]** Puis ne je veux pas faire un engagement dans
20 le dossier. Mais c'est parce qu'on puisse y référer
21 et poser des questions le cas échéant, si on en
22 avait. Mais O.K., merci. Je prends bien votre... Ça
23 va? Ça vous semble raisonnable que demain ce soit
24 déposé à la Régie.

25 R. Bien raisonnable, je ne le sais pas. Évidemment

1 pour l'instant on est ici, là. Il faudrait voir un
2 peu avec les côtés administratifs au bureau si on
3 peut le déposer demain. Mais comme je vous dis,
4 cette semaine ça va être déposé.

5 Q. **[45]** Très bien.

6 R. Si possible, on va le faire demain.

7 Q. **[46]** O.K. Merci. O.K. Maintenant j'aurais...

8 J'ai... on va poser des... J'ai des questions qui
9 vont porter sur les... La Régie a fait une grande
10 preuve, là... Pas la Régie, pardon, la FCEI. Sur
11 les... ce qui... Je le fais à chaque année depuis
12 douze (12) ans, excusez-moi, de... Mon bref passage
13 à la Régie m'a quand même marqué, alors... La FCEI
14 a questionné beaucoup la question des, bon, du...
15 de ce qu'on diffère, de ce qui est rappelé, des
16 achats de court terme.

17 Et je vous enverrais dans un premier temps
18 sur la question du rappel d'énergie à la pièce B-
19 107. B-107, c'est une... Alors je ne sais pas on va
20 vous...

21 Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

22 Avez-vous la cote HQD, s'il vous plaît?

23 M. ANDRÉ TURMEL :

24 Q. **[47]** Oui, c'est une lettre qui a été échangée dans
25 le cadre des contestations avec des réponses

1 données de HQ par rapport aux demandes de la FCEI.
2 Et c'est la pièce B-107, là, datée du trente-et-un
3 (31) octobre deux mille treize (2013). Alors pour
4 une fois que je donnais la cote de la Régie. Parce
5 qu'évidemment il n'y pas de cote de... Il n'y a pas
6 de cote de HQD associée à ça. Fait que je vous
7 laisse le temps de vous y rendre.

8 R. Avez-vous une copie, Maître Turmel?

9 Q. **[48]** Bien c'est votre dossier, alors j'imagine que
10 vos collaborateurs vont... y arrivent, là. Si le
11 site de la Régie répond.

12 9 h 52

13 Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

14 R. On en prend connaissance, Maître Turmel.

15 Me ANDRÉ TURMEL :

16 Q. **[49]** Oui, je vais vous laisser... Oui, c'est à la
17 page... Écoutez, c'est simplement... Oui, excusez-
18 moi, c'est le haut de la page 2, un paragraphe qui
19 commence par

20 [...] afin de s'assurer [...]

21 R. Ça va, Maître Turmel.

22 Q. **[50]** Oui? Très bien. Alors, si vous avez lu la
23 preuve de la FCEI, on essaie de comprendre parce
24 que cette année, et vous me confirmerez, Monsieur
25 Zayat ou Monsieur Dufresne, il y a un changement

1 d'approche ou de stratégie à l'égard des rappels.
2 Contrairement aux années précédentes, sauf erreur,
3 pour deux mille quatorze (2014) et les trois années
4 à venir, jusqu'à deux mille dix-huit (2018), vous
5 ne prévoyez pas dans le portrait, jusqu'en deux
6 mille vingt-sept (2027), de rappel. Bien, c'est-à-
7 dire, jusqu'en deux mille dix-huit (2018), de
8 rappel d'énergie. C'est exact?

9 M. STÉPHANE DUFRESNE :

10 R. C'est faux, ce n'est pas un changement d'approche.
11 Je pense qu'on l'a mentionné en réponse à une
12 demande de renseignements. Je pense qu'il faut se
13 rappeler que l'année passée, on avait... si je
14 prends l'état d'avancement, on avait effectivement
15 des rappels qui étaient planifiés sur la période,
16 de mémoire, là, qui était quatorze-vingt-sept (14-
17 27), là - je n'ai pas ça devant moi - juste pour
18 deux mille quatorze (2014) entre l'année passée,
19 donc la prévision qui était prévue à l'état
20 d'avancement. Et cette année, on a quatre point
21 cinq térawattheures (4,5 TWh) de moins.

22 Bien, sur quatre point cinq térawattheures
23 (4,5 TWh) de moins là, il y aussi un impact sur les
24 besoins en énergie d'hiver. Donc, ce n'est pas une
25 approche différente, c'est tout simplement que les

1 besoins ne seront plus là.

2 Puis la FCEI fait mention, dans son
3 mémoire, qu'on regarde le bilan de puissance, puis
4 on regarde maintenant les rappels, puis on tente de
5 juxtaposer ça, ce qui est tout à fait faux. Il ne
6 faut pas faire... Il faut faire attention un petit
7 peu entre ce qui est des besoins de puissance puis
8 des besoins d'énergie. Les rappels, je vous
9 rappellerai, ce n'est pas de la puissance propre,
10 là, c'est une livraison qui nous procure une
11 livraison uniforme. Donc...

12 Puis sur la période, là, quatorze-vingt-
13 sept (14-27), on l'a présenté par rapport à l'année
14 passée, soixante-cinq terawattheures (65 TWh) de
15 moins. Mais c'est aussi...

16 Q. **[51]** D'accord.

17 R. ... des besoins qui sont moins présents en hiver,
18 là. Donc, ce n'est pas une approche différente,
19 c'est une question de besoins.

20 Q. **[52]** En tout cas, on ne se chicanera pas sur le mot
21 « approche ». Et il y a un changement de quelque
22 chose.

23 R. Un changement de demande, tout simplement.

24 Q. **[53]** Bon, O.K. Et les rappels qui avaient été faits
25 dans les dernières années, vous êtes d'accord avec

1 moi qu'ils ont eu lieu, la plupart du temps, en
2 janvier et en février. C'est exact?

3 R. Notamment en janvier.

4 Q. **[54]** Notamment?

5 R. Oui.

6 Q. **[55]** Notamment en janvier, qui est au... Et ces
7 rappels-là en énergie, je peux faire la différence
8 entre l'énergie puis la puissance, sont faits mais
9 viennent quand même contribuer d'une certaine
10 manière au fait que le Distributeur n'est pas allé
11 sur les marchés externes pour aller chercher de la
12 puissance, qui, par ailleurs, lui manque de temps à
13 autre en hiver. C'est exact?

14 R. C'est certain que lorsqu'on fait des rappels
15 d'énergie, il y a une... ces rappels-là sont
16 garantis par la puissance.

17 Q. **[56]** Oui.

18 R. Donc, c'est le dossier de convention, là.

19 Q. **[57]** Oui.

20 R. Effectivement, quand on fait un rappel, ça vient
21 réduire nos besoins en puissance. Mais quand on
22 fait des rappels, ce n'est pas l'optique de rappel.
23 Lorsqu'on fait ces rappels-là, lorsqu'on fait
24 l'évaluation que je vous rappellerai qui se fait
25 au... on a un délai, là, qui est prescrit dans les

1 conventions, c'est le premier (1er) septembre, donc
2 on doit regarder les besoins qu'on a planifiés pour
3 l'hiver qui est devant nous. Et évidemment,
4 lorsqu'on fait un rappel de cinquante mégawatts
5 (50 MW), bien, c'est un cinquante mégawatts (50 MW)
6 qu'on a inscrit non seulement dans le bilan
7 d'énergie, mais effectivement dans le bilan de
8 puissance.

9 Q. [58] O.K., merci. Bon. Alors, une fois qu'on a mis
10 un peu la table, si on revient à la lettre en
11 question... Je vais juste nous lire le passage de
12 la page 2, en haut de page, HQD nous dit... Puis ça
13 nous aide à comprendre, là, puis...

14 Afin de s'assurer de la bonne
15 compréhension de l'intervenant, le
16 Distributeur ajoute que le profil des
17 besoins fait en sorte que même si des
18 achats de court terme de cent vingt
19 gigawattheures (120 GWh) sont prévus
20 en janvier deux mille quatorze (2014),
21 un rappel de cinquante mégawatts
22 (50 MW) ne contribuerait à réduire les
23 achats de court terme sur à peine deux
24 cent cinquante (250) heures de ce
25 mois.

1 Et ces trois... ces mots-là sont soulignés.
2 En février deux mille quatorze (2014),
3 alors que les achats de court terme
4 prévus sont de cinquante-quatre
5 gigawattheures (54 GWh), un rappel de
6 cinquante mégawatts (50 MW) ne
7 permettrait de réduire les achats de
8 court terme que pour environ cent
9 cinquante (150) heures. Tout bloc
10 additionnel d'énergie ne permettrait
11 de réduire les achats de court terme
12 que sur un nombre d'heures encore plus
13 faible. La contribution énergétique
14 d'un rappel de cinquante mégawatts
15 (50 MW) se traduirait donc en bonne
16 partie par une augmentation de
17 l'électricité patrimoniale inutilisée.
18 Alors, je termine la citation. Alors, la question
19 qui vous est posée... qu'on souhaite voir de vous,
20 c'est... Vous nous avez donné l'explication, là,
21 comme vous la comprenez. Pourquoi il n'est pas
22 économique de faire un rappel de cinquante
23 mégawatts (50 MW) en janvier même si celui-ci
24 contribuerait seulement, vous dites, à peine à deux
25 cent cinquante (250) heures par mois? Qui est quand

1 même le tiers du mois, là.

2 (9 h 28)

3 R. Bien, la raison est assez simple parce qu'on l'a
4 mentionné que les rappels, pour l'instant, pour la
5 planification on l'a devant nous, là, ce n'est
6 pas... puis les conventions c'est bien mentionné
7 que lorsqu'on fait des rappels, on doit faire les
8 meilleurs efforts pour que ça puisse satisfaire les
9 besoins québécois. Donc, si on avait à faire des
10 rappels cet hiver, inévitablement ça se traduirait
11 par du patrimonial qui serait inutilisé. Donc de
12 faire un rappel à cinquante-cinq (55 \$), je ne me
13 souviens plus exactement de la valeur, là, mais je
14 pense qu'ils sont autour de cinquante-cinq -
15 cinquante-six dollars (55 \$-56 \$) du mégawattheure
16 pour se priver d'un approvisionnement à vingt-sept
17 (27), non il n'y a pas d'économique à faire ça.

18 Et au-delà de ça, les conventions n'ont pas
19 été, lorsqu'on a négocié les conventions, là, en
20 deux mille dix (2010) ce n'était pas... le but
21 c'était pour satisfaire des besoins, ce n'était pas
22 pour réduire les volumes d'électricité
23 patrimoniale. Donc c'est clair que cette énergie-là
24 qu'on a encore en banque, là, je vais le dire comme
25 ça, c'est dans le compte, là, comme on l'appelle,

1 il nous reste encore près de cinq térawattheures
2 puis le but ce n'est pas d'utiliser ce cinq
3 térawattheures-là pour réduire le volume
4 patrimonial, là, lorsqu'il n'y a pas de besoin.
5 Donc non, il n'y a pas d'économique à faire ça puis
6 au-delà de ça, ce que je viens de dire là, ça n'a
7 pas été mis en place pour ça.

8 Q. [59] O.K. Vous dites, ce n'est pas économique, je
9 comprends. Est-ce que vous avez fait une étude
10 économique sur cette question ou vous avez évalué
11 ça rondement ou...?

12 M. HANI ZAYAT :

13 R. Je vais vous répondre sur le fond de votre
14 question. Les rappels, on les traite toujours de la
15 même façon. On les a toujours traités de la même
16 façon. C'est pour répondre à des besoins qui sont
17 présents pendant tout le mois. Donc c'est pour
18 répondre à des besoins en énergie. Quand vous voyez
19 des besoins en énergie au mois de janvier, que ça
20 soit cent gigawattheures (100 GW) ou deux cents
21 gigawattheures (200 GW), ils ne sont pas
22 nécessairement présents à toutes les heures du
23 mois. C'est souvent des achats ou des besoins qui
24 sont requis à des heures particulières, donc à des
25 heures de pointe, à des heures où la température

1 est très froide et à ce moment-là, faire un rappel
2 pendant tout le mois, c'est comme aller acheter sur
3 les marchés pendant tout le mois pour des heures où
4 on en a besoin que, pendant des heures de pointe,
5 de façon très particulière, très précise.

6 Puis évidemment, on ne fait pas ça, on ne
7 fait pas des achats tout le mois de janvier parce
8 qu'on en a besoin le dix-huit (18) janvier entre
9 neuf heures (9 h) et seize heures (16 h). C'est un
10 peu la même problématique avec l'énergie rappelée.
11 L'énergie rappelée, on ne fait pas des rappels pour
12 l'ensemble du mois de janvier lorsque les besoins
13 anticipés sont pour des heures particulières avec
14 un profil particulier.

15 Par contre, si le besoin, comme ça a été
16 dans les années passées, était pour un besoin de
17 base, donc pour l'ensemble des mois du, pour
18 l'ensemble des heures du mois, là il y a des
19 rappels qui sont justifiés. Et on va faire les
20 rappels à ce moment-là.

21 Q. [60] À partir de combien d'heures un rappel de
22 cinquante mégawatts (50 MW) serait-il utile? Vous
23 dites deux cent cinquante (250) heures, vous
24 évaluez que ce n'est pas économique, quatre cents
25 (400) heures? Trois cents (300) heures?

1 R. Ce n'est pas une évaluation qui est précise. On n'a
2 pas un déclencheur en termes de nombres d'heures.
3 Vous savez, la gestion des approvisionnements se
4 fait sur la base des risques qui sont courus. On a
5 des scénarios climatiques, je pense qu'on a eu
6 l'occasion de parler au cours des dernières années
7 des deux cent cinquante-deux (252) scénarios de
8 demande. Dans le fond, c'est des scénarios de
9 demande qui, à partir d'une demande donnée, d'un
10 scénario normal, on a des scénarios de dispersion
11 en fonction des aléas climatiques, en fonction des
12 historiques et donc, nos stratégies ou nos
13 décisions d'approvisionnement tiennent compte de
14 l'ensemble des éléments, donc de la demande de base
15 mais aussi de la dispersion autour de cette demande
16 et des risques qui y sont associés.

17 Q. [61] D'accord. Monsieur Dufresne, quand monsieur
18 Zayat nous dit qu'il n'y a pas de déclencheurs, je
19 reviens à ma question initiale, donc, je comprends
20 qu'il n'y a pas d'étude économique pour vous donner
21 vraiment un cadre, là. C'est une approche un peu
22 globale que monsieur Zayat nous donne. Est-ce que
23 c'est correct de comprendre ça? Je ne vous dis pas
24 que c'est mauvais, je veux juste bien comprendre.

25 M. STÉPHANE DUFRESNE :

1 R. Oui. Bien je vais vous l'expliquer différemment. Je
2 pense que monsieur Zayat l'a mentionné. On parle du
3 risque au niveau de la demande mais il y a aussi le
4 risque au niveau de l'offre. Donc quand on fait
5 notre planification au mois de septembre, là, pour
6 les rappels, ça tient compte évidemment de notre
7 cas de demande qui nous est présenté, là, qu'on
8 utilise, mais évidemment on tient compte des
9 risques au niveau de l'offre. Vous savez quand on
10 est rendu en septembre, on sait un petit peu plus
11 s'il y a des parcs ou des projets qui vont être
12 retardés ou devancés. Donc ça aussi on en tient
13 compte. Ce que monsieur Zayat mentionnait c'est
14 qu'on tient compte aussi de, on fait, ce n'est pas
15 une approche qui est déterministe, là, on fait des
16 analyses plus poussées pour voir un peu quel genre
17 de conditions climatiques, bon il y a les fameux
18 deux cent cinquante (250) cas, je ne me souviens...
19 deux cent cinquante-deux (252), ça c'est pris en
20 compte aussi. Mais évidemment, je le répète, là, ce
21 n'est pas pour des besoins de puissance, c'est pour
22 des besoins d'énergie. Donc l'exemple de monsieur,
23 ce que monsieur Zayat mentionne, c'est flagrant et
24 vous, dans votre mémoire, c'est clairement limpide
25 à l'effet que, il y a un mélange entre la

1 puissance, là, puis la problématique d'énergie.

2 Donc on ne fait pas des rappels pour quelques mois,
3 quelques jours dans un mois type.

4 Q. [62] On demandera à monsieur Raymond d'expliquer la
5 différence entre la puissance et l'énergie, lui qui
6 a passé trente (30) ans chez Hydro-Québec
7 Production. Mais simplement, je repose ma question,
8 est-ce qu'il y a une étude économique qui a été
9 faite pour la non-utilisation du deux cent
10 cinquante (250) heures de ce mois ou un
11 déclencheur? Je comprends que non, non, n'est-ce
12 pas?

13 R. J'ai donné ma réponse.

14 Q. [63] C'est-à-dire?

15 R. J'ai dit que ce qu'on fait, ce n'est pas une
16 analyse sur une base économique, c'est sur une base
17 énergétique.

18 Q. [64] D'accord.

19 (9 h 32)

20 R. On fait pas des rappels pour des questions
21 d'économie-là. Une tranche de cinquante (50)
22 mégawatts ne doit pas contribuer pour des besoins
23 de puissance donc ce n'est pas une question
24 économique.

25 Q. [65] D'accord. Merci.

1 M. HANI ZAYAT :

2 R. Je vais renforcer la réponse de monsieur Dufresne.

3 La gestion des approvisionnements est une gestion
4 pour assurer la fiabilité des approvisionnements
5 donc notamment au mois de janvier, donc elle tient
6 compte des scénarios de demande, des risques de
7 dépassement, des aléas climatiques et on cherche
8 les meilleurs moyens de répondre à cette demande-là
9 avec le portefeuille d'approvisionnement qui est à
10 notre disposition. L'énergie rappelée est un des
11 moyens qui est à notre disposition. Le cyclable en
12 est un, l'interruptible en est un et les achats sur
13 les marchés de court terme en est un autre moyen,
14 ce sont tous des moyens qui sont là pour répondre
15 aux besoins de la demande au Québec. Et on peut se
16 retrouver à faire des achats qui sont à des prix
17 élevés mais qui sont là pour répondre aux besoins
18 du Québec.

19 Q. **[66]** Monsieur Zayat, je comprends, personne ici ne
20 remet en doute le fait que le Distributeur doit
21 s'assurer de la fiabilité des approvisionnements.
22 Mais est-ce que la fiabilité des
23 approvisionnements, une fois que c'est pris en
24 compte, elle peut être faite avec une approche
25 économique?

1 R. Les décisions se prennent sur la base de la
2 fiabilité et après ça on regarde les scénarios les
3 plus économiques...

4 Q. **[67]** O.K.

5 R. ... quand c'est rendu là. Quand on vient intervenir
6 sur les marchés, c'est sûr qu'on prend les offres
7 les plus intéressantes qui sont faites, soyez-en
8 sûr. On ne prend pas les offres les plus chères,
9 évidemment.

10 Q. **[68]** Merci. Maintenant si vous voulez bien, on va
11 parler un peu d'achats de court terme. Prendre la
12 pièce B-0099, qui est une réponse, qui est la pièce
13 HQD-15, Document 12.1, qui est une réponse de HQD à
14 une demande de renseignements de l'UC. Donc HQD-15,
15 Document 12.1, page 58. C'était la question-réponse
16 31.2. C'est la pièce, donc, B-0099, HQD-15,
17 Document 12.1, page 58. Vous me dites quand vous y
18 êtes Monsieur Dufresne, Monsieur Zayat.

19 R. Quelle question?

20 Q. **[69]** 31.2. Je vais nous relire la question, elle
21 est intéressante, et une partie de la réponse. À
22 31.2 on demandait

23 Veuillez décrire la méthodologie et/ou
24 les méthodes de calculs utilisées par
25 le Distributeur pour déterminer les

1 quantités d'achats de court terme
2 indiqués...

3 Bon, à la référence qui est donnée.

4 Veuillez indiquer si ces achats de
5 court terme peuvent être substitués en
6 partie par des rappels d'énergie ou
7 non.

8 Et, là, je vais vous lire le premier paragraphe de
9 trois. La réponse qui est donnée est la suivante :

10 Les achats de court terme
11 correspondent aux quantités d'énergie
12 requises après l'utilisation de
13 l'ensemble des approvisionnements
14 patrimoniaux et postpatrimoniaux du
15 Distributeur, jusqu'à un maximum
16 annuel de 3 TWh. Les besoins comblés
17 par les achats de court terme sont
18 concentrés sur quelques heures et ne
19 nécessitent pas d'approvisionnement en
20 base.

21 Fin de citation pour le moment. Alors première
22 question, Monsieur Zayat ou Dufresne, d'où vient ce
23 critère du trois térawatts-heure? Si c'est un
24 critère.

25 M. STÉPHANE DUFRESNE :

1 R. Ce trois térawatts-heure-là est utilisé depuis, je
2 vous dirais, on pourrait reculer, mais je pense le
3 plan d'approvisionnement deux mille sept (2007). Ce
4 n'est pas un critère, je dirais, c'est une balise,
5 ou on peut l'appeler un critère si vous voulez. En
6 planification, évidemment, on doit regarder un peu
7 au-delà de l'année qui vient donc si on regarde les
8 bilans d'énergie, on présente à long terme qu'on ne
9 doit pas compter dans notre planification sur plus
10 de trois térawattheures d'achats de court terme.
11 Évidemment, ce trois térawattheures-là, pour
12 l'instant, il est concentré en hiver donc c'est un
13 potentiel maximum qu'on se donne et, au-delà de ça,
14 ça nécessitera des nouveaux approvisionnements.
15 Donc ce trois térawattheures-là, comme je le
16 mentionne, je pense qu'il est apparu dans le, on
17 l'a présenté dans le cadre du plan d'appro deux
18 mille sept (2007).

19 Q. [70] D'accord. Donc vous pensez qu'il est apparu en
20 deux mille sept (2007). Savez-vous comment il est
21 calculé? Comment on arrive à trois térawattsheures?

22 R. Bien en gros, si on prend les capacités
23 d'interconnexion, on prend à peu près, je ne me
24 souviens plus, je pense que c'est mille... Si on
25 fait le calcul, si on prend trois térawattheures

1 sur deux mille huit cents (2800) heures, ça nous
2 donne, je pense, la capacité d'interconnexion qui
3 est désignée pour les fins de la charge locale, à
4 peu près onze cents (1100) mégawatts.

5 Q. **[71]** O.K. Est-ce que ce critère de trois
6 térawattheures est toujours d'actualité compte tenu
7 de la situation à laquelle nous sommes en deux
8 mille treize (2013)?

9 R. À long terme, oui.

10 Q. **[72]** Et à court terme?

11 R. Bien c'est évidemment que dans le dossier présent,
12 je regarde pour deux mille quatorze (2014), on a
13 deux cents (200), à peu près deux cents (200)
14 gigawattheures d'achats. C'est concentré en hiver,
15 janvier, février, mars, décembre un petit peu. On
16 est loin du trois térawattheures. Mais au-delà,
17 nous, on ne regarde pas seulement deux mille
18 quatorze (2014), on doit regarder à plus long terme
19 quels seront les besoins dans, je pense... On a
20 présenté un complément de preuve, un bilan jusqu'en
21 deux mille vingt-sept (2027) et on voit qu'à
22 compter de deux mille vingt-six (2026), deux mille
23 vingt-sept (2027), c'est assez loin quand même, on
24 devrait atteindre le trois térawattheures.

25 (9 h 39)

1 Q. **[73]** D'accord. Et dans la citation que je citais
2 tout à l'heure, la dernière phrase était la
3 suivante : « Les besoins comblés par les achats de
4 court terme sont concentrés sur quelques heures
5 [...]. » Qu'entendez-vous par « quelques heures »?

6 R. Oui. Bien je pense qu'il faut lire la question. La
7 question faisait référence au... Donc la question
8 c'était, la fin de la question, je pense que c'est
9 important de lire la question. La dernière phrase
10 dit : « Veuillez indiquer si ces achats de court
11 terme peuvent être substitués en partie par des
12 rappels d'énergie ou non. »

13 Q. **[74]** Oui.

14 R. Bien c'est dans le contexte deux mille quatorze
15 (2014), là. Évidemment c'est pas le contexte deux
16 mille vingt-six (2026) qu'on a répondu. Les achats
17 de court terme, je le répète, là, pour deux mille
18 quatorze (2014), on parle de deux cents
19 gigawattheures (200 GWh) en annuel. C'est concentré
20 sur trois mois. Puis en janvier, évidemment, on
21 parle de cent gigawattheures (100 GWh), donc c'est
22 sûr que c'est pas des besoins de base, là.

23 Q. **[75]** O.K. Mais quand on dit « quelques heures »,
24 six, sept? Entre vingt et cinquante (20-50)? Cent
25 (100) et plus? Je veux juste avoir une... Parce que

1 quelques heures, c'est plus de deux, là, mais...

2 R. Quelques heures.

3 Q. **[76]** Quelques heures, mais moins de dix (10)?

4 R. Bien...

5 Q. **[77]** Ou moins de cent (100)? Je veux juste avoir un
6 ordre de grandeur, là.

7 R. Mais je n'ai pas ça avec moi ici. Mais on a déposé
8 dans le cadre du plan d'approvisionnement, vous
9 l'avez même soulevé dans votre preuve, là. On a
10 une... on a présenté le profil de ces achats-là,
11 puis on le voit très bien, là, que... Évidemment
12 c'est sur huit mille six cent soixante heures
13 (8660 h). Mais on voit que... la petite courbe
14 qu'on voit, là, l'aire sous la courbe est assez...
15 correspond au deux cent douze gigawattheures (212
16 GWh). Puis c'est quelques heures.

17 Q. **[78]** Mais pour mon information quelques heures,
18 juste un ordre de grandeur, là. Est-ce que c'est...

19 M. HANI ZAYAT :

20 R. Je vais vous dire pour vos... votre information,
21 c'est quoi les besoins de base. Les besoins de base
22 c'est des besoins qui sont présents toute l'année,
23 quand on parle de moyens annuels. Qui sont présents
24 tout le mois quand on parle de moyens... de moyens
25 mensuels. Quand il s'agit de moyens qui sont là

1 pour répondre à des besoins de quelques heures,
2 c'est quelques heures. Ça peut être trois jours par
3 mois, ça peut être concentré.

4 Ce qu'on dit c'est que c'est pas opportun
5 de rappeler de l'énergie avec un profil flat, qui
6 est de cinquante mégawatts (50 MW) à toutes les
7 heures du mois, lorsque le besoin n'est pas
8 disponible tout le temps. Lorsque le besoin est
9 fin, quelques heures, puis que les autres heures on
10 n'en a pas besoin, et donc c'est de l'énergie qui
11 serait non utilisée.

12 Q. **[79]** O.K.

13 R. C'est ça que voulait dire la réponse. C'est ce
14 qu'on essaie de vous expliquer depuis tout à
15 l'heure.

16 Q. **[80]** D'accord. O.K. Mais, O.K. Mais je comprends
17 quand même que trois térawattheures (3 TWh), à un
18 rythme de mille mégawatts (1000 MW), ça donne trois
19 mille heures (3000 h) par année. Trois... c'est
20 correct de dire ça comme ça?

21 R. On va juste pas mélanger les choses. Le trois
22 térawattsheures (3 TWh) ici, c'est un critère de
23 planification. Donc quand on regarde dans nos
24 bilans à long terme - là on est dans un mode bilan
25 à long terme, plan d'approvisionnement - donc quand

1 on regarde à partir de quand ça vaut la peine de
2 mettre en place un moyen de base. Donc je reviens,
3 un moyen de base c'est pas un moyen qui sert
4 quelques heures.

5 Quand est-ce que ça vaut la peine de mettre
6 un moyen de base? On dit : on est capable d'aller
7 sur les marchés là, pour une période hivernale
8 complète, jusqu'à un potentiel d'à peu près trois
9 térawattheure (3 TWh), qui correspond aux capacités
10 d'importation de l'interconnexion de New York
11 essentiellement. Parce que c'est notre marché de
12 référence jusqu'à maintenant.

13 C'est... on peut aller jusqu'à trois
14 térawattheures (3 TWh), soit une importation à
15 mille mégawatts (1000 MW) pendant toutes les heures
16 de l'hiver, pendant tout l'hiver. C'est ça le trois
17 térawattheures (3 TWh). Maintenant, quand on
18 regarde notre planification actuelle, c'est sûr que
19 le trois térawattheures (3 TWh) n'est pas atteint
20 avant... avant deux mille vingt (2020), deux mille
21 vingt-cinq (2025) et plus. Les achats à court terme
22 sont extrêmement limités et sont extrêmement
23 limités en hiver. Et en plus, ils sont très
24 concentrés pendant les périodes de pointe,
25 essentiellement.

1 Q. **[81]** Donc je comprends que vous utilisez un
2 concept, trois térawattheures (3 TWh), vous me
3 dites que c'est un concept de planification. Qui
4 dit planification, dit long terme. Et ce concept-là
5 est utilisé dans le cadre de la... des achats à
6 court terme. Est-ce que c'est correct de comprendre
7 ça comme ça?

8 M. STÉPHANE DUFRESNE :

9 R. Non.

10 Q. **[82]** O.K. Veuillez m'expliquer.

11 R. Il y a deux distinctions. Les achats qu'on fait à
12 très... à court terme, donc en mode opérationnel ou
13 à très court terme les achats qu'on va faire dans
14 les prochains mois. Et les achats qu'on peut faire
15 ou qu'on prévoit faire en planification.

16 Donc les trois térawattheures (3 TWh) ici
17 c'est une balise qu'on se met pour dire qu'au-delà
18 de ça, on devra acquérir des nouveaux
19 approvisionnements. Qui pourraient être aussi
20 concentrés en hiver, mais qui ne pourront pas
21 toujours passer, dépendre des interconnexions.

22 Donc évidemment pour cet hiver, le trois
23 térawattheures (3 TWh) devient... devient
24 « irrelevante », insignifiant parce que c'est pas à
25 propos, là. Je le répète. On est loin du trois

1 térawattheures (3 TWh) pour cet hiver et pour les
2 dix (10) prochains hivers. Donc le trois
3 térawattheures (3 TWh), il est là juste à des fins
4 de planification pour le long terme. Pour savoir
5 maintenant où on s'en va.

6 Est-ce qu'on doit acquérir des nouveaux
7 approvisionnement à long terme? Oui. On voit qu'en
8 deux mille vingt-sept (2027) on devra acquérir des
9 nouveaux approvisionnements au-delà de ça. Puis
10 encore là, ces approvisionnements-là sont
11 principalement concentrés sur les quatre mois
12 d'hiver. Donc ce n'est que quelque part, c'est
13 loin, là, mais les besoins de base c'est pas dans
14 les... c'est pas d'ici les vingt (20) prochaines
15 années.

16 Q. **[83]** Dernière question sur cette lignée, qu'on
17 m'indique. Quand vous faites votre planification,
18 disons pour janvier deux mille quatorze (2014),
19 quel est l'ordre d'engagement des moyens dont vous
20 nous avez parlé plus tôt? Par exemple, rappel,
21 interruptible, achat à court terme, etc.? Est-ce
22 que vous connaissez quel est l'ordre d'engagement?
23 (9 h 44)

24 R. Bon. Encore là, interruptible, il y a... Quand on
25 fait nos simulations, il faut voir quel genre de

1 rappel qu'on a de besoin, on n'utilise pas
2 l'interruptible. L'interruptible, c'est un moyen de
3 puissance. Donc, il va être utilisé au besoin si on
4 a un aléa climatique pour combler nos besoins de
5 puissance. Donc, les rappels sont priorisés.

6 Dans ce cas-ci, pour deux mille quatorze
7 (2014), ce qu'on a comme portefeuille
8 d'approvisionnement, bien, on a tous nos contrats
9 d'éolien qui sont décalibrés à trente-cinq pour
10 cent (35 %). On a les contrats de biomasse, on a le
11 patrimonial qui vient combler la différence. Et
12 j'oublie, là, les rappels. Donc, c'est un moyen qui
13 nous est disponible. Et s'il y avait des besoins
14 qui auraient été présents, hein, pour le mois de
15 janvier et février notamment, parce
16 qu'effectivement, comme vous l'avez mentionné, nos
17 rappels, depuis quelques années, se concentrent sur
18 ces mois-là, bien, il y aurait eu des rappels
19 qui... on aurait fait des rappels auprès du
20 Producteur, qui, je vous rappelle, le premier
21 quatre cent mégawatts (400 MW) ne peut pas nous
22 refuser. Alors...

23 Q. **[84]** D'accord. Maintenant, je vous demanderais
24 d'aller - quelques questions en terminant - à la
25 pièce B-0093, qui est la pièce HQD-15, document 6,

1 pages 69 et 70. C'est la question 30 de la DDR de
2 la FCEI. Il y avait un long préambule, mais on vous
3 demandait la question, à la page 70, bon, de
4 fournir... Excusez-moi. Donc, deuxième paragraphe.
5 Attendez, je pense que je suis au mauvais endroit.
6 C'est plutôt dans la question 30. Dans le
7 préambule, on citait un élément de la preuve de HQ
8 qui dit... C'est en bas de page, là, le bas de la
9 page 69. Nous sommes dans l'énergie différée. Il
10 était dit :

11 Continuer à exercer l'option de
12 différer constituerait sans nul doute
13 de la spéculation, ce qui contrevient
14 aux Conventions

15 d'énergie différée.

16 Une utilisation abusive des
17 Conventions et non conforme aux
18 engagements contractuels mettrait le
19 Distributeur en défaut vis-à-vis de
20 son fournisseur. Le Distributeur
21 rappelle qu'en vertu de l'article
22 2.2.8 des Conventions, le solde du
23 compte d'énergie différée doit être
24 ramené à zéro en deux mille vingt-sept
25 (2027). De plus, une telle utilisation

1 des Conventions ne procurerait aucun
2 avantage économique au Distributeur.
3 J'attire votre attention sur cette dernière phrase-
4 là. Ma question là-dessus, c'est : est-ce que...
5 Probablement, quand vous dites : « Aucun avantage
6 économique », avez-vous fait une étude que l'on
7 pourrait lire pour mieux comprendre, pour appuyer
8 votre démarche vous-même ou...? Il y a-tu une
9 étude?

10 R. Je pense que ce qui est intéressant, c'est de se
11 référer au dossier initial, je pense, l'approbation
12 des Conventions. L'étude économique a été
13 présentée. On avait un gain, hein, pour le
14 Distributeur de l'ordre de huit cents millions
15 (800 M).

16 Donc, je vous rappellerai ce qu'on faisait
17 à ce moment-là et ce que maintenant, il est un peu
18 plus difficile à faire. C'est qu'on avait la
19 possibilité... en tout cas, on entrevoyait la
20 possibilité de différer l'énergie pour ultimement
21 faire des rappels pour combler des besoins. Donc,
22 quand je parle d'avantages économiques, là, on
23 avait ça à ce moment-là.

24 On a encore en banque, on avait à notre
25 disposition un solde de, si je me rappelle bien, au

1 trente et un (31) décembre deux mille dix (2010),
2 de sept térawattheures (7 TWh) accumulés dans le
3 compte d'énergie différée. Présentement, on va
4 terminer l'année évidemment lorsqu'on connaît les
5 résultats, là, s'il n'y a pas de rappel en
6 décembre, on va avoir à peu près cinq
7 térawattheures (5 TWh) d'énergie accumulée.

8 Donc, cette énergie-là, comme je reviens à
9 tantôt à ce que vous disiez, l'objectif de cette
10 énergie-là qui a été mise en banque, on va le dire
11 comme ça, c'est de combler des besoins futurs.
12 Donc, ce n'est pas pour différer, puis, en bout de
13 ligne, remettre ces énergies-là sur... pas sur le
14 marché, mais sur le contrat patrimonial pour, en
15 bout de ligne, réduire le volume patrimonial. Donc,
16 quand on parle d'ici, c'est de maximiser ça. C'est
17 de prendre le cinq térawattheures (5 TWh) et
18 l'utiliser à bon escient. Ce n'est pas de prendre
19 le cinq térawattheures (5 TWh), puis le rappeler
20 pour des besoins qui ne sont pas là.

21 Q. [85] Juste si j'ai bien compris. Vous m'avez
22 dit : « Au début de la problématique, là, qui s'est
23 posée à la Régie des surplus, il y a eu un peu une
24 analyse économique. » Et - c'est ce que je
25 comprends de vos paroles - la question, c'était :

1 aujourd'hui, sept ans, cinq ans, six ans après
2 cette problématique-là, je comprends que vous
3 n'avez pas fait d'étude économique, ne serait-ce
4 que pour peut-être remettre les pendules à l'heure?
5 Est-ce que c'est encore... Est-ce que l'approche
6 décidée en deux mille six (2006)... Je ne vous dis
7 pas qu'elle est... qui a été prise, qui a été
8 autorisée, bravo, on est dedans, je vous demande
9 s'il y a une étude économique actuellement. Je
10 comprends que non. Est-ce que c'est exact?

11 M. HANI ZAYAT :

12 R. Je vais vous rappeler c'est quoi le dossier en deux
13 mille six (2006)...

14 Q. **[86]** Oui.

15 R. ... puis comment ça s'est passé. Il y avait donc
16 une problématique... Je dis : « Deux mille six
17 (2006) », c'est un peu plus tard que ça. Il y avait
18 une problématique de surplus, une problématique de
19 surplus temporaire et qui devait se résorber. Et
20 donc, ont été mises en place les Conventions
21 d'énergie différée. Comme le nom l'indique, on
22 prenait de l'énergie à court terme, on envoyait une
23 utilisation un peu plus tard au cours des années
24 suivantes et on retirait cette énergie-là un peu
25 plus tard.

1 (9 h 50)

2 On fait une analyse économique du dossier,
3 je ne veux pas revenir dans le détail de ces
4 dossiers-là et de ces analyses-là mais on a utilisé
5 l'analyse économique à ce moment-là pour démontrer
6 la pertinence de mettre en place ces conventions-là
7 et démontrer qu'elles étaient au bénéfice de notre
8 clientèle et du consommateur. Ces analyses, elles
9 tiennent toujours. Par contre, quand on regarde
10 aujourd'hui d'un point de vue équilibre offre-
11 demande, donc la base de notre planification et la
12 base de notre besoin, le justificatif qui était là
13 en deux mille dix (2010) est moins présent
14 aujourd'hui.

15 Autrement dit, aujourd'hui, on ne peut plus
16 prendre de l'énergie, la différer aujourd'hui pour
17 la prendre plus tard un, parce que les rappels, on
18 a même pas suffisamment de besoins pour faire des
19 rappels à court terme et si on faisait de l'énergie
20 différée, on a pas suffisamment de besoins à long
21 terme pour pouvoir rappeler cette énergie-là sur
22 une base ferme et vider le compte avant les années
23 deux mille vingt-sept (2027). Donc c'est un peu ça,
24 c'est un peu ça notre dossier. De reprendre ça
25 aujourd'hui sous l'angle économique. L'angle

1 économique, il a justifié les ententes en deux
2 mille dix (2010) mais aujourd'hui, on a même pas
3 besoin de passer cette étape-là parce que sur une
4 base d'équilibre offre-demande, il n'y a pas plus
5 de besoins.

6 Je pense qu'on a fait la, monsieur Richard
7 en a parlé vendredi dernier, il y a déjà eu une
8 première vague de baisse de la demande importante
9 depuis deux mille dix (2010) et quand on regarde
10 juste notre dossier de cette année, on a pas loin
11 de cent térawattheures (100 TWh) qui se sont
12 rajoutés à nos bilans. Donc une baisse de la
13 demande importante, soixante-dix térawattheures
14 (70 TWh), pas loin de soixante-dix térawattheures
15 (70 TWh) sur la période, plus de nouveaux
16 approvisionnements qui se sont rajoutés.

17 Donc est-ce qu'on peut continuer à fermer
18 les yeux et différer de l'énergie en pensant qu'un
19 jour on va utiliser cette énergie-là? Non, on ne
20 peut pas le faire. On a rien pour le faire. Notre
21 planification aujourd'hui, la prévision de la
22 demande, ce qu'on voit d'ici deux mille vingt-sept
23 (2027) ne nous permet pas de justifier de l'énergie
24 différée parce qu'on a pas de rappel de prévu ou de
25 justifiable à l'horizon de la... avant la fin des

1 conventions.

2 Q. [87] O.K. Si je comprends ce que vous me dites,
3 c'est qu'en deux mille sept (2007), il y a eu une
4 analyse économique à l'époque une situation qu'on
5 croyait être de court terme, une analyse a été
6 faite à ce moment-là. Aujourd'hui, sept ans plus
7 tard ou six ans plus tard, le contexte change.
8 Maintenant on voit que le surplus est sur une
9 période beaucoup plus longue et vous me dites,
10 donc, l'offre et la demande étant telles, je n'ai
11 pas à faire d'autres analyses économiques ou je
12 n'ai pas à faire d'analyse économique parce que je
13 me contente du calcul, je regarde les chiffres,
14 offre et demande, c'est ça. Est-ce que c'est
15 correct de décrire ça? Je ne dis pas que c'est
16 mauvais, là, juste bien comprendre que...

17 R. Je fais beaucoup plus que regarder les chiffres. Je
18 dis que les conventions sont là pour équilibrer la
19 demande. Donc mon objectif premier est d'assurer
20 les approvisionnements puis d'assurer l'équilibre
21 offre-demande. Est-ce que je peux utiliser les
22 conventions d'énergie différée aujourd'hui? Je ne
23 peux pas les utiliser. J'ai beau faire des analyses
24 économiques, ce n'est pas la question. À la limite,
25 elle n'est même pas pertinente. Je ne peux pas

1 faire d'analyse économique, je ne peux pas
2 différer. J'ai du mal à trouver un scénario de
3 référence. Je n'en ai pas de scénario de référence.
4 Le seul scénario que je peux c'est d'arrêter de
5 différer parce que je n'ai pas de besoins. Je n'ai
6 pas de besoins à court terme, je n'ai pas de
7 besoins à long terme.

8 Q. [88] Merci. Un instant.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Maître Turmel, est-ce que vous en avez encore pour
11 longtemps?

12 Me ANDRÉ TURMEL :

13 Je suis entre plus de question et une autre
14 question. J'en ai peut-être pour une autre... Je
15 pensais avoir terminé mais on me dit que j'en ai
16 oublié une. O.K. oui. Dernière question, si vous
17 permettez. Nous sommes à la même pièce à laquelle
18 j'ai fait référence, la HQD-15, Document 6, page...
19 cette fois-ci à la page 70, pardon. C'est la
20 réponse 30.2. Excusez-moi, j'y arrive. Bon la
21 question était la suivante :

22 Veuillez préciser l'utilisation des
23 Conventions dont il est question à la
24 dernière phrase du préambule
25 que l'on donnait.

1 Veillez démontrer que l'utilisation
2 dont il est question « ne procurerait
3 aucun avantage économique au
4 Distributeur ».

5 Et, fin de citation, et la réponse de HQD est la
6 suivante :

7 Le Distributeur rappelle qu'une
8 utilisation abusive des Conventions
9 risquerait de le mettre en défaut
10 vis-à-vis de son fournisseur et, par
11 conséquent, viendrait annuler tous les
12 gains futurs escomptés.

13 Je veux juste bien comprendre à quoi vous faites
14 référence quand vous parlez d'une utilisation
15 abusive?

16 (9 h 55)

17 M. HANI ZAYAT :

18 R. C'est une utilisation qui n'est pas prévue aux
19 conventions, qui est à des fins spéculatives, qui
20 est à des fins qui n'est pas là pour approvisionner
21 les besoins du Québec. C'est tout ce dont on a
22 parlé dans les quinze dernières minutes, et je
23 dirais même dans les cinq dernières années.

24 Q. **[89]** J'essaie de comprendre aussi dans votre phrase
25 ce que vous donnez, vous terminez en disant « et

1 par conséquent, viendrait annuler tous les gains
2 futurs escomptés ». Par quel mécanisme des
3 conventions un défaut vient-il annuler tous les
4 gains futurs escomptés?

5 R. Ce qu'on souhaite, c'est ne pas être en défaut. On
6 fait la gestion des conventions en fonction de ce
7 qu'elles sont, de leur esprit et de ce pourquoi
8 elles ont été mises en place. Donc, on n'a pas
9 l'intention d'être en défaut en termes
10 d'utilisation des conventions.

11 Q. **[90]** Je vous remercie. Ça termine mes questions.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Merci, Maître Turmel. Alors, nous allons poursuivre
14 avec le contre-interrogatoire de maître Paquet pour
15 le GRAME.

16 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GENEVIÈVE PAQUET :

17 Bonjour, Madame la Présidente et mesdames les
18 régisseuses. Geneviève Paquet pour le Groupe de
19 recherche appliquée en macroécologie. Bonjour aux
20 membres du panel.

21 Q. **[91]** Donc, mes premières questions vont porter en
22 fait sur la pièce HQD-9, Document 1, à la page 20,
23 on traite de la gestion de la demande en puissance.
24 Il y a trois sections qui sont identifiées par le
25 Distributeur : le chauffe-eau à trois éléments, la

1 biénergie DT et la sensibilisation. Donc, on voit
2 que le Distributeur souhaite sensibiliser la
3 population à leur consommation durant les heures de
4 pointe hivernale. Est-ce que vous pourriez nous
5 indiquer qu'est-ce que le Distributeur entend
6 exactement par le terme sensibilisation?

7 M. HANI ZAYAT :

8 R. Je n'ai pas de définition précise. Sensibilisation,
9 c'est dans le fond sensibiliser la clientèle,
10 l'avertir, lui donner des conseils. À ce titre, je
11 peux peut-être y aller par l'exemple plutôt que par
12 la définition. On a une campagne qu'on appelle une
13 campagne de sensibilisation qui a débuté hier. Je
14 ne sais pas si vous avez eu l'occasion de la voir.
15 Donc, tout simplement, sensibilisation. Donc,
16 donner des trucs à la clientèle pour dire... Je
17 pense que le slogan de cette année encore une fois
18 c'est « l'heure de pointe, ce n'est pas seulement
19 sur la route ».

20 Donc, pour dire dans le fond que le réseau
21 électrique, il vit des heures de pointe, que ces
22 heures de pointe, on les définit. Évidemment, c'est
23 en période d'hiver. C'est l'heure de pointe du
24 matin et du soir, donc entre six heures (6 h) et
25 neuf heures (9 h) du matin et entre seize (16 h) et

1 vingt (20 h), seize (16 h) et vingt (20 h) l'après-
2 midi. On donne des trucs qui sont plus de reporter
3 l'usage d'électroménagers, par exemple, lorsque
4 c'est possible, qui sont des petits gestes simples
5 sans conséquence pour le client. C'est plus une
6 conscience à travers une conscience sociale, une
7 utilisation plus... éteindre des lumières. Dans le
8 fond, c'est des gestes qui sont des gestes de
9 conscience sociale. C'est un peu comme ça que je le
10 dirais. Donc, ça, c'est pour la partie
11 sensibilisation.

12 Q. [92] Et vous parliez de la nouvelle campagne de
13 promotion ou de sensibilisation. Est-ce que c'est à
14 la radio, à la télévision, sur le site Internet?
15 Juste préciser.

16 R. C'est à la radio. C'est dans les journaux. Je pense
17 qu'il va y avoir des... Il y a des bannières sur
18 certains sites Internet. C'est évidemment sur le
19 site d'Hydro. Ça peut être des choses qui sont par
20 la mise de messages, les messages téléphoniques,
21 les messages de mise en attente. Donc c'est tous
22 les moyens. Évidemment, on essaie de trouver le
23 meilleur équilibre entre une diffusion large à des
24 coûts qui sont raisonnables.

25 Q. [93] Donc, le Distributeur s'en tient à la

1 sensibilisation de la population. Et puis vous
2 indiquez en page 21 que le Distributeur prévoit
3 suivre, au cours des prochaines années, peut-être,
4 l'évolution des appels au public pour en mesurer la
5 performance. Donc, on se demandait pourquoi vous
6 n'envisagez pas de structurer davantage l'appel au
7 public dès maintenant?

8 R. C'est fait. C'est pour ça que j'ai parlé de
9 sensibilisation tantôt. Pour nous, la
10 sensibilisation donc c'est un message qui est
11 large, qui est vrai en tout temps, qui est vraiment
12 juste de transformer certains gestes, de faire
13 entrer certains gestes dans les moeurs. Je parlais
14 de, par exemple, de reporter l'usage des
15 électroménagers. Bien, c'est un geste qui ne coûte
16 rien, qui n'a pas d'effet et qui, peut-être, que
17 dans cinq ans, il n'y a plus personne qui va partir
18 son lave-vaisselle à six heures (6 h) du soir et,
19 de ce fait, va contribuer, dans le fond, à
20 l'abaissement des besoins de puissance de
21 référence.

22 (10 h 01)

23 L'appel au public est un moyen qui est plus
24 structurant mais qui est plus ponctuel. C'est un
25 moyen vraiment de dernier usage, de dernier

1 recours. Donc, c'est sûr qu'on ne souhaite pas
2 avoir recours à l'appel au public fréquemment. Je
3 pense que c'est un moyen qui peut être utilisé de
4 façon ponctuelle, au besoin, je veux dire, une fois
5 par année, mais pas plus. Et peut-être même pas à
6 toutes les années. Donc c'est quelque chose qui, où
7 le message est plus ciblé, il est plus ponctuel, il
8 répond à un besoin spécifique et il vient en
9 complémentarité à la sensibilisation. Donc, pour
10 nous, la sensibilisation, on met la table, on dit
11 « Voilà les heures de pointe, voilà comment vous
12 pouvez contribuer ». L'appel au public est un
13 rappel plus fort au moment opportun. En général, le
14 client il le sait, il fait, d'habitude il fait
15 moins vingt-cinq (-25) quand l'appel au public
16 vient, ce n'est pas un appel au public par temps
17 doux et on va un peu plus loin à ce moment-là en
18 disant, « Bien, peut-être qu'un abaissement de
19 température pourrait aider au moment de l'appel au
20 public ». C'est sûr que c'est quelque chose
21 qu'on... ce n'est pas un message qu'on voudrait
22 lancer à tous les jours pendant l'hiver mais
23 lorsque l'appel au public vient, bien c'est le
24 message supplémentaire qui se rajoute.

25 Q. [94] Puis quel moyen vous utilisez lorsque vous

1 avez besoin de procéder à l'appel au public? Quel
2 moyen vous utilisez pour en informer la clientèle?

3 R. Je vais vous dire, traditionnellement, et ça sera
4 encore le cas, si on devait avoir un appel au
5 public cette année, c'est par la voie d'un
6 communiqué de presse, essentiellement. Donc c'est
7 plus l'équipe média, ce n'est plus une campagne de,
8 ce n'est pas une campagne médiatique au sens de
9 publicité, et caetera, c'est vraiment quelque
10 chose, un communiqué avec un porte-parole, dans le
11 fond, qui lance le message, un peu comme ça a été
12 fait l'année dernière.

13 On a une nouveauté cette année. On va
14 demander à nos clients, on va offrir l'option aux
15 clients qui le souhaitent de recevoir un SMS au
16 moment de l'appel au public. Donc ça va être sur...
17 les clients qui le souhaitent pourront s'inscrire à
18 un service de SMS au cours des prochains jours et
19 donc ils pourront être avertis par SMS s'il devait
20 y avoir un appel au public.

21 Q. **[95]** Merci. Le GRAME faisait référence, dans son
22 mémoire, au distributeur, à un distributeur du
23 Maryland, Pepco, qui, lui, offre un crédit de un
24 dollar et vingt-cinq (1,25 \$) par kilowattheure
25 économisé durant les heures de pointe, en fonction

1 du profil de consommation du client. Ça, est-ce que
2 c'est une option qui pourrait être envisagée par le
3 Distributeur d'offrir un crédit à sa clientèle de
4 ce type-là?

5 R. Ce n'est pas quelque chose qui est envisagé pour...
6 ce n'est pas quelque chose qui est envisagé. Ce
7 qu'on regarde aujourd'hui c'est vraiment de mettre
8 en place les outils pour le client, de fournir au
9 client les outils dont il a besoin pour pouvoir
10 répondre au, pour pouvoir diminuer, dans le fond,
11 sa consommation à la pointe. Puis quand je dis
12 « outils », l'information est la première, le
13 premier geste, c'est le premier pas. On lui donne
14 des trucs, je parlais des électroménagers, le
15 chauffage, et caetera. Est-ce qu'un jour on va se
16 rendre au crédit? Je ne voudrais pas, je ne veux
17 pas dire non mais ce n'est pas quelque chose qui
18 est envisagé aujourd'hui.

19 Q. [96] Donc si vous ne l'envisagez pas, mais est-ce
20 que ça serait possible quand même de le faire à
21 l'heure actuelle? D'offrir ce crédit-là? Par
22 exemple, on sait que les compteurs vont être
23 changés pour des compteurs de nouvelle génération,
24 donc souvent il peut avoir des options
25 supplémentaires qui sont offertes à la clientèle.

1 Est-ce que ça serait une des options qui pourrait
2 être offerte avec les nouveaux compteurs?

3 M. MARCEL CÔTÉ :

4 R. Donc c'est une question plus pour le panel 4 mais
5 je vais répondre pareil. Mais c'est la
6 tarification. Donc vous nous avez mentionné, donc
7 pour faire ce genre de tarification là, ça prend
8 une consommation de référence. Pour ça, il faut
9 avoir du mesurage, pour ça il faut des nouveaux
10 compteurs, et ce qui a été dit, c'est que la
11 tarification, on n'allait pas changer la
12 tarification tant qu'on n'aura pas fait
13 l'installation de tous ces compteurs-là et, à ce
14 moment-là, lorsqu'il y a des options qui pourront
15 être discutées, ça sera discuté ici à la Régie à ce
16 moment-là. Ça fait que, oui, ça pourrait être
17 possible mais dans un autre temps, si vous voulez.

18 Q. [97] Merci. Maintenant je vous demanderais de
19 consulter à la page 19 du même document, HQD-9,
20 Document 1, j'ai seulement quelques questions
21 portant sur le laboratoire des technologies de
22 l'énergie. À la page 19, aux lignes 11 à 13, vous
23 indiquez que le laboratoire

24 Poursuit le travail amorcé en 2011 sur
25 la faisabilité technique du

1 télécontrôle de charges électriques,
2 et notamment des chauffe-eau.

3 Et puis on indique qu'il va y avoir une preuve de
4 concept qui va être réalisée dans deux maisons à
5 Boucherville où il y a des compteurs intelligents
6 qui ont déjà été installés et un projet pilote de
7 plus grande envergure vers la fin deux mille
8 quatorze (2014). Donc, premièrement, lorsque vous
9 indiquez que vous poursuivez le travail qui a été
10 amorcé en deux mille onze (2011) par rapport au
11 télécontrôle des charges électriques et vous
12 indiquez « notamment des chauffe-eau ». Donc, quels
13 sont les autres charges qui sont testées par le
14 laboratoire au niveau du télécontrôle des charges?
15 (10 h 08)

16 M. HANI ZAYAT :

17 R. Oui, bien si vous permettez je vais répondre un peu
18 plus large. Puis on va revenir aux autres charges.
19 Pour ce qui est des chauffe-eau, donc c'est sûr que
20 c'est quelque chose qu'on regarde de façon plus
21 spécifique. Je faisais référence tantôt aux
22 changements, dans le fond, dans la demande, qui
23 sont sans impact pour le client. Évidemment la
24 question du report de l'utilisation d'un chauffe-
25 eau de quelques heures, ça se fait sans impact pour

1 le client. Dans le fond, c'est une charge qui peut
2 être... qui peut être reprise deux heures plus
3 tard, alors que le réservoir d'eau chaude est, par
4 définition, toujours présent.

5 Et le pilote... et là on parle de deux
6 choses. Donc un contrôle de la charge, que ce soit
7 par Hydro ou par le client. Quand je disais tantôt
8 qu'on va fournir au client les informations et les
9 outils. Bien, un des outils peut être aussi, dans
10 le fond, un contrôle volontaire de son... de son
11 chauffe-eau ou le client peut à travers des
12 applications ou à travers du wi-fi, contrôler son
13 chauffe-eau pour... contrôler l'usage de son
14 chauffe-eau.

15 Évidemment, les autres charges importantes.
16 Bien, la première charge...

17 Q. **[98]** Est-ce que je peux vous interrompre?

18 R. Bien sûr.

19 Q. **[99]** Seulement pour ces options-là, ça va être
20 possible seulement quand les compteurs intelligents
21 vont avoir été installés? Est-ce que c'est exact?

22 R. Non, pas nécessairement. Ça n'a pas besoin de
23 passer par le compteur. Ça n'a pas nécessairement
24 besoin de passer par le compteur. Ça peut... je
25 faisais référence tantôt au wi-fi. Donc, ça peut

1 être des... des modules qui sont... des modules qui
2 sont installés au niveau du chauffe-eau et qui
3 permettent de le contrôler à distance, dans le
4 fond. Comme un interrupteur, que ce soit du
5 chauffe-eau au complet ou d'un des éléments du
6 chauffe-eau. Donc, ça n'a pas besoin d'être un...
7 Présentement c'était le déclencheur automatique,
8 c'est un thermostat qui déclenche. Bien, ce
9 thermostat-là peut être... peut être communicant
10 avec un réseau... un réseau à la maison ou un
11 réseau ailleurs.

12 Q. [100] Merci. Ce sera peut-être moins... juste moins
13 évident d'évaluer, là, quelle est la... l'énergie
14 qui a été canalisée.

15 R. Tout à fait. Pour les besoins du Distributeur,
16 c'est plus... c'est plus différent, mais c'est
17 quelque chose qui peut être... qui peut être fait.
18 C'est un peu de la même nature que l'appel au
19 public, je vais le dire comme ça.

20 Pour ce qui est des autres charges,
21 évidemment la charge la plus importante pendant ces
22 heures-là c'est la charge de chauffe. Et on
23 pourrait penser que la même chose peut s'appliquer
24 à la chauffe, par des applications ou par des...
25 par des applications qui permettraient de... au

1 client de gérer son parc de plinthes, dans une
2 maison, je vais l'appeler comme ça. Ses plinthes
3 électriques, dans le fond, qui sont un petit peu
4 partout. Puis de s'assurer, bien, qu'elles sont...
5 qu'elles ne... qu'elles ne se déclenchent pas
6 toutes en même temps, notamment pas aux heures de
7 pointe. Donc c'est à travers ces... des choses de
8 ce genre.

9 Mais c'est sûr quand on regarde la présence
10 à la pointe, les éléments les plus importants c'est
11 avant tout la chauffe. La chauffe d'espace et après
12 ça la chauffe de l'eau.

13 Q. **[101]** Juste pour revenir à la question que je vous
14 avais posée, pour le laboratoire. Donc ils évaluent
15 les chauffe-eau et les autres charges du chauffage
16 également? Est-ce qu'il évalue ça, le laboratoire?

17 R. Non. Pour l'instant, c'est le chauffe-eau
18 essentiellement qu'ils regardent. Donc aussi bien à
19 travers ce qu'on leur demande de regarder, donc
20 aussi bien à travers le compteur qu'à travers des
21 applications qui ne passent pas par le compteur.

22 Q. **[102]** Donc, quand vous indiquez « notamment des
23 chauffe-eau », on parle seulement des chauffe-eau
24 finalement. Merci. Puis dans la preuve de concept
25 qui sera réalisée à Boucherville ça va être,

1 j'imagine, la charge justement du télécontrôle des
2 chauffe-eau qui va être évaluée dans... en
3 fonction, en fonction réelle, là?

4 R. Oui. Donc c'est ça le projet, si je peux l'appeler
5 comme ça.

6 Q. **[103]** Et pour le projet pilote également, ça va
7 être seulement cette fonction-là qui va être...

8 R. Tout à fait, c'est la première, la première étape,
9 donc.

10 Q. **[104]** Merci.

11 R. Ce sera à travers les compteurs ou sans les
12 compteurs.

13 Q. **[105]** Merci. Maintenant je vous ramène à la page
14 20, à la section biénergie du tarif DT, toujours à
15 la pièce HQD-9, Document 1. Donc aux lignes 14 et
16 15, le Distributeur nous indique que les
17 « intentions de conversion à la biénergie seraient
18 moins importantes que celles rapportées
19 antérieurement ». Donc pour quelle raison, là,
20 selon le Distributeur, les utilisateurs de mazout
21 pour le chauffage sont moins intéressés à une
22 conversion vers la biénergie? Est-ce que vous avez
23 une explication?

24 M. STÉPHANE DUFRESNE :

25 R. Je pense que dans le rapport annuel je fais état de

1 l'inverse. Il n'y a pas de conversion vers le
2 mazout, là. Peut-être juste reprendre...

3 Q. **[106]** La biénergie?

4 M. HANI ZAYAT :

5 R. Non. En fait, ce qu'on dit ici c'est que le sondage
6 de deux mille douze (2012)... C'est dans le sondage
7 de deux mille douze (2012), on a sondé la clientèle
8 qui était à la biénergie et qui risquait de passer
9 au mazout. Et cette clientèle-là est moins... le
10 risque est moins élevé que ce qu'on anticipait
11 initialement.

12 (10 h 13)

13 Q. **[107]** D'accord. Donc, c'est la clientèle biénergie
14 qui risquait de retourner seulement au mazout.

15 R. Je m'excuse. Seulement électrique.

16 Q. **[108]** Électrique.

17 R. Notre risque c'est pour l'électrique.

18 Q. **[109]** Dans sa demande de renseignements adressée au
19 GRAME, la Régie posait une question. En fait, elle
20 demandait pourquoi, en quoi le tarif DT qui est
21 actuellement en vigueur empêche l'utilisation d'un
22 autre combustible que le mazout? Et puis selon le
23 Distributeur, est-ce qu'il y a d'autres clients qui
24 sont abonnés au tarif DT? Est-ce qu'il y a des
25 clients qui sont abonnés au tarif DT qui

1 utiliserai-ent un autre combustible que le mazout? À
2 votre connaissance.

3 M. MARCEL CÔTÉ :

4 R. C'est moi qui vais normalement, qui répons à cette
5 question-là. Mais on va le faire au panel 4, si
6 vous le voulez bien.

7 Q. **[110]** Je...

8 R. Mes papiers, ils ne sont pas ici.

9 (10 h 15)

10 Q. **[111]** Maintenant, en réponse à la demande de
11 renseignements du GRAME, qui est à la pièce B-0094,
12 HQD-15, Doc 7, c'est peut-être pas nécessaire de
13 prendre le document. Je vais seulement vous référer
14 à la réponse du Distributeur. Donc à la réponse
15 9.6, pour ceux qui veulent la consulter, c'est à la
16 page 64, le Distributeur confirmait :

17 Qu'il devrai acquérir des droits
18 d'émission pour la centrale thermique
19 de Cap-aux-Meules, dont le niveau
20 d'émission dépasse la limite annuelle
21 de 25 000 tonnes et qui est fixée par
22 le Règlement concernant le système de
23 plafonnement et d'échange de droits
24 d'émission de gaz à effet de serre.

25 Donc, ensuite en réponse à la question 1.10.1, qui

1 est à la page 17, le Distributeur nous indiquait
2 que les coûts d'achats pour les droits d'émission
3 s'élèvent à un million de dollars (1 M\$). Donc ce
4 montant de un million de dollars (1 M\$), est-ce que
5 c'est seulement pour couvrir les émissions de la
6 centrale de Cap-aux-Meules?

7 M. STÉPHANE DUFRESNE :

8 R. Oui. Oui.

9 Q. **[112]** Merci. Puis savez-vous de combien le
10 Distributeur dépasse la limite de vingt-cinq mille
11 tonnes (25 000) pour cette centrale?

12 M. HANI ZAYAT :

13 R. Moi je l'ai. Non, je ne chercherai pas.

14 Q. **[113]** Prendre un engagement?

15 R. Mais je peux vous dire quand même que le
16 Distributeur a participé à l'encan pour les droits
17 du carbone la semaine dernière et les résultats
18 sont sortis et donc les besoins de la centrale de
19 Cap-aux-Meules ont été couverts pour, ainsi que les
20 autres besoins du Distributeur, vous savez que ce
21 n'est pas juste la centrale, mais les achats
22 d'électricité sur les réseaux voisins, donc que ça
23 soit par New York ou par l'Ontario, ont besoin
24 aussi d'être couverts et donc l'ensemble des
25 besoins du Distributeur en date de novembre deux

1 mille treize (2013) ont été couverts.

2 Q. **[114]** Et puis ça s'élève à combien le montant pour
3 les achats de crédits d'émission en tout? On
4 parlait d'un million (1 M) pour la centrale de Cap-
5 aux-Meules mais en tout, pour les besoins du
6 Distributeur, ça s'élève à combien?

7 R. Au total, c'était de l'ordre de deux millions
8 (2 M), ça couvrait aussi bien la centrale, la
9 majeure partie était pour la centrale, plus la
10 partie pour les achats.

11 Q. **[115]** Puis je vous demandais, en fait, de combien
12 le Distributeur dépasse la limite de vingt-cinq
13 mille (25 000), si c'est assez près de la limite,
14 est-ce que le Distributeur envisagerait de se
15 tourner vers des énergies alternatives pour peut-
16 être diminuer les émissions de la centrale de Cap-
17 aux-Meules et peut-être équilibrer et ne pas être
18 considéré grand émetteur pour cette centrale?

19 R. Disons que la réalité économique fait en sorte
20 qu'il y a peu d'alternatives pour, puis je dis,
21 quand je dis « peu » c'est pour ne pas dire « pas »
22 d'alternatives qui sont intéressantes et qui
23 permettraient d'alimenter les îles de façon
24 économique, outre un raccordement sous-marin, un
25 raccordement par un lien sous-marin qui est à

1 l'étude, mais qui est plus pour des horizons de
2 long terme.

3 Q. **[116]** Oui, mais sans fermer la centrale, peut-être
4 seulement diminuer les émissions. Savez-vous si
5 c'est vraiment près du vingt-cinq mille (25 000) ou
6 si on parle de cinquante mille (50 000), là, je
7 comprends que ça ne serait pas possible.

8 R. Ah non! C'est... J'ai cent soixante mille (160 000)
9 en tête.

10 Q. **[117]** Maintenant, dernière ligne de questions. Dans
11 la décision D-2013-37 qui avait été rendue au
12 dossier tarifaire précédent, 3814-2012, la Régie
13 encourageait justement le Distributeur à tester et
14 évaluer, dans des conditions réelles, les mesures
15 les plus prometteuses qui étaient identifiées dans
16 son rapport d'analyse sur le potentiel technico-
17 économique en efficacité énergétique et de le faire
18 en réseau autonome. Donc concernant les projets de
19 production d'énergie renouvelable, est-ce que le
20 Distributeur a commencé à établir certaines règles,
21 par exemple, le prix pour le kilowattheure, un prix
22 par kilowattheure, ou un choix des ressources qui
23 seraient utilisées. Quelle est la réflexion qui est
24 amorcée?

25

1 M. STÉPHANE DUFRESNE :

2 R. En fait, je vous dirais qu'on n'a pas commencé.

3 C'est déjà entamé depuis plusieurs années. Je pense

4 que c'est une préoccupation de la Régie à cet

5 égard-là, notamment pour les Îles-de-la-Madeleine,

6 compte tenu du... comme on l'a mentionné, du niveau

7 d'émission notamment de gaz à effet de serre, mais

8 c'est aussi bon pour tous les réseaux autonomes.

9 Donc la plupart de nos réseaux sont alimentés par

10 des centrales au diesel donc c'est clair que si on

11 avait une source d'approvisionnement alternative au

12 diesel, qui pourrait venir, dans le fond,

13 rentabiliser, d'avoir un gain économique à le

14 faire, on le ferait. Pour l'instant, il y a eu

15 plusieurs, il y a toujours des projets qui sont en

16 cours d'évaluation, je pense que c'est dans le plan

17 d'appro, en fait, pas je pense, on en fait

18 état. Pour le moment, il n'y a toujours pas

19 d'économique qui est au rendez-vous pour ces

20 projets-là. Que ce soit la... je pense dans le PT

21 on présente, là, on parle de la biomasse, mais

22 c'est de la granule de bois. Il n'y a pas

23 d'économique non plus à cet effet-là. C'est-à-dire

24 transporter des granules de bois pour instaurer une

25 centrale biomasse, là. C'est sûr que s'il y avait

1 des solutions économiques, ce serait quelque chose
2 qu'on ferait.

3 Il y a cette option-là, il y a l'option
4 jumelage éolien-diesel aussi, qui a été considéré,
5 qui est toujours en évaluation par le Distributeur,
6 notamment aux Îles-de-la-Madeleine, il y a aussi...
7 il y a un autre village, là, je ne me suis pas, au
8 Nunavik. La problématique est toujours
9 l'économique. Donc s'il y avait des solutions qui
10 nous permettraient évidemment de réduire notre
11 rapport en... Notre consommation de centrale de
12 diesel, c'est clair qu'on le ferait, compte tenu
13 des coûts qu'on a d'alimentation en réseau
14 autonome. Mais je pense, comme monsieur Zayat l'a
15 mentionné, là pour l'instant il n'y a pas de... On
16 n'a pas d'alternative crédible au point de vue
17 économique, là.

18 Q. **[118]** Mais est-ce que le Distributeur commence à
19 aviser, là, par exemple, les communautés dans le
20 réseau autonome, de ses besoins? Est-ce que c'est
21 une démarche qui est amorcée par rapport à ça?

22 R. Bien entre autres, si je prends le cas des Îles-de-
23 la-Madeleine, c'est une démarche qui, oui, qui est
24 entamée depuis plusieurs années, je vous dirais,
25 là. Notamment pour les sites. Donc si je ne me

1 trompe pas, on a déjà des sites qui ont été... vous
2 savez, les Îles-de-la-Madeleine c'est un archipel,
3 c'est quand même pas une terre pleine qui est très
4 vaste, là.

5 Donc la difficulté c'était de trouver des
6 sites pour implanter des éoliennes. Donc ça, à cet
7 égard-là, avec Nav Canada, service de Canada pour
8 la navigation aérienne, il y a déjà eu des sites
9 qui ont été trouvés. Maintenant, finalement c'est
10 un petit... c'est une petite île, donc la
11 difficulté c'était d'implanter les éoliennes au bon
12 endroit.

13 Maintenant que ça, cette étape-là est
14 franchie - ça s'est fait avec la communauté aussi -
15 la prochaine étape c'est de voir quel genre de
16 ressources qu'on peut implanter là. Évidemment
17 l'éolienne, et c'est cette étape-là qui n'est pas
18 encore... qui est difficile à atteindre. Parce
19 qu'évidemment il y a une réalité économique : on ne
20 va pas mettre, on ne va pas implanter une source
21 d'alimentation alternative qui va être supérieure
22 au coût actuel.

23 Donc c'est la difficulté qu'on a dans
24 notamment les Îles-de-la-Madeleine, mais aussi dans
25 tous les autres réseaux autonomes. C'est de trouver

1 la bonne source alternative et renouvelable pour
2 suppléer, substituer au diesel.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Maître Paquet, on est peut-être plus dans un plan
5 d'appro, là, que dans le dossier tarifaire, s'il
6 vous plaît.

7 Me GENEVIÈVE PAQUET :

8 Q. **[119]** Bien, donc ça va terminer mes questions. Je
9 vous remercie, puis merci.

10 M. HANI ZAYAT :

11 R. Mais peut-être juste pour, vous permettez,
12 compléter pour les Îles-de-la-Madeleine. La
13 campagne de sensibilisation à laquelle je faisais
14 référence tantôt en réseau intégré va être aussi
15 effectuée aux Îles-de-la-Madeleine pour
16 sensibiliser les gens de façon plus large à
17 l'efficacité énergétique et notamment en période
18 d'hiver et au moment de la pointe.

19 Q. **[120]** Merci, donc on est content de l'apprendre.
20 Merci.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Merci, Maître Paquet. Donc nous allons prendre une
23 pause de quinze (15) minutes avant de poursuivre
24 avec le contre-interrogatoire du ROÉÉ. Donc de
25 retour à moins vingt, onze heures moins vingt

1 (10 h 40). Merci.

2 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

3 REPRISE DE L'AUDIENCE

4

5 LA PRÉSIDENTE :

6 On m'informe donc que maître Tardif, vous allez
7 poursuivre pour l'UPA.

8 Me CLAUDE TARDIF :

9 Avec la permission de la Régie.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Je vous autorise.

12 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me CLAUDE TARDIF :

13 Et de mes collègues que j'ai sollicités, je les
14 remercie. Les questions vont porter sur le document
15 HQD-9, document 1, à la page 17. Les lignes 1 à 6.
16 Donc je me suis engagé auprès de mes collègues, je
17 ne devrais pas dépasser quinze (15) minutes. Je me
18 suis dit que des questions sur six lignes, quinze
19 (15) minutes ça devrait être suffisant. HQD-9,
20 Document 1, page 17, les lignes 1 à 6. Lorsque, je
21 fais lecture :

22 Pour les produits efficaces agricoles,
23 la réduction des remises à l'achat,
24 applicable à compter d'avril deux
25 mille treize (2013), a entraîné une

1 augmentation importante de la
2 participation des clients au programme
3 au cours des premiers mois de l'année
4 afin de bénéficier de l'aide
5 financière plus élevée. Ceci explique
6 également le ralentissement prévu en
7 deux mille quatorze (2014).

8 J'aimerais... On se comprend bien qu'il y a deux
9 parties dans ce programme-là. La partie que moi
10 j'appelle produits d'éclairage et la partie, ce que
11 j'appelle équipements, là, qui sont les tapis et/ou
12 les plaques. On se comprend bien.

13 Et à la preuve qu'on a présentée, qui n'est
14 pas encore cotée, à la page 10, on fait la
15 nomenclature des différents produits au niveau des
16 lampes, avec les remises qui étaient en vigueur et
17 les remises qui ont été modifiées à compter d'avril
18 deux mille treize (2013). Et je voulais juste
19 m'assurer qu'on a la même compréhension. Certaines
20 lampes, il y avait un programme de rabais et il a
21 cessé à compter du premier (1^{er}) avril deux mille
22 treize (2013), d'autres ont été maintenus.

23 Et j'aimerais que vous indiquiez à la Régie
24 sur quelle base cette décision-là a été prise de
25 maintenir ou de ne pas maintenir les programmes de

1 rabais à compter du premier (1^{er}) avril deux mille
2 treize (2013), eu égard aux différents produits,
3 là, qui sont énumérés.

4 (10 h 47)

5 M. STÉPHANE DUFRESNE :

6 R. Oui. Donc, ces changements-là s'inscrivent un
7 peu... Ce n'est pas... Je vous dirais que ce n'est
8 pas applicable seulement à ce programme-là. On a
9 aussi fait des changements dans différents
10 programmes, là, qu'on a au niveau résidentiel ou
11 marché affaires.

12 Donc, ce qu'on constate depuis un certain
13 nombre d'années, c'est que... On en a discuté
14 beaucoup depuis l'année passée. C'est qu'on adapte
15 un peu notre approche. Donc, on constate déjà que
16 l'approche au niveau de la sensibilisation,
17 l'accompagnement, tout ça, fait ses preuves, ce qui
18 fait que les gains énergétiques qu'on constate au
19 cours des dernières années sont quand même
20 relativement importants. Donc, autant marché
21 affaires qu'au niveau des produits efficaces, là,
22 qu'il y a eu une petite réduction de l'aide
23 financière. C'est aussi le cas de d'autres
24 programmes, notamment dans le DEL, là, qu'il y a eu
25 une petite réduction de l'aide financière.

1 Et donc, ça s'inscrit dans une perspective
2 où un, dans le contexte où on est, le coût évité
3 est bas, donc une réalité économique. Mais c'est
4 aussi, là, le fait que notre cible du PGEE est de
5 huit térawattheures (8 TWh) dans son ensemble. On
6 est en bonne position pour l'atteindre. Donc, il
7 n'y a pas de raison de maintenir les niveaux d'aide
8 financière au niveau qu'ils étaient auparavant
9 compte tenu de la réalité de marché. Donc, il y a
10 déjà des... Que ce soit au marché affaires,
11 résidentiel, comme je vous mentionne, il y a déjà
12 un certain effort des clients qui va au-delà des
13 espérances, ce qui fait que l'aide financière, dans
14 certains programmes, notamment celui-là et les
15 autres, là, a été réduite légèrement.

16 Donc, ce qui s'est passé en avril, c'est
17 que dès l'annonce de ça, évidemment, il y a eu une
18 affluence, je dirais, là, au niveau de... C'est un
19 peu comme un rapport d'impôt. Quand la date
20 fatidique approche, on se précipite pour le faire,
21 mais c'est un peu ça qui s'est passé ici, là. En
22 faisant cette annonce-là, il y a eu une affluence
23 d'aide financière avec les anciens rabais.

24 Q. [121] Est-ce que j'ai raison d'affirmer que quand
25 vous parlez de cette affluence-là en raison des

1 baisses, de rabais à compter du premier (1er)
2 avril, est-ce que ça visait particulièrement pour
3 ne pas dire uniquement les produits d'éclairage
4 ou... c'est ça, d'éclairage?

5 R. Bien, je n'ai pas de détails si c'est seulement
6 l'éclairage, là, mais effectivement, dans ce
7 programme-là, il y a eu une réduction. Maintenant,
8 est-ce que... Je pense vous avez soumis la liste,
9 je pense que oui. Je l'ai à côté de moi, là. C'est
10 seulement l'éclairage, là. Oui, ils sont
11 toujours... On regarde, tapis chauffants. Donc, il
12 y a tapis chauffants. Je pense ça même touchait les
13 plaques. Non, ce n'est pas...

14 Q. **[122]** Les plaques? Non, mais l'affluence. Je...

15 R. Ah, je ne pourrais pas vous dire.

16 Q. **[123]** Les baisses de rabais visaient plusieurs
17 produits, mais...

18 R. Oui, je ne pourrais pas vous...

19 Q. **[124]** ... l'affluence a été pour ne pas dire à cent
20 pour cent (100 %) dans les produits d'éclairage et
21 non pas dans les autres produits?

22 R. Je ne pourrais pas vous dire si c'est les plaques
23 ou les... nécessairement l'éclairage, là.

24 Q. **[125]** Est-ce que Hydro-Québec a, dans ses activités
25 de distribution, a fait une étude ou demandé un

1 rapport d'évaluation du programme avant de modifier
2 les rabais qu'elle accorde maintenant à compter du
3 premier (1er) avril deux mille treize (2013)?

4 R. Vous savez, évidemment, les études, les
5 évaluations, je pense qu'il n'y en a pas. Sur ce
6 programme-là, je n'ai pas le détail, là, mais je ne
7 crois pas qu'il y en a encore eu sur ce programme-
8 là. Ce n'est pas un programme qui date de longues
9 années, c'est quelque chose qui va être prévu dans
10 les prochaines années.

11 Mais en cours de route, là, ce n'est pas
12 spécifique à ce programme-là. Évidemment, les
13 programmes, une fois qu'ils sont mis en place, ils
14 devaient être revus et ajustés en fonction du
15 contexte. Et ça, ce n'est pas spécifique aux
16 produits efficaces dans le domaine... pour les
17 produits agricoles, on le fait depuis de nombreuses
18 années, notamment pour le DEL, je l'ai mentionné
19 tantôt. Et on l'a fait... En tout cas, c'est
20 juste... c'est un exemple, marché affaires, au
21 niveau des bâtiments.

22 Donc, on suit le contexte de marché. Ce
23 n'est pas quelque chose qui est statique, c'est
24 dynamique. Et comme je le mentionne tantôt, c'est
25 une réalité économique que un, les incitatifs, on

1 les a réduits légèrement compte tenu du niveau des
2 gains énergétiques anticipés au niveau de tout
3 l'ensemble des programmes, mais ça tient compte
4 aussi de notre réalité de marché, donc de coût.

5 Q. **[126]** Excusez. Vous avez terminé?

6 R. Oui.

7 Q. **[127]** Donc, c'est exact, il n'y a pas eu de rapport
8 avant la modification des rabais à compter du
9 premier (1er) avril deux mille treize (2013)?

10 R. Oui. Les rapports d'évaluation vont suivre,
11 évidemment. En cours de route...

12 Q. **[128]** Vous trouvez ça normal que les rapports vont
13 suivre? Si ce n'est pas... D'abord, on ne doit pas
14 évaluer avant, avant de modifier le...

15 R. Oui, mais on suit... Vous savez, on suit nos
16 programmes et les programmes, une fois qu'ils sont
17 lancés, il y a un suivi qui se fait continuellement
18 sur un, qu'est-ce qu'on reçoit comme demande et
19 aussi qu'est-ce qu'on... c'est quoi nos objectifs
20 pour chacun des programmes. Mais aussi, de façon
21 globale, quels sont nos objectifs pour l'ensemble
22 des programmes du programme... du PGEÉ. Donc, ce
23 n'est pas quelque chose qui est statique, qui ne
24 bouge pas, là. C'est quelque chose qu'on revoit
25 continuellement en fonction des informations qu'on

1 a et du contexte, là, comme j'ai mentionné,
2 énergétique dans lequel on est, mais surtout de
3 l'atteinte de la cible.

4 Q. **[129]** Est-ce que vous reconnaissez...

5 M. HANI ZAYAT :

6 R. Si vous permettez...

7 Q. **[130]** Oui.

8 R. ... je vais peut-être juste rappeler dans le fond
9 c'est quoi... l'aide financière, à quoi elle sert.
10 Elle sert... Dans le fond, c'est des programmes
11 d'efficacité énergétique. Donc, c'est sûr que de
12 notre point de vue, on cherche des gigawattheures,
13 mais on cherche aussi... Quand il y a des aides
14 financières qui sont comme ça spécifiques à
15 certaines mesures, à certains produits, elles
16 servent... l'aide financière sert à encourager
17 évidemment l'utilisation de ces produits-là et
18 entrer ça dans les... un peu dans les moeurs, plus
19 à l'image de la sensibilisation qu'on visait
20 tantôt. Ici, c'est de la sensibilisation un peu
21 plus poussée où on considère qu'un incitatif
22 financier peut déclencher une décision
23 d'investissement de la part du producteur agricole
24 dans ce cas-ci.

25 Bien, cette aide financière, elle est en

1 fonction de quoi? Elle est en fonction de nos
2 paramètres, donc de nos coûts évités, du potentiel
3 de marché et en fonction aussi des coûts qui sont
4 présents dans le marché, donc du surcoût du
5 différentiel entre le coût d'une lampe fluo
6 compacte à vis, mettons, ce que j'ai ici, et une
7 lampe traditionnelle qui est utilisée dans ce
8 marché-là. Donc, c'est ça qu'on va venir
9 subventionner à travers l'aide financière.
10 (10 H 53)

11 C'est sûr que si se surcoût-là il diminue,
12 on n'est pas pour maintenir la même, l'aide
13 financière au même niveau. Et souvent, l'essence
14 même de ces produits c'est qu'à un moment donné, le
15 produit, il devient un produit de référence,
16 notamment dans les produits d'éclairage. Donc on ne
17 veut pas continuer à donner de l'aide financière à
18 des niveaux, à un certain niveau alors que les prix
19 de marché ne sont pas là.

20 Q. [131] Puis...

21 R. On aurait, on ne souhaiterait pas donner un coupon
22 à dix dollars (10 \$) pour une lampe qui en coûte
23 cinq (5 \$) aujourd'hui. Juste, je vais peut-être à
24 l'extrême, mais c'est un peu ça que ça reflète la
25 réduction de l'aide financière.

1 Q. [132] Je vais...

2 R. Puis c'est quelque chose...

3 Q. [133] Allez-y.

4 R. ... Et c'est quelque chose donc qui est suivi en,
5 j'aimerais ça dire en temps réel, ce n'est pas le
6 cas, mais qui est suivi de façon régulière. On est
7 à la recherche des signaux de marché. On fait, ce
8 n'est pas nécessairement des études d'évaluation
9 mais nos équipes surveillent, dans le fond,
10 l'évolution de prix de marché, la disponibilité des
11 produits, et cetera, et on s'adapte en fonction de
12 ces « inputs »-là qu'on reçoit du marché.

13 Q. [134] Je vais continuer avec vous, comme vous
14 suivez ça de façon assez régulière, non pas en
15 temps réel vous me dites, au niveau des échang...,
16 on va prendre une autre variable, on va prendre les
17 échangeurs à plaque, pouvez-vous indiquer à la
18 Régie comment évaluer le prix entre le moment où le
19 programme a été mis en place et aujourd'hui? Est-ce
20 qu'il y a eu une baisse significative des coûts au
21 niveau des échangeurs à plaque qui impliquent de
22 l'installation notamment. Est-ce que vous pouvez
23 indiquer à la Régie en quoi, au niveau des
24 échangeurs à plaque, il y a eu une baisse à ce
25 point significative qu'on a dû baisser le rabais de

1 mille cinq cents (1 500 \$) à mille dollars

2 (1 000 \$)?

3 R. Évidemment, ce que je vous ai mentionné, c'est un
4 peu l'esprit de l'aide financière qu'on donne et à
5 quoi elle répond.

6 Q. [135] Vous avez une variable qui étaient les
7 lampes, on en prend une autre qui est de
8 l'éclairage à plaque et j'aimerais que vous
9 l'indiquiez.

10 R. Je, malheureusement, moi je ne suis pas capable de
11 vous répondre. Je ne suis pas personnellement le
12 prix des plaques, mais on...

13 Q. [136] On peut prendre un engagement?

14 R. Votre question plus spécifique, je... pas de
15 problème.

16 Me ÉRIC FRASER :

17 Par contre, moi j'en ai, là. Je trouve qu'on va
18 vraiment très loin, là. Ça serait donc un
19 engagement pour vérifier la baisse des coûts des
20 échangeurs à plaque?

21 Me CLAUDE TARDIF :

22 La baisse qui justifierait, au niveau des coûts, de
23 baisser, d'abaisser le rabais qui était de mille
24 cinq cents dollars (1 500 \$) à mille dollars
25 (1 000 \$) au niveau des échangeurs à plaque.

1 Me ÉRIC FRASER :

2 Si la Régie le désire, là, on va répondre à
3 l'engagement, là, mais à priori, je trouve qu'on va
4 très loin dans le contexte du processus puis de la
5 fixation des tarifs.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Maître Tardif, on va autoriser l'engagement, mais
8 c'est le genre de questions normalement qui devrait
9 être posé au préalable dans le cadre des demandes
10 de renseignements plutôt que d'attendre lors de
11 l'audience, là...

12 Me CLAUDE TARDIF :

13 J'en prends bonne note.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 ... mais une exception pour cette fois-ci. Donc
16 c'est... vous pouvez répéter l'engagement?

17 Me CLAUDE TARDIF :

18 Oui, l'engagement est d'identifier la baisse au
19 niveau des coûts et de l'installation au niveau de
20 l'échangeur à plaque qui a fait en sorte de
21 justifier que le rabais passe de mille cinq cents
22 (1 500 \$) à mille dollars (1 000 \$).

23

24 E-10 (HQD) Engagement d'identifier la baisse au
25 niveau des coûts et de l'installation au

1 niveau de l'échangeur à plaque qui a fait
2 en sorte de justifier que le rabais passe
3 de 1 500 \$ à 1 000 \$ (demandé par UPA)

4
5 Q. [137] Est-ce que... Ça va? Est-ce que vous...

6 M. HANI ZAYAT :

7 R. Ceci dit, quelle que soit l'évolution des prix, je
8 tiens quand même à revenir, nos programmes sont, se
9 voient comme étant un ensemble qui est encore une
10 fois dosé en fonction de nos besoins, de nos
11 signaux de marché et d'une réalité qui est perçue
12 chez le client. C'est ça que ça reflète cet
13 ensemble de mesures-là. Peut-être que prises de
14 façon indépendantes, une à une, ça peut avoir
15 l'air, on peut se poser des questions, mais il faut
16 quand même conserver à l'esprit que c'est une offre
17 globale pour les produits agricoles.

18 Q. [138] Est-ce que vous reconnaissez que l'ensemble
19 de ces mesures-là qui ont été établies et qu'on
20 reprend l'énumération à la page 10 de la preuve de
21 l'UPA, est-ce que vous reconnaissez que ces
22 mesures-là et les rabais qui ont été retenus, ont
23 été discutés dans le cadre du comité de PGEÉ du
24 secteur agricole et qu'on a identifié d'abord la
25 source de consommation, par la suite, la

1 technologie qui était la plus appropriée et par la
2 suite, on établit un rabais pour faire en sorte
3 qu'une rentabilité moyenne de deux à quatre ans
4 soit à l'ordre et ces besoins-là ont été mis en
5 place après discussion en comité de PGEÉ?

6 R. Écoutez, moi je peux vous répondre de la
7 planification de l'efficacité énergétique des
8 mesures qui sont en place, des programmes, de leur
9 esprit et comment ils peuvent être défendus. Je ne
10 pourrais pas vous dire dans le fin, ces produits
11 sont issus de quel comité et quel est le genre de
12 discussions qu'il y a eu avec les producteurs
13 agricoles. C'est sûr que nos équipes ont des
14 contacts dans le marché. Ils consultent, là je fais
15 référence, ils suivent l'évolution du marché, ils
16 savent les produits qui sont disponibles, mais je
17 ne pourrais pas aller dans le fin sur qui a été
18 consulté à quel moment et comment ça a été décliné
19 dans ces projets-là.

20 Q. **[139]** Est-ce que ça a été discuté la baisse des
21 rabais au comité de liaison entre Hydro-Québec et
22 l'Union des producteurs agricoles? Vous ne savez
23 pas?

24 R. Je ne peux pas répondre à cette question.

25 Q. **[140]** Est-ce qu'il y a eu d'autres mesures pour, ou

1 je dirais, est-ce qu'il a été envisagé de mettre en
2 place un comité pour faire en sorte d'étudier s'il
3 n'y a pas d'autres technologies qui pourraient être
4 subventionnées afin d'aider les producteurs
5 agricoles au niveau de l'efficacité énergétique
6 avant de uniquement abaisser les rabais ou terminer
7 les rabais sur certains produits comme les lampes
8 fluocompactes à vis ou...

9 R. Comme je vous le mentionne, je ne peux pas vous
10 répondre au niveau de l'exploitation fine de ces
11 programmes-là. Chacun des programmes en efficacité
12 énergétique a ses propres particularités, a ses
13 propres parties prenantes, que ça soit les
14 producteurs agricoles, les commerçants, les
15 détaillants, et caetera, donc chaque ensemble est
16 discuté jusqu'à un certain point avec les parties
17 prenantes, mais je ne peux pas vous répondre de
18 façon spécifique...

19 Q. **[141]** Très bien.

20 R. ... là-dessus.

21 Q. **[142]** Ça complète les questions.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Merci Maître Tardif.

24 Me CLAUDE TARDIF :

25 On remercie la Régie d'avoir accepté qu'on les

1 pose, et nos collègues surtout.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Pas de problèmes. Alors nous allons donc poursuivre
4 avec le contre-interrogatoire du ROÉÉ, Maître
5 Boucher Meunier.

6 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PASCALE BOUCHER MEUNIER :

7 Donc bonjour Madame la Présidente. Bonjour Mesdames
8 les régisseurs. Pascale Boucher Meunier pour le
9 ROÉÉ. Bonjour au panel.

10 Q. **[143]** Donc en réponse à la question 4.3 du ROÉÉ sur
11 les gains unitaires des produits économiseurs
12 d'eau, le Distributeur indique, et je cite :

13 Le gain unitaire moyen net de 338 kWh
14 représente les économies d'énergie
15 réalisées par ménage et par année
16 lorsqu'à la fois les aérateurs et les
17 pommes de douche sont remplacés.

18 Est-ce que le gain unitaire tient compte de la
19 proportion de chauffe-eau électrique au Québec?

20 M. STÉPHANE DUFRESNE :

21 R. Bon, les gains unitaires de trois cent trente-huit
22 (338) kilowattheures, effectivement, ça tient
23 compte non pas seulement de la pomme de douche mais
24 c'est la trousse donc c'est la pomme de douche, les
25 deux aérateurs. Ça tient compte des, en fait, le

1 gain énergétique au niveau de l'eau, donc
2 évidemment ça tient compte des chauffe-eau.

3 Q. **[144]** Parfait. Comment est-ce que le Distributeur
4 compte évaluer la participation à son programme?
5 Est-ce que c'est en comptabilisant l'ensemble des
6 ventes d'Ecofitt?

7 R. Oui. Présentement on a un objectif, de mémoire, de
8 trente-huit mille (38 000) unités, ce qui équivaut
9 à peu près à deux pour cent (2 %) de notre
10 potentiel parce que, évidemment, ce n'est pas toute
11 la clientèle qui a des chauffe-eau électriques.
12 C'est certain que dans ce cas précis, ça va être
13 beaucoup plus facile de comptabiliser les adhérents
14 ou les gens, la clientèle qui va participer parce
15 qu'on va pouvoir effectivement comptabiliser les
16 demandes auprès de notre mandataire donc ça va être
17 beaucoup plus facile pour nous, ça va être via le
18 mandataire de voir le nombre d'adhérents à ce
19 programme-là.

20 Q. **[145]** Parfait. Merci. En réponse à la question 4.5
21 du ROEE quant à la possibilité de faire installer
22 les mesures d'économie d'eau, le Distributeur
23 indique, et je lis, que :

24 L'installation de ces produits est
25 très simple et ne requiert pas les

1 services d'un professionnel. De plus,
2 une intervention sur le site serait
3 trop coûteuse considérant les
4 économies générées par les mesures.

5 Donc vous avez pris connaissance du mémoire de
6 monsieur Finet?

7 R. J'ai pris connaissance du mémoire du ROEE, je ne
8 sais pas si c'est monsieur Finet.

9 Q. **[146]** C'est-à-dire que le mémoire est composé...

10 R. Bon. Oui, Jean-Pierre Finet.

11 Q. **[147]** Oui. La preuve est composée de deux mémoires.
12 Oui.

13 R. Oui.

14 Q. **[148]** Donc vous êtes au courant que dans notre
15 mémoire il est indiqué que le coût d'un mètre cube
16 d'eau à Montréal était de soixante-treize sous
17 (73 ¢) en deux mille trois (2003) selon un rapport
18 rédigé en deux mille trois (2003) par madame
19 Martine Ouellet?

20 R. Si c'est inscrit, je présume que c'est le cas. Mais
21 je n'ai pas validé ces chiffres-là.

22 Q. **[149]** Donc est-ce que vous pourriez nous expliquer
23 les raisons pour lesquelles Hydro-Québec n'a pas
24 tenu compte des coûts évités de l'eau potable et de
25 l'eau usée dans son calcul de rentabilité de la

1 mesure.

2 R. Je vous confirme que notre rentabilité pour ce
3 programme-là tient compte, évidemment, c'est un
4 programme qui vise à économiser de l'eau, dont de
5 l'eau chaude, notamment, pour la douche, mais aussi
6 de l'eau chaude pour tous les usages : éviers,
7 robinets de cuisine et robinets pour la salle de
8 bain. Ça tient compte non seulement de la
9 consommation d'eau chaude chez le client, mais
10 aussi la consommation d'eau chez, pas chez... mais
11 à l'usine de traitement des eaux. Donc il y a des
12 gains associés à ça. Donc c'est faux de mentionner
13 qu'on n'en n'a pas tenu compte, c'est pris en
14 compte. Donc quand on se met à choisir
15 différemment, la consommation électrique à l'usine
16 de traitement des eaux est prise en compte.

17 (11 h 04)

18 Q. **[150]** Mais en ce qui concerne la consommation
19 d'eau, est-ce que les coûts de... Je parle plutôt
20 des coûts associés à l'eau. Donc les coûts de
21 traitement d'eau. Oui.

22 R. Quels sont-ils, ces coûts-là?

23 Q. **[151]** Mais c'est ça. C'est les coûts qui ne sont
24 pas reliés aux coûts... Ce ne sont pas des coûts
25 énergétiques, mais plutôt les coûts reliés au

1 traitement d'eau.

2 R. Je pense que je vais peut-être un peu rappeler
3 l'objectif de ce programme-là. C'est de... ça
4 s'adresse à la clientèle qui... Il y a deux volets.
5 Il y a le programme gouvernemental, puis ici on
6 parle le volet consommation électrique du client.
7 Donc, nous, ce qu'on adresse ici c'est la
8 consommation électrique évidemment vis-à-vis l'eau.
9 L'eau chaude, qui est quand même une bonne... un
10 usage assez important chez notre clientèle.

11 Donc on a traité tous les aspects, à ce
12 moment-là, de consommation chez le client. Mais
13 aussi de consommation ou traitement de l'eau dans
14 les usines d'épuration d'eau. C'est quand même
15 marginal, mais c'est pris en compte. Le coût de
16 l'eau, c'est pas intégré dans ce programme-là,
17 parce que c'est pas le but visé.

18 Q. **[152]** Est-ce que vous êtes au courant que Enbridge
19 Gas Distribution tient compte des coûts évités de
20 l'eau potable et de l'eau usée dans le calcul du
21 TCTR et de son programme TAPS qui porte sur
22 l'installation de ces mesures?

23 R. Si c'est le cas, je présume que oui. J'ai pas...
24 j'ai pas l'information avec moi, mais si vous me
25 dites qu'ils en tiennent compte. Je vous

1 avantages pour le Distributeur électrique, s'il y a
2 d'autres avantages et que quelqu'un d'autre veut en
3 profiter, bien je vous dirais tant mieux.

4 Q. **[154]** Donc, en réponse à la question 6.1 du ROEE,
5 quant au gain unitaire de l'approche intégrée dans
6 la nouvelle construction, le Distributeur indique :

7 Le gain de deux mille cent vingt-sept
8 kilowattheures (2127 KWh) est un gain
9 moyen qui tient compte du gain
10 unitaire de chacune des mesures et de
11 leur pondération.

12 Au moment de la conception de
13 l'« Approche intégrée nouvelle
14 construction » (AINC), les offres
15 existantes dans le marché de la
16 nouvelle construction ont été prises
17 en compte. Les mesures incluses dans
18 la nouvelle approche du Distributeur
19 et le Novoclimat 2.0 sont
20 complémentaires. En effet, certaines
21 exigences vont au-delà de celles de
22 Novoclimat 2.0 et les moyens utilisés
23 pour leur implantation sont
24 différents. Cette complémentarité
25 permettra de rejoindre un plus grand

1 nombre de constructeurs résidentiels.

2 Dans le cadre de l'évaluation
3 future, une répartition des gains se
4 fera selon l'influence respective de
5 chaque intervenant dans le marché.

6 Les représentants du BEIÉ et du
7 Distributeur poursuivent leurs
8 discussions afin de travailler en
9 complémentarité, en mettant en valeur
10 les forces respectives de chacun.

11 Pourriez-vous nous indiquer quel est le gain
12 unitaire de chacune de ces mesures et leur
13 pondération?

14 M. STÉPHANE DUFRESNE :

15 R. Je crois que... je pense que c'est une réponse à
16 une demande de renseignements de la CCEG qu'on a
17 fourni les gains unitaires, là, par mesure. Donc,
18 je pourrais peut-être vous référer, je l'ai
19 sûrement pas loin. Vous l'avez peut-être déjà
20 constaté. Je ne sais pas si vous l'avez remarqué?

21 Q. **[155]** Non.

22 R. Je vais vous le donner. Donc si... je vais vous
23 amener à la pièce HQD-15, Document 5, page 6,
24 question 2.1

25 Q. **[156]** Parfait, merci.

1 R. Qui présente les gains unitaires.

2 Q. **[157]** Et en ce qui concerne la pondération?

3 R. Évidemment j'ai pas la pondération ici. Mais on
4 peut comprendre, là, que si je regarde, si on
5 regarde les différentes mesures, fenestration et
6 géothermie, chauffe-eau, si je prends géothermie
7 on parle de quatorze mille kilowattheures
8 (14 000 KWh). Mais c'est clair que c'est pas la
9 mesure qui... pour arriver à un gain moyen de trois
10 cent trente... je ne me souviens plus ce qu'on
11 avait tantôt, un gain moyen de trois cent trente-
12 huit (338), je pense, c'est clair que c'est pas
13 cette mesure-là qui a la plus forte pondération.
14 Parce que, comme on le sait, c'est pas la mesure
15 qui pénètre le plus le marché. Mais ça tient compte
16 de ça.

17 (11 h 10)

18 Q. **[158]** Est-ce qu'on pourrait prendre un engagement
19 pour avoir la pondération plus détaillée?

20 R. Bien, écoutez, je n'ai pas la pondération avec moi,
21 puis je pense qu'on a répondu à cette question-là
22 dans le sens que la conception de programmes, c'est
23 un ensemble d'éléments. Je pense que... Est-ce
24 qu'on fournit nos pondérations dans tous les
25 programmes, que ce soit pour le DEL ou le marché

1 affaires? Je veux dire, c'est clair qu'on prend des
2 hypothèses, on prend des hypothèses lorsqu'on
3 fait... C'est un programme qui est nouveau, donc on
4 doit le concevoir. C'est quelque chose qui est
5 aussi... On ne fait pas ça dans notre petit coin,
6 hein, on fait des analyses de marché. Ça veut dire
7 quoi une analyse de marché? Ça veut dire quelles
8 sont les mesures qui ont le plus de chances de
9 percer?

10 C'est clair que la géothermie, c'est un
11 moyen qui est là. Et on l'a vu dans les dernières
12 années, ce n'est pas le moyen le plus facilement
13 implantable. Évidemment, c'est une question de
14 coût. C'est sûr que dans... Si je prends la liste,
15 là, si je prends une maison modèle, par exemple,
16 les promoteurs, ce qu'ils vont... ce qui va leur
17 être proposé, c'est l'approche nouvelle
18 construction. C'est ça, hein, c'est d'aider le
19 promoteur à se démarquer des autres et, évidemment,
20 ça va toucher certains... une certaine catégorie de
21 promoteurs. Ce n'est pas... On ne pense pas que
22 c'est tous les promoteurs qui vont aller vers ça.
23 Donc, le but visé, c'est qu'eux s'inscrivent à ça,
24 un certain volume de promoteurs, et qu'ils
25 promeuvent ces mesures. Et là, on va les aider. Ça,

1 le programme, c'est de supporter ces promoteurs-là
2 et de les aider à en faire la promotion. Ça va être
3 par exemple par une maison modèle. Dans la maison
4 modèle, ce qu'on s'attend, c'est que minimalement,
5 il y ait au moins le récupérateur de chaleur des
6 zones de drainage, donc le chauffe-eau trois
7 éléments. Et aussi, éventuellement, des fenêtres,
8 là. Un niveau de standard, nous, on vise le RE-29.
9 Donc, ces mesures-là devraient être... Pour les
10 promoteurs qui vont adhérer à ce programme-là, ces
11 quatre mesures là devraient être présentées, hein,
12 dans une maison modèle.

13 Et évidemment, nous, ce qu'on va faire,
14 c'est promouvoir ça. On va aider le promoteur au
15 niveau de la formation, des dépliants. Mais aussi,
16 évidemment, on va couvrir une certaine partie du
17 surcoût qu'il va, lui, subir en installant ces
18 mesures-là.

19 La pondération fine, comme je vous dis,
20 bien, c'est une hypothèse qui a été prise au moment
21 de la conception. Est-ce que ça va évoluer?
22 Certainement. Certainement que ça va évoluer, puis
23 je vous dirais que ça évolue tout le temps. Ça a
24 été le cas dans le programme géothermie à l'époque,
25 puis c'est de même encore dans tous les programmes.

1 Quand on regarde un taux moyen pondéré dans nos
2 pièces, là, c'est parce qu'il y a... les taux
3 initiaux, souvent, ils changent en cours de route.
4 Une fois qu'il y a une évaluation, on les prend,
5 hein, c'est une évaluation qu'on dépose à la Régie
6 qui a été acceptée. Après ça, on retient ces
7 hypothèses-là, mais le volume change tout le temps.
8 C'est quelque chose qui est évolutif. Donc, donner
9 ces paramètres-là aujourd'hui, un, on n'a pas ça
10 ici, puis le deux, ce n'est pas pertinent parce que
11 c'est quelque chose qui va évoluer constamment.
12 Donc, dans trois mois, six mois, lorsque le
13 programme va avoir démarré, c'est au printemps, il
14 y a bien des chances qu'on change encore ce type de
15 paramètres là.

16 Q. **[159]** Merci. Vous venez de dire que vous contribuez
17 au surcoût, mais pourtant, il n'y a aucune aide
18 financière qui est fournie. Est-ce que vous pouvez
19 expliquer un peu plus en détail?

20 R. Si je dis... Oui, bien, en fait, il va y avoir...
21 Le guide du participant, il n'est pas encore
22 public, là, mais il va y avoir... Évidemment, le
23 programme, il n'y a pas d'aide financière aux
24 clients. Ça va être un support... En fait, on va
25 couvrir une certaine partie, on ne couvre jamais

1 cent pour cent (100 %) des surcoûts, là, parce que
2 ça serait... il y a un non-sens.

3 Mais évidemment, dans ce cas-ci, le
4 promoteur, nous, ce qu'on... je dirais ce qu'on
5 vise ou ce qu'on... le but du programme, c'est de
6 mettre en place des maisons modèles qui vont offrir
7 ces produits-là, O.K., c'est tenter d'influencer le
8 marché. C'est qu'à la limite, on va paraphraser,
9 c'est que ce qu'on espérait, c'est qu'à la
10 limite, toutes les maisons contiennent ce type de
11 mesures là. Bon, c'est un peu une utopie, là, mais
12 je pense qu'il faut commencer en quelque part, et
13 ça, c'est un début.

14 La géothermie en fait partie, par ailleurs.
15 Mais c'est clair que les promoteurs, pour installer
16 ces mesures-là qui ne sont pas encore le
17 standard... Et nous, on veut... c'est ça qu'on veut
18 influencer, c'est ce standard-là. Bien, il faut
19 compenser une partie des surcoûts. Ce n'est pas
20 majeur, mais vous avez vu un peu le budget de ce
21 programme-là. On a deux millions (2 M) au total,
22 j'arrondis. C'est clair que ce n'est pas... on ne
23 parle pas de milliers de dollars dans ce cas-ci,
24 là.

25 Mais ça, ces détail-là vont être connus,

1 là. Ce n'est pas encore... Il reste encore la
2 finalisation au programme, là, les approbations
3 auprès de la Régie. Mais nous aussi, il y a encore
4 des choses à finaliser. Le guide du participant
5 devrait être public ou sur le site en quelque part
6 au printemps. Ce qu'on vise, c'est dès... même le
7 plus vite possible, là, que ce programme-là soit
8 en... pour capter la période, là, d'habitude qui
9 est le... de construction qui est le printemps,
10 puis une autre période, là, au niveau de l'automne.

11 Q. **[160]** Merci.

12 M. HANI ZAYAT :

13 R. À ce titre, si vous permettez, dans la philosophie
14 en efficacité énergétique, on est beaucoup plus là.
15 On a parlé, on a eu des questions du GRAME ce matin
16 sur la sensibilisation. La sensibilisation, ça
17 s'applique à la consommation d'hiver à la pointe,
18 mais elle s'applique en tout temps. Et on croit que
19 la maturité des programmes d'efficacité
20 énergétique, ça fait dix ans qu'on en fait, de
21 l'efficacité énergétique... Puis là, je dis dix
22 ans, juste pour faire référence au PGEÉ, mais on en
23 fait depuis beaucoup plus longtemps à Hydro-Québec.

24 Par contre, la maturité de ces programmes-
25 là et de nos interventions en efficacité

1 énergétique fait en sorte qu'on est peut-être moins
2 au niveau de l'aide financière aujourd'hui et plus
3 au niveau de l'aide à la prise de décision. Je vais
4 le prendre comme ça. Donc, de l'information qui est
5 donnée aux clients, de la promotion. Dans ce cas-
6 ci, c'est de la promotion qui est faite auprès des
7 nouveaux constructeurs pour leur permettre de
8 structurer, dans le fond, une offre de nouvelles
9 maisons qu'on considère plus écoénergétiques, plus
10 responsable en efficacité énergétique. Est-ce qu'on
11 a besoin de faire ça à travers de l'aide financière
12 directe? On croit que non. On peut faire ça, nos
13 interventions peuvent être plus porteuses à travers
14 la structuration de l'offre, l'aide au niveau des
15 nouveaux constructeurs à identifier les mesures les
16 plus intéressantes et qui leur permettent
17 d'atteindre une clientèle qui est plus sensible au
18 niveau de l'efficacité énergétique, plus... qui a
19 une conscience plus sensible au niveau de
20 l'efficacité énergétique.

21 (11 h 15)

22 Q. [161] Donc, est-ce que je comprends que par ce
23 virage-là vers la sensibilisation, vous indiquez
24 que les programmes dans la... le programme intégré
25 de la nouvelle construction ont atteint leur

1 maturité complète?

2 R. Je ne faisais pas référence spécifiquement à ce
3 programme-là. C'est sûr que le programme nouvelle
4 construction, il s'inscrit dans cette lignée-là.
5 Mais je dis en général, nos programmes d'efficacité
6 énergétique, ils visent, ils vont être axés de plus
7 en plus là-dessus, sur l'information qui est donnée
8 aux clients ou, je veux dire, à la partie prenante,
9 que ce soit le client, le constructeur, ici on
10 parle de nouvelles constructions donc c'est de
11 l'information qui est donnée au constructeur pour
12 lui dire, voilà les mesures qui peuvent être
13 intéressantes à intégrer dans ton offre au client,
14 et on peut l'aider aussi à faciliter la vente de
15 ces maisons plus écoénergétiques en identifiant les
16 avantages qu'elles peuvent avoir puis les impacts
17 qu'elles ont chez leurs habitants ultimes.

18 Q. [162] Dans le cadre de l'approche intégrée en
19 nouvelle construction, est-ce que vous pourriez
20 nous indiquer plus généralement quelle est la force
21 respective d'Hydro-Québec par rapport aux
22 représentants du BEIÉ? C'est en référence à la
23 réponse à la question 6.1 du ROÉÉ où le
24 Distributeur indique que les représentants du BEIÉ
25 et du Distributeur poursuivent leurs discussions

1 afin de travailler en complémentarité en mettant en
2 valeur leurs forces, les forces respectives de
3 chacun.

4 M. STÉPHANE DUFRESNE :

5 R. Oui. Bien, effectivement, 6.1... juste retourner à
6 votre réponse qu'on a faite, ROEEÉ. Donc, en gros,
7 c'est que le programme Novoclimat 2.0, c'est ça? Il
8 ne faut pas que je me trompe...

9 Q. [163] Oui.

10 R. ... il y a des similitudes dans les deux programmes
11 mais il y avait aussi des complémentarités. Je
12 prends exemple, là, nous, si je ne me trompe pas,
13 je n'ai pas... de mémoire, on promouvoit (sic), le
14 programme va promouvoir le chauffe-eau trois
15 éléments alors que Novoclimat 2 ne l'est pas.
16 Également, on a la fenestration. Notre cote de
17 standard, de mémoire, c'est un RE-29, donc ça c'est
18 au-delà de ce qui est dans Novoclimat 2.

19 Quand on parle de complémentarité,
20 évidemment ce qui va être le défi pour nous, ça va
21 être maintenant au niveau de la reconnaissance. Les
22 gigawattheures qu'on va vouloir qui soient
23 attribués à notre influence. Donc, quand on parle
24 de la complémentarité de discussion, c'est cette
25 dynamique-là que nous, on a encore du travail à

1 faire avec eux, pour voir un peu comment on va
2 pouvoir départager ça et éventuellement, après ça,
3 poursuivre notre influence, la maintenir mais aussi
4 à savoir c'était quoi notre influence en termes de
5 gigawattheures. Donc ça, c'est évidemment, il va y
6 avoir des études d'évaluation qui vont être faites
7 dans les prochaines années, mais pour l'instant, je
8 veux dire, notre premier défi, c'est de voir avec
9 eux comment on peut influencer le marché et non
10 plus, ne pas, je dirais l'expression, ne pas se
11 piler sur les pieds.

12 Q. [164] Donc, en réponse à la question 6.3 du ROÉÉ
13 qui demande à Hydro-Québec de justifier le taux de
14 participation pour le Distributeur... le taux de
15 participation, le Distributeur indique que
16 l'objectif de participation découle d'une analyse
17 de marché permettant au Distributeur d'identifier
18 les barrières à la pénétration naturelle de ses
19 produits dans le marché. Est-ce que cette analyse
20 de marché a permis d'identifier que la barrière qui
21 représente le surcoût des mesures promues par le
22 Distributeur a soudainement disparu?

23 R. Les barrières n'ont pas soudainement disparu. Vous
24 savez, dans la nouvelle construction, ce qui est
25 standard, je vous dirais qu'il n'y a pas beaucoup

1 de monde qui pense à s'installer un chauffe-eau à
2 trois éléments ou un récupérateur de chaleur des
3 eaux de drainage. En tout cas, je ne sais pas si
4 vous avez fait construire une maison récemment,
5 peut-être pas vous, vous êtes conscientisée à ça,
6 mais si on élargit un peu le périmètre, là, il y a,
7 je vous dirais, dans la population en général, ce
8 n'est pas quelque chose qui est véhiculé, ce n'est
9 pas quelque chose qui est souvent promu. Donc, oui,
10 ça c'est une barrière commerciale. On l'appelle
11 comme ça, c'est une barrière de la connaissance des
12 produits qui sont disponibles. Le DEL, c'est
13 quelque chose qu'on voit partout. On va chez le
14 quincaillier, on voit des lumières, il y a encore
15 beaucoup, il y a un petit peu d'incandescent,
16 presque plus, de l'halogène, il y a du fluo-
17 compact. Le DEL, il commence à faire plus de,
18 l'étalage est plus garni. Mais je vous mets au défi
19 de trouver un... pas un chauffe-eau trois éléments
20 mais un système de récupération des eaux de
21 drainage, là, évidemment c'est encore quelque chose
22 qui est, pas embryonnaire, mais qu'il faut pousser.
23 Puis quand on dit pousser, monsieur Zayat l'a
24 mentionné, ce n'est pas de le subventionner mais
25 d'en parler, de présenter les avantages de ce type

1 de moyens-là.
2 (11 h 21)
3 videmment, quand on parle de barrière commerciale
4 encore une fois, c'est beaucoup plus facile
5 installer ce type d'équipement-là dans une nouvelle
6 maison, une nouvelle construction, que de défaire
7 les murs et d'aller installer ça. C'est le problème
8 qu'on a rencontré il y a quelques années avec notre
9 programme ou le... je pense que ça n'a pas été un
10 programme, mais notre... l'idée ou la démarche
11 qu'on avait faite qui visait notamment les marchés
12 existants. C'est clair que le potentiel n'est pas
13 là. La barrière c'est « Voulez-vous commencer à
14 défaire vos murs pour installer ça? » ça
15 n'intéresse pas énormément de personnes de faire
16 ça. Donc le marché prometteur, dans ce cas-ci, je
17 parle de celui-là, c'est vraiment la nouvelle
18 construction. Donc, oui, c'est une barrière
19 commerciale pour cet élément-là.

20 Un chauffe-eau trois éléments, ce n'est pas
21 quelque chose qui est extrêmement connu non plus,
22 c'est pour ça qu'on a un programme qui parle de ça
23 mais, encore là, il faut aller plus loin. Je le dis
24 encore, dans un monde utopique, idéalement, tout le
25 monde devrait avoir un chauffe-eau trois éléments.

1 Ça peut prendre des années mais ça, il faut s'y
2 prendre maintenant. Il y a le programme qui existe
3 mais, en plus, on peut le valoriser via un autre
4 programme. Puis le marché de la nouvelle
5 construction, c'est parfait pour ça et c'est ce
6 qu'on fait dans ce cas-ci. Est-ce que c'est une
7 barrière commerciale? Dans la mesure où on veut le
8 pousser puis on veut que, encore là, si vous parlez
9 à des gens qui vous entourent, il n'y a pas
10 beaucoup de monde qui connaît encore l'existence de
11 ce type de chauffe-eau là, et c'est ça qu'on veut
12 aller chercher, comme les thermostats électroniques
13 à l'époque n'étaient pas aussi connus qu'un
14 thermostat métallique. Je ne connais pas grand-
15 monde qui se construit une maison qui met des bons
16 vieux thermostats, je pense que tout le monde,
17 maintenant, c'est rendu à la page d'y aller avec un
18 thermostat électronique. Donc, c'est ces barrières-
19 là qu'on veut adresser via ce programme-là.

20 Q. **[165]** Est-ce que vous pourriez nous indiquer
21 combien d'entrepreneurs installent déjà des
22 chauffe-eau à trois éléments dans leurs nouvelles
23 constructions?

24 R. Évidemment, je n'ai pas cette réponse-là parce que
25 c'est un niveau de détail qu'on n'a pas. Si je

1 regarde toutefois, on va y aller en volumes, si je
2 prends le volume dans notre prévision de demande,
3 évidemment, pour l'instant, ce n'est pas très
4 significatif et, je le dis encore, ce qu'on
5 voudrait c'est que, ultimement, c'est que ce soit
6 répandu dans toutes les maisons du Québec. C'est
7 facile à dire, c'est moins facile à faire. C'est
8 quelque chose qui va être évalué ultérieurement
9 dans nos évaluations, dans le cadre du programme
10 chauffe-eau trois éléments, c'est un programme qui
11 est en cours. C'est sûr qu'éventuellement il va y
12 avoir une évaluation de ce programme-là et là on
13 pourra, et de façon plus précise, savoir,
14 effectivement, quel aura été le déploiement en
15 termes d'unités. Mais pour l'instant c'est trop tôt
16 pour nommer un chiffre précis.

17 Q. **[166]** Est-ce que votre objectif de huit cent
18 quarante-trois (843) participants constructeurs
19 n'est pas un peu ambitieux? Selon vous.

20 R. Selon vous, peut-être, pas selon nous. Huit cent
21 quarante-trois (843) participants c'est quand même,
22 quand on considère qu'au Québec on a environ...
23 bien, ça dépend des années, entre trente (30) et
24 quarante mille (40 000) mises en chantier, ça ne me
25 paraît pas très optimiste, je dirais même

1 conservateur. Évidemment, est-ce que ça va être
2 revu en cours de route, est-ce qu'on va devoir
3 réajuster le tir? Fort probablement, comme dans
4 tous nos programmes. Ce n'est pas une variable qui
5 est fixe. Les variables qui deviennent fixes dans
6 le temps c'est lorsqu'on a des évaluations
7 crédibles... bien, pas crédibles, elles sont toutes
8 crédibles, mais des évaluations sur, maintenant,
9 quel a été l'état du marché? Quel a (sic) été les
10 gains? C'est quoi les barrières qui ont été
11 soulevées? C'est à partir de là qu'on va être
12 capables de dire si on a été optimistes ou peut-
13 être même conservateurs. Je dirais même en fonction
14 aussi, non pas, je le répète, parce qu'on l'a dit
15 tantôt, ce n'est pas dans trois, quatre ans qu'on
16 va attendre. C'est quelque chose qu'on ne suit pas,
17 comme monsieur Zayat l'a mentionné, ce n'est pas en
18 temps réel qu'on suit ça mais c'est clair que
19 lorsqu'on fait une conception de programme, on a de
20 l'information.

21 Q. **[167]** Oui. Mais dans la mesure où le huit cent
22 quarante-trois (843), le taux de participants de
23 huit cent quarante-trois (843) fait référence à des
24 constructeurs et non à des constructions, est-ce
25 que, compte tenu de cette précision-là, ce n'est

1 pas un peu ambitieux?

2 R. Pour le moment c'est une hypothèse et c'est
3 ambitieux, selon vous, c'est ambitieux, selon nous,
4 ça ne l'est pas. Est-ce qu'on va réviser cette
5 hypothèse-là en cours de route? On verra. Pour
6 l'instant, c'est sûr qu'il faut commencer à quelque
7 part. Est-ce qu'on va faire des ajustements au
8 niveau du support au promoteur? Est-ce qu'on va
9 devoir s'assurer que ça démarre bien? C'est sûr
10 qu'on va s'ajuster. Je tiens à le dire, il n'y a
11 rien de statique dans ces programmes-là. Il y a des
12 choses qui deviennent plus officieuses, on va le
13 dire comme ça, officielles lorsqu'on a une
14 évaluation, mais entre le moment où on déploie,
15 surtout pour un programme qui est nouveau, de se
16 faire taxer d'optimistes, je veux bien, certains
17 pourraient nous dire qu'on est conservateurs.
18 Vous, vous semblez dire que c'est optimiste. Bien
19 écoutez, on s'en reparlera l'année prochaine.

20 (11 h 25)

21 Q. **[168]** Donc, en réponse à la question 6.6 du ROÉÉ,
22 qui demandait en quoi l'approche intégrée
23 constituait « une approche de transformation du
24 marché », le Distributeur indique que :

25 Cette approche intégrée vise à lever

1 des barrières commerciales limitant le
2 taux d'adoption des mesures, en vue
3 d'induire des changements de
4 comportement permanents, tant chez les
5 constructeurs et les installateurs que
6 chez les clients finaux.

7 Puisque l'approche proposée par le Distributeur ne
8 comporte aucune aide financière, est-ce que cela
9 signifie, selon le Distributeur, que la barrière
10 commerciale résultant du surcoût de ces mesures
11 peut être éliminée par l'induction de changements
12 de comportements permanents?

13 R. Bien, je pense que j'en ai abordé longuement
14 tantôt, là, à ce sujet-là. Je peux bien
15 recommencer, mais c'est ce qu'on vise, là, de
16 briser ces barrières-là pour qu'en bout de ligne,
17 que ce soit une demande, hein. Que les gens quand
18 ils arrivent, quand ils se présentent chez un
19 promoteur, un constructeur, ils disent : c'est ça
20 que je veux, c'est ça que je veux, puis tu vas me
21 l'installer comme cette façon-là.

22 C'est sûr que là pour faire ça, il y a des
23 premières étapes à franchir. C'est ça qu'on fait
24 avec ce programme-là. Oui, c'est une façon de
25 briser ou de rabaisser ces barrières-là.

1 Q. **[169]** Dans sa demande d'intervention, le ROEÉ
2 propose d'évaluer l'opportunité d'instaurer un
3 système de tarification volontaire permettant aux
4 consommateurs de contribuer volontairement aux
5 coûts incrémentaux de l'énergie éolienne, afin de
6 réduire l'impact à la hausse de la mise en service
7 de nouveaux projets de production provenant
8 principalement des parcs éoliens.

9 Dans sa décision procédurale, la Régie
10 indiquait qu'elle trouvait cette idée intéressante,
11 mais considérait que cette avenue nécessitait une
12 étude préalable portant notamment sur l'intérêt de
13 la clientèle à l'égard d'une telle tarification.

14 Or, à la dernière page de son plan
15 d'approvisionnement qui vient d'être déposé à la
16 Régie de l'énergie et qui porte... le Distributeur
17 indique qu'il considère que les marchés volontaires
18 de transactions de certificats d'énergie
19 renouvelable constituent une avenue qui pourrait
20 lui permettre de commercialiser les attributs
21 environnementaux de ses parcs éoliens. Et qu'il
22 entreprendra des démarches afin de participer au
23 marché volontaire, notamment en visant la
24 certification de ses parcs éoliens par le programme
25 ÉcoLogo.

1 Les marchés volontaires au Québec,
2 accessibles au Distributeur, pourraient permettre
3 de valoriser les attributs environnementaux des
4 parcs éoliens, sans toutefois impliquer de
5 nouvelles transactions sur les marchés.

6 Est-ce qu'on doit comprendre, par cette
7 réponse, qu'Hydro-Québec a donc déjà commencé à
8 procéder à cette évaluation? Et que la réponse de
9 la clientèle est positive?

10 R. Bon. Ce que vous avez mentionné, ce que vous avez
11 cité effectivement c'est écrit texto dans le plan
12 d'approvisionnement. Mais on aura l'occasion de
13 s'en reparler. Mais ce que... Donc, deux questions.
14 Deux réponses plutôt.

15 C'est en cours. Est-ce qu'on a tout fait
16 les démarches qu'on avait indiquées dans le plan
17 d'approvisionnement? Non. On a encore beaucoup de
18 travail à faire à cet égard-là. On ne va pas régler
19 ça en deux... en cliquant des doigts. Et je vous
20 confirme que pour... excusez-moi. Je vous confirme
21 que pour deux mille quatorze (2014) - évidemment
22 dans les coûts, là, parce qu'on parle de deux mille
23 quatorze (2014) ici - il n'y a pas de... il n'y a
24 pas de gains associés à ça. Donc c'est...
25 ultimement ça va être pour les années futures.

1 Q. **[170]** Merci. Le Distributeur convient-il que
2 l'exigence du seuil de puissance électrique
3 installé de chauffage de cinquante pour cent (50 %)
4 imposé aux entreprises agricoles pour l'accès au
5 tarif DT représente un frein à l'adoption des
6 mesures d'économie d'énergie?

7 M. MARCEL CÔTÉ :

8 R. Vous parlez de tarification?

9 Q. **[171]** Oui.

10 R. Je... On peut... on peut garder ça pour le panel 4,
11 je pense.

12 Q. **[172]** Bon, je vais garder ma question pour le panel
13 4.

14 R. La même chose pour la question précédente. C'était
15 aussi, vous avez...

16 Q. **[173]** Mais c'est une question de gestion quand même
17 de la demande.

18 R. O.K. Mais je vais juste... pour revenir sur l'autre
19 question également, c'est... on a convenu aussi
20 qu'on allait demander à la clientèle s'ils étaient
21 intéressés également aussi à une tarification
22 verte. Donc, on a convenu avec vous autres qu'on
23 allait faire ça.

24 C'est sûr qu'il y a un intérêt dans des...
25 dans des endroits aux États-Unis où ils brûlent du

1 mazout et du charbon, ces choses-là. Donc, les gens
2 pourraient être intéressés à payer pour peut-être
3 de l'énergie verte, là, mais... Il faut convenir
4 qu'ici au Québec où on produit de l'électricité
5 avec l'hydraulique, que les gens soient intéressés
6 à payer au-delà de ça, un prix pour l'éolienne par
7 exemple, ça risque d'être relativement limité. Mais
8 on a convenu quand même de faire la question avec
9 vous.

10 Concernant le biénergie, si vous voulez
11 reprendre votre question, à ce moment-là je vais y
12 répondre.

13 Q. **[174]** Le Distributeur convient-il que l'exigence du
14 seuil de puissance électrique installé de chauffage
15 de cinquante pour cent (50 %) imposé aux
16 entreprises agricoles pour l'accès au tarif DT
17 représente un frein à l'adoption des mesures
18 d'économie d'énergie?

19 (11 h 30)

20 R. Lorsqu'on... bien c'est de la tarification, là.
21 Donc lorsqu'on a mis cette limite-là, c'était pour
22 s'assurer qu'au travers des exploitations agricoles
23 on allait cibler des serres comme telles. Donc, des
24 serres pour lesquelles eux autres ont des besoins
25 de chauffage. Donc c'est avec cette mesure-là qui

1 nous permet de s'assurer qu'on a effectivement des
2 serres et pas ce qu'on appelle des « free riders »
3 ou des gens qui pourraient bénéficier d'un système
4 biénergie alors que la mesure, ce n'est pas ça
5 qu'on vise comme tel, donc c'est pour ça.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Juste peut-être une précision. On a quand même déjà
8 rendu une décision en ce qui a trait au tarif qui
9 était proposé pour les exploitations agricoles.
10 Donc, c'est clair qu'on ne reviendra pas sur ce
11 sujet-là dans le cadre de la prochaine décision
12 qu'on va avoir à rendre.

13 Me PASCALE BOUCHER MEUNIER :

14 Q. **[175]** Donc, à la page 6 de la présentation d'Hydro-
15 Québec lors de la séance d'information sur la
16 biénergie et le tarif DT dans le cadre du suivi de
17 la décision D-2011-28 du vingt-cinq (25) mai deux
18 mille onze (2011). Le Distributeur indique qu'il
19 entend promouvoir le tarif aux clients DT avec une
20 attention aux nouveaux propriétaires.

21 Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

22 R. Avez-vous une copie dudit document, Maître?

23 Me PASCALE BOUCHER MEUNIER :

24 Non.

25

1 Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

2 R. Est-ce qu'on pourrait le consulter avant d'être
3 questionnés sur ce document-là?

4 Me PASCALE BOUCHER MEUNIER :

5 Oui, on peut revenir...

6 Me ÉRIC FRASER :

7 Allez-y avec votre question puis on verra si les
8 témoins ont besoin du document.

9 Me PASCALE BOUCHER MEUNIER :

10 Q. **[176]** Pourquoi le Distributeur... Donc, dans son
11 rapport annuel deux mille douze (2012) Plan global
12 en efficacité énergétique, au chapitre des... pour
13 les suivis, produit le vingt-sept (27) mai deux
14 mille treize (2013), il n'est aucunement mention de
15 quelque intention que ce soit relativement aux
16 nouveaux propriétaires. Pourquoi le Distributeur
17 n'a-t-il pas effectué de suivis quant aux nouveaux
18 propriétaires de maisons déjà équipées de système
19 biénergie?

20 M. HANI ZAYAT :

21 R. Je pense, lorsqu'il y a des nouveaux... Là, on
22 parle de... Je recommence. Donc, lorsqu'on parle de
23 maisons existantes qui sont déjà à la biénergie,
24 qui changent de propriétaire, donc lorsque ces
25 maisons-là sont vendues, évidemment le tarif

1 biénergie demeure en général et il y a un kit
2 d'informations qui est envoyé au nouveau
3 propriétaire qui a, par défaut un système biénergie
4 lui expliquant, dans le fond, les avantages du
5 système biénergie de la maison qu'il vient
6 d'acheter et de la tarification qui y est associée.
7 Donc, c'est à travers cette mécanique-là, au moment
8 de l'aménagement/déménagement d'une maison qui est
9 dotée d'un... qui bénéficie du tarif DT que ça se
10 fait. On pense que c'est le meilleur moment pour
11 faire ça.

12 Q. **[177]** Parfait. Merci. Ça termine mes questions.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Merci, Maître Boucher Meunier. Nous allons donc
15 poursuivre avec maître Gariépy pour le RNCREQ.

16 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANNIE GARIÉPY :

17 Bonjour, Madame la Présidente; bonjour, mesdames
18 les régisseuses. Annie Gariépy pour le Regroupement
19 national des conseils régionaux de l'environnement
20 du Québec. Bonjour messieurs.

21 Q. **[178]** Dans un premier temps, j'aimerais aborder
22 avec vous la question des coûts évités en réseau
23 intégré. Donc, je vous réfère à la pièce B-0096 qui
24 se trouve à être la pièce HQD-15, Document 9, les
25 réponses aux demandes de renseignements du RNCREQ.

1 À la page 5 donc, aux réponses à la question 3.1.

2 M. STÉPHANE DUFRESNE :

3 R. Quelle page? Excusez-moi!

4 Q. **[179]** La page 5, la question 3.1. Donc, le RNCREQ
5 vous demandait de justifier l'augmentation de deux
6 cent cinquante pour cent (250 %) entre deux mille
7 vingt-cinq (2025) et deux mille vingt-six (2026).
8 Et je vous fais la lecture de la réponse du
9 Distributeur. On dit :

10 La modification du signal de coût
11 utilisé entre 2025 et 2026 découle du
12 fait que celui-ci doit refléter la
13 valeur de l'énergie ferme et garantie
14 à la marge des approvisionnements du
15 Distributeur. Le Distributeur prévoit,
16 en 2026, devoir recourir à des
17 approvisionnements autres que ceux
18 provenant des marchés de court terme.
19 Le meilleur signal de prix dont
20 dispose le Distributeur pour ses
21 nouveaux approvisionnements correspond
22 au prix des approvisionnements acquis
23 lors du 2e appel d'offres d'énergie
24 éolienne. Le Distributeur utilise donc
25 ce signal à partir de 2026.

1 Et vous nous référez également à la question 9.2 de
2 la Régie à sa DDR 2. Dans un premier temps, vous
3 faites la différence entre le marché de court terme
4 et le marché d'énergie ferme et garanti. Pouvez-
5 vous, s'il vous plaît, m'expliquer les principales
6 différences que vous faites entre ces deux marchés?
7 (11 H 35)

8 R. Oui. Donc, comme vous avez pu le constater, on a
9 déposé notre bilan en énergie en complément de
10 preuve à la demande de la Régie. On voit que, sur
11 la période deux mille quatorze - deux mille vingt-
12 cinq (2014-2025), on a des achats de court terme
13 qui devront être faits en supposant que notre
14 prévision se maintient. Donc, c'est des achats qui
15 vont être faits en période hivernale. Donc, c'est
16 des achats d'énergie et là, on en a parlé un peu ce
17 matin, et ça c'est jusqu'à l'atteinte du... notre
18 planification de trois térawattheures (3 TWh)
19 maximum sur ces marchés-là.

20 Quand on regarde le bilan au-delà de deux
21 mille vingt-cinq (2025), évidemment on déborde. Ce
22 seuil-là est dépassé. Donc il y a des volumes
23 d'énergie qui dépassent ce volume-là puis, de
24 mémoire, on atteint de façon plus significative en
25 deux mille vingt-sept (2027) compte tenu qu'on n'a

1 plus le contrat en annuel, là, on perd le contrat
2 avec HQP.

3 Donc, le coût évité reflète ça. La question
4 qu'on se pose, le coût évité c'est, quels sont nos,
5 si n'a pas de, notamment on parle d'efficacité
6 énergétique, quels sont les approvisionnements
7 qu'on devrait faire au cours des prochaines années.
8 Bien il faut que ça reflète notre bilan offre-
9 demande. Donc, ce que ça dit, c'est qu'au cours des
10 prochaines années, tout kilowattheure additionnel
11 qui n'est pas consommé éviterait ces coûts-là.
12 Donc, la période de court terme, là, pas une
13 période de court terme mais plutôt l'indicateur
14 qu'on utilise pour la période quatorze vingt-cinq
15 (2014-2025), ce sont des achats de court terme.
16 Parce que c'est clair que, on ne va pas lancer un
17 appel d'offres pour acquérir cinq cents
18 gigawattheures (500 GWh) identiques. Les achats en
19 hiver qui se concentrent sur quelques mois, jusqu'à
20 trois térawattheures (3 TW), on est capable, puis
21 on l'a déjà fait, d'acquérir ça sur les marchés.

22 Toutefois, au-delà de deux mille vingt-cinq
23 (2025), là on tombe dans une autre dynamique. Là on
24 parle de besoins, je pense à, je parle de deux
25 mille vingt-sept (2027), on tombe à cinq

1 térawattheures (5 TWh) et là on parle de besoins,
2 encore là c'est des besoins fermes. Quand je dis
3 fermes, c'est qu'ils sont présents de façon plus
4 continue. Donc, le trois térawattheures (3 TWh) si
5 je le découpais, encore là, il a une présence assez
6 soutenue sur tous les, on parle de deux mille huit
7 cents (2 800) heures mais au-delà de ça, c'est que
8 le deux mille vingt-sept (2027) et plus, là on
9 tombe dans une autre dynamique. Là tranquillement
10 les besoins vont tendre à s'étendre sur l'ensemble
11 de l'année. Or, c'est le profil des besoins. Alors
12 c'est pour ça qu'on dit qu'à compter de cet
13 horizon-là, on retient un signal qui nous procu...
14 un signal de coûts évités en énergie qui pourrait
15 nous permettre de combler ce type de besoins-là.

16 Ce qu'on a présentement dans notre
17 portefeuille d'approvisionnement, c'est notamment,
18 nos derniers appels d'offres, là, l'appel d'offres
19 d'énergie éolienne de deux mille mégawatts
20 (2 000 MW), je vous dirais que c'est le seul où on
21 avait un certain, je ne dis pas un niveau de
22 concurrence mais des conditions qui favorisaient le
23 marché davantage. C'était ouvert à tous. Il n'y
24 avait pas de prix plafond et évidemment, c'était un
25 approvisionnement qui pour nous est encore

1 représentatif d'un signal de marché.

2 Donc c'est pour ça qu'on dit que ce n'est
3 qu'à compter de deux mille vingt-six (2026) qu'on
4 introduit un signal de long terme pour combler ce
5 type de besoins-là. Que d'ici là, ce type de
6 besoins-là qu'on voit apparaître dans nos bilans,
7 là, sous la rubrique achat de court terme, bien
8 évidemment, ça va être des achats qu'on va faire
9 sur les marchés. Mais c'est pour ça qu'on a deux
10 types de signal. La hausse que vous constatez
11 effectivement, si on prend un sur l'autre, oui, il
12 y a une hausse. Il y a une hausse de, c'est
13 mathématique, là, mais par contre, si l'année
14 prochaine on se représente ici et que le signal de
15 court terme, le prix de marché a augmenté,
16 évidemment la hausse va être beaucoup moindre. Mais
17 il n'en demeure pas moins que ce qui est important
18 pour nous c'est de refléter la bonne utilisation,
19 c'est-à-dire en regardant le bilan offre-demande,
20 quels les types de besoins dont on a besoin et
21 c'est ça qu'on fait ici.

22 Q. [180] Si je comprends bien votre réponse, ce que
23 vous me dites c'est que le Distributeur anticipe un
24 changement dans le profil de ses besoins à cet
25 horizon-là?

1 R. Bien c'est clair que plus on avance dans le temps,
2 puis là on le voit, là, puis le plan d'appro on va
3 pouvoir en reparler. Les premières années, les
4 besoins sont concentrés sur un très nombre... on en
5 a parlé ce matin. C'est très, très fin, c'est
6 quelques heures dans l'hiver mais plus on avance
7 dans le temps, puis on le voit, on a parlé des
8 rappels ce matin mais c'est un peu ça aussi. Ça se
9 traduit par plus de rappels. Plus mes besoins
10 augmentent dans le temps, l'hiver ce n'est plus sur
11 cent cinquante (150) heures. Tranquillement, ça
12 tend à un mois complet, deux mois, trois mois, ça
13 tend vers les quatre mois d'hiver puis deux mille
14 vingt-sept (2027), une fois que je n'ai plus le
15 contrat avec, vous savez le contrat avec Hydro-
16 Québec Production se termine en février vingt-sept
17 (2027), bien c'est sûr que deux mille vingt-sept
18 (2027), si je prends mon profil de besoins,
19 tranquillement, bien là je retourne dans une
20 situation où mes besoins s'étendent vers les autres
21 mois d'hiver, sur les autres mois de l'année. Oui,
22 à terme, mais ultimement, là on est loin, là, mais
23 en deux mille vingt-sept (2027), deux mille trente
24 (2030), deux mille trente-cinq (2035), là, ça va
25 être des besoins à combler qui vont être présents

1 tout au long de l'année parce qu'on aura plus les
2 contrats, TCE n'est même pas dans le bilan puis HQP
3 ne sera plus là.

4 M. HANI ZAYAT :

5 R. Vous permettez, si je devais reprendre ça dans des,
6 de façon plus imagée, le signal de coûts évités
7 qu'on a là reflète le fait qu'on est en surplus
8 jusqu'en deux mille vingt-cinq (2025) et que les
9 surplus se terminent, il y a des besoins en deux
10 mille vingt-six (2026). Donc, on peut le voir comme
11 ça aussi.

12 Donc on a un signal de coûts évités, un
13 signal de surplus jusqu'en deux mille vingt-cinq
14 (2025) et un signal de besoins en deux mille vingt-
15 six (2026). Juste pour...

16 M. STÉPHANE DUFRESNE :

17 R. Tu mets les deux signaux (sic) hein. Il y a le
18 signal, on parle du signal d'achat qui converge au
19 signal du long terme mais comme monsieur Zayat le
20 mentionne, il y a, dans l'intermédiaire, on fait
21 face à des surplus qui, notre coût évité, reflète
22 ça.

23 Q. [181] D'accord. Pour continuer dans la même lancée,
24 je vous réfère à la, attendez, là, je ne veux pas
25 vous induire en erreur, à la pièce B-0088, qui est

1 la réponse à la demande de renseignements de la
2 Régie, HQD-15, Document 1, à la page 18, qui était
3 la référence que vous nous aviez donnée à notre
4 propre question, là, et la Régie vous demandait :

5 Veuillez indiquer les raisons pour
6 lesquelles le signal de prix de long
7 terme en énergie est basé sur le prix
8 du second appel d'offres d'énergie
9 éolienne plutôt que sur le dernier
10 appel d'offres de ce genre.

11 (11 h 41)

12 Q. **[182]** Et vous répondiez : « Le deuxième appel
13 d'offres éolien ne comportait aucune balise sur les
14 prix d'achat de l'énergie et représente donc le
15 meilleur signal de prix de marché dont dispose le
16 Distributeur. » Et vous mentionnez : « Le meilleur
17 signal de prix de marché. » Pouvez-vous préciser à
18 quel marché vous faites référence précisément? Est-
19 ce que c'est le marché québécois, canadien, nord-
20 américain?

21 R. Bien, effectivement, on a bien dit qu'il n'y a
22 aucune balise de prix. Puis je vais aller plus
23 loin. C'est que le... On parle du troisième appel
24 d'offres éolien. En plus du prix qui était balisé,
25 c'était... on s'adressait à deux types de... Il y

1 avait le deux cent cinquante mégawatts (250 MW)
2 communautés autochtones et deux cent cinquante
3 mégawatts (250 MW) qui était adressé pour les
4 communautés... au communautaire.

5 Et en plus, c'étaient des projets de vingt-
6 cinq mégawatts (25 MW) maximum. Donc là, dans le
7 cadre du deuxième appel d'offres, le deux mille
8 mégawatts (2 000 MW), il n'y avait pas de limite...
9 excusez, il n'y avait pas de limite sur les
10 quantités, il n'y avait pas de maximum de projet,
11 puis c'était ouvert à tous. Il y avait des
12 spécifications sur la zone, par contre, oui. Mais
13 en termes de projet, c'étaient des projets que ça
14 pouvait être du cinquante mégawatts (50 MW), cent
15 mégawatts (100 MW), deux cents mégawatts (200 MW).
16 Il y en a eu, on en a eu, de ces projets-là, par
17 ailleurs.

18 (11 h 46)

19 Dans le cas du troisième appel d'offres,
20 deux fois deux cinquante (2 x 250), c'était
21 différent. C'est pour ça que pour le moment, on n'a
22 pas retenu ce signal-là pour nos fins de coûts
23 évités à long terme. Ça va peut-être changer parce
24 que là, on a un autre appel d'offres qui s'en vient
25 avec le quatre cent cinquante mégawatts (450 MW).

1 Et lui, la différence, c'est que oui, il y a un
2 prix plafond. Évidemment, le prix plafond, ça ne
3 veut pas dire que les soumissionnaires... En tout
4 cas, on espère qu'ils vont soumissionner en bas du
5 prix plafond, mais il n'y a pas de limite sur...
6 Les soumissionnaires, on espère qu'ils vont
7 soumissionner en bas du prix plafond. Mais il n'y a
8 pas de limite sur, il n'y a pas de maximum sur les
9 projets. Donc ça peut être des projets de cinquante
10 (50 MW), cent (100 MW), cent cinquante mégawatts
11 (150 MW). Et ça c'est intéressant. Et c'est pour ça
12 que...

13 Oui, on verra l'année prochaine si, un, il
14 faut lancer l'appel d'offres. Et deux, il faut
15 recevoir des offres et les analyser, les attribuer
16 puis les signer. Mais ça va être quelque chose
17 qu'on va considérer l'année prochaine.

18 En fait, j'ai pas tout à fait répondu, je
19 vais compléter. De quel marché - je savais qu'il
20 manquait quelque chose - de quel marché on parle?
21 De quel marché on parle? Bien oui, on parle du
22 marché québécois. Dans notre dynamique actuelle
23 c'est que, je reprends encore ça. Quand on lance un
24 appel d'offres, évidemment on s'adresse au marché.
25 On l'a fait en deux mille deux (2002) dans le cadre

1 de l'appel d'offres 2002-01. On a eu des offres
2 d'installation d'équipements thermiques et
3 évidemment on a signé des contrats avec Hydro-
4 Québec Production.

5 Dans le cadre des appels d'offres éoliens,
6 évidemment c'est spécifique au marché québécois. Et
7 donc ce qu'on reporte, ce qu'on resuppose et ce
8 qu'on présuppose c'est que les futurs appels
9 d'offres vont être encore destinés à la production
10 ici au Québec. Vous savez, les interconnexions
11 sont... étant ce qu'elles sont, là, on ne peut pas
12 compter sur les importations. On pourrait le faire
13 évidemment, mais il y aurait des coûts associés à
14 ça.

15 Q. **[183]** O.K. Je ne suis pas certaine qu'on s'est bien
16 compris. Donc je vais réitérer ma question. Dans...
17 quand la Régie vous demandait : pourquoi vous aviez
18 choisi le signal de... comme signal de prix de long
19 terme en énergie, vous avez choisi le deuxième
20 appel d'offres d'énergie éolienne. Vous avez
21 répondu que c'était le meilleur signal de prix sur
22 le marché.

23 R. Dans notre marché, oui.

24 Q. **[184]** Donc dans le marché du Distributeur.

25 R. Oui.

1 Q. **[185]** Toute l'offre énergétique, là.

2 R. Bien je vous rappellerai que depuis, comme je vous
3 l'ai mentionné, c'est un peu ça ma réponse, là.
4 Notre marché c'est... C'est sûr que le marché très
5 fin, là, pour de la puissance ou de l'énergie pour
6 en hiver évidemment. Le marché, on ne se limite
7 pas. On fait des appels d'offres ou on regarde le
8 marché dans son ensemble. C'est le Québec et hors
9 Québec.

10 Mais pour des besoins de long terme, des
11 contrats. On parle de contrat, là, ce type de
12 planification c'est théorique, on se projette dans
13 le futur. Et quel genre d'approvisionnement
14 pourrait combler ce type de besoin-là? Ce qu'on a
15 entre les mains présentement, notre contexte, c'est
16 des approvisionnements éoliens, les derniers
17 approvisionnements notamment. Et c'est dans un
18 contexte de marché québécois.

19 Q. **[186]** Parfait. Si on revient au prix du marché,
20 est-ce que vous incluez toutes les formes
21 d'énergie? Lorsque vous répondez que c'est le
22 meilleur signal de prix du marché, est-ce que vous
23 avez envisagé l'ensemble des formes d'énergie?

24 R. Je pense que je l'ai mentionné un petit peu.
25 C'est... nous ce qu'on considère c'est que

1 l'approvisionnement éolien c'est
2 l'approvisionnement qui est, je ne dirais pas le
3 plus populaire, c'est pas ça le... Non, je ne parle
4 pas de coûts évidemment, mais je parle de source
5 d'approvisionnement. On regarde, là, il y a eu
6 quand même trois décrets, sinon cinq. Quand on
7 prend deux fois 250. C'est... nous, pour l'instant,
8 c'est l'approvisionnement à la marge. C'est
9 l'approvisionnement qu'on considère pour notre
10 bilan.

11 Est-ce que cela va changer dans les
12 prochaines années? Est-ce que ça va devenir, dans
13 les prochaines années, un approvisionnement de
14 biomasse? On verra.

15 Q. **[187]** D'accord. Maintenant, tout à l'heure vous
16 mentionniez que le deuxième appel d'offres ne
17 comportait aucune balise, puis vous m'avez parlé du
18 troisième appel d'offres où il y avait des
19 critères. Est-ce que... est-ce que c'est à ça que
20 vous faisiez référence? Les balises, est-ce que
21 c'était les critères déterministes au niveau des
22 catégories?

23 R. Non.

24 Q. **[188]** Ou c'est autre chose.

25 R. Non. Pour les fins des coûts évités, ce qu'on

1 regarde c'est la source d'approvisionnement, la
2 meilleure source d'approvisionnement qui peut
3 combler nos besoins. Dans tous les appels d'offres
4 éoliens il y a eu des critères, des critères non
5 monétaires, là, si vous faites allusion à ça. Qui
6 est qu'un certain pourcentage doit être fabriqué au
7 Québec, ou dans une zone précise comme en Gaspésie
8 ou l'ensemble du Québec, là, les fameux ratios.

9 C'est pas ça que je regarde, c'est : est-ce
10 que l'appel d'offres, le troisième appel d'offres,
11 deux fois 250 était représentatif d'un prix de
12 marché, là? D'un signal sans balise, sans
13 contrainte? Non.

14 Comme je le mentionnais, un, il y avait
15 l'histoire, il y avait le contexte de prix plafond.
16 Mais notamment et surtout - je le dis encore -
17 c'est le fait que c'était dédié à deux blocs bien
18 précis de... pas de clientèle, mais de promoteurs,
19 communauté autochtones et le communautaire. Et
20 surtout, les petits projets. Petits projets de
21 vingt-cinq mégawatts (25 MW). C'est surtout ça.

22 La raison principale qu'il faut retenir,
23 c'est ça ici. C'est des petits projets. Évidemment
24 des coûts... il n'y a pas d'économie d'échelle.
25 Construire un parc de deux cent cinquante mégawatts

1 (250 MW) ça n'a pas le même coût qu'un parc de
2 vingt-cinq mégawatts (25 MW). Donc c'est pour ça la
3 raison principale pour laquelle on ne retenait pas
4 cet appel d'offres-là aux fins des coûts évités,
5 c'est ça.

6 Q. **[189]** Puis juste pour être certaine de bien vous
7 comprendre. Quand vous dites que le deuxième appel
8 d'offres éolien ne comportait aucune balise sur les
9 prix d'achat de l'énergie, est-ce que pour vous ça
10 voulait dire que le prix n'est pas fixé dans le
11 décret?

12 R. Non. Le décret ce que ça disait c'est qu'à l'époque
13 il y avait un prix plafond dans le cadre du - là je
14 me répète, là - dans le cadre du deux fois 250, la
15 seule balise qu'il y avait c'était ça.

16 Q. **[190]** On se comprend bien.

17 R. Évidemment, comme on l'a mentionné, on espère
18 toujours que les fournisseurs vont soumettre en bas
19 du prix plafond.

20 (11 h 51)

21 Q. **[191]** C'est bon. Maintenant, j'aimerais aborder le
22 sujet des coûts évités en réseau autonome. Je vous
23 ramène aux réponses aux demandes de renseignements
24 du RNCREQ, la pièce B-0096 à la question 4.1, HQD-
25 15, document 9, B-0096.

1 Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

2 R. À quelle page, Maître Gariépy?

3 Q. [192] Page 6, question 4.1.

4 R. Merci.

5 Q. [193] Vous mentionnez, dans votre réponse, que le
6 coût d'un équipement générique de production
7 s'élève à dix mille dollars du kilowatt
8 (10 000/kW). Pouvez-vous préciser si ce coût
9 correspond à ajouter un groupe dans un centrale
10 existante, donc présumant que toute
11 l'infrastructure est déjà existante ou c'est autre
12 chose? Veuillez me le préciser s'il vous plaît.

13 M. STÉPHANE DUFRESNE :

14 R. Oui. Bien, c'est à peu près ça. Alors, c'est un peu
15 à l'instar de ce qu'on fait dans les réseaux...
16 bien, dans le réseau intégré. Donc, pour avoir un
17 bon signal de coût évité, il faut poser une
18 hypothèse sur quel type d'équipement qui va
19 répondre à ce besoin-là. En puissance, en réseau
20 intégré, on a notre coût générique de quarante
21 dollars kilowatt (40 \$/kW) hiver ou quatre-vingts
22 dollars kilowatt (80 \$/kW) année.

23 Dans le cas des réseaux autonomes, on a
24 regardé en deux mille douze (2012)... c'est en deux
25 mille douze (2012) qu'on a adopté cette approche-

1 là. C'était aussi pour, un, simplifier ça, puis
2 d'avoir un signal plus stable. Quel type
3 effectivement - là, je vais reprendre vos paroles -
4 quel type d'équipement peut être propice pour
5 répondre à nos besoins?

6 Évidemment, la fourchette de coûts est
7 assez variée. Je pense vous avez pu constater, dans
8 le dossier, dans différents dossiers, que ce soit
9 Kuujjuaq ou Akulivik, là, il y a différents... la
10 fourchette est très variée. Alors, il a fallu
11 regarder de façon précise de quelle façon... C'est
12 un coût générique, là, c'est un coût théorique.
13 Donc, ça inclut, oui, l'ajout de centrales
14 existantes, ça tient compte de l'agrandissement de
15 centrales existantes. Mais ce n'est pas
16 nécessairement on rase tout, puis on recommence.
17 Donc, c'est à partir des installations existantes.
18 Soit qu'on ajoute un groupe, qu'on agrandisse le
19 « plant » existant. Et évidemment, juste là, il y
20 a... la fourchette est assez importante.

21 Donc, ce qu'on a décidé de prendre, c'est
22 quelque chose qui est mitoyen, qui reflète un
23 ensemble de cas. Puis encore là, je le prends... je
24 vais le prendre sous un autre angle. C'est un coût
25 évité, c'est un coût générique. Lorsque vient le

1 temps de faire, de façon concrète, un
2 investissement, hein, parce qu'il peut y avoir des
3 déficits en puissance, puis peut-être qu'à terme,
4 un réseau peut présenter un déficit de la puissance
5 garantie, bien, c'est clair qu'on ne prend pas ça,
6 on ne prend pas dix mille dollars du kilowatt
7 (10 000 \$/kW), là. On prend les bons calculs, on
8 prend les gens de... avec équipement. On s'assoit,
9 puis on regarde maintenant s'il fallait construire
10 une centrale à tel endroit, dans tel réseau, dans
11 tel village. Là, on lâche le coût évité, là, on
12 prend vraiment les bons paramètres des
13 constructeurs et des gens d'équipement.

14 Q. **[194]** Si je reviens au coût évité, pouvez-vous me
15 détailler, dans ce coût, les coûts d'acquisition,
16 de transport, d'installation? Est-ce que c'est
17 déterminé?

18 R. Non. Ce n'est pas... Comme je vous dis, ce n'est
19 pas déterminé parce que le dix mille dollars du
20 kilowatt (10 000 \$/kW), si vous le prenez, vous
21 prenez... Je veux dire, je n'ai pas... c'est
22 représentatif de l'ensemble de cas, ce n'est pas un
23 cas plus qu'un autre. Ce n'est pas... Je n'ai pas
24 choisi un cas parmi les différents cas qui avaient
25 été soumis. C'est qu'on a fait l'analyse avec les

1 gens de réseaux autonomes, on a regardé les
2 différents types de façons d'intervenir en réseau
3 autonome.

4 Évidemment, comme je le mentionne, la
5 fourchette était importante. Il n'y a pas de... Je
6 ne peux pas dire dans le « breakdown » - excusez
7 l'expression anglaise, là - on n'a pas de découpage
8 de dix mille dollars (10 000 \$). Mais évidemment,
9 il y a une fourchette, là, puis il n'y a pas rien
10 en... Je ne peux pas dire, en dessous du dix mille
11 dollars (10 000 \$), c'est quoi la partie
12 ingénierie, construction, main d'oeuvre parce que
13 c'est un coût générique.

14 Q. **[195]** Donc, ce que vous nous dites, c'est que vous
15 ne pourriez même pas me donner une proportion, là,
16 relative qui est attribuable aux acquisitions, qui
17 est attribuable aux coûts de transport ou aux coûts
18 de l'installation?

19 R. Rapidement comme ça, non. Puis je vous dirais qu'en
20 plus, ça n'a pas de pertinence parce que je le
21 maintiens, c'est un coût générique. Vous souvenez-
22 vous, à l'époque où... bien, à l'époque pas si
23 lointaine, là, jusqu'en deux mille onze (2011), on
24 avait des coûts qui variaient, de mémoire, de cent
25 dollars du kilowatt/an (100 \$/kW/an) à mille huit

1 cent dollars du kilowatt/an (1 800 \$/kW/an). Bien,
2 c'est ce qu'on a tenté d'éviter. On a voulu un peu
3 reproduire l'approche, là, de... en quoi, en réseau
4 intégré, où on avait un signal qui est plus
5 représentatif de l'ensemble des... En réseau
6 intégré, c'est facile, là, c'est un réseau. En
7 réseau autonome, c'est un peu plus difficile. Il y
8 a cinq territoires, donc c'est pour ça qu'on a
9 tenté de voir un coût générique par territoire.
10 Puis en Nunavik, au Nunavik, il y a quatorze (14)
11 villages. Là, évidemment, on ne voulait pas
12 retomber dans nos vieux souliers de reprendre un
13 plan d'équipement, puis essayer de voir quel genre
14 d'équipement peut répondre à la charge en deux
15 mille seize (2016), puis avec... roulez des
16 simulations, donc on veut sortir de ça. Et c'est
17 plus l'approche, là, qui...

18 Maintenant, quand on prend ça, l'ensemble
19 des villages et l'ensemble des coûts qui... Parce
20 que vous savez, il peut y avoir... Je veux dire, on
21 les a vus, les chiffres, là, puis c'est assez
22 important comme variation.

23 (11 h 56)

24 Donc, ici, c'est un coût qui reflète, je
25 dirais, la moyenne, c'est un coût générique.

1 M. HANI ZAYAT :

2 R. Il faut se rappeler que ces coûts-là sont des coûts
3 qui sont pour des besoins d'évaluation d'efficacité
4 énergétique essentiellement. Ce ne sont pas des
5 outils à... C'est un outil à la décision de la
6 valeur de l'énergie, comment on déploie nos
7 programmes, comment on intervient chez le client,
8 et caetera. Ce n'est pas des coûts qui sont là
9 pour... ce n'est pas une décision d'investissement
10 en équipement. Évidemment, lorsqu'il s'agit d'aller
11 intervenir dans un réseau quelconque, évidemment,
12 c'est la solution la plus appropriée à ce réseau-là
13 qui est regardé, le cas échéant. Mais ici, c'est un
14 coût qui est plus ultimement à la marge. C'est une
15 solution. C'est comme la dernière solution
16 disponible. En gros, c'est une... À la limite, je
17 peux dire que c'est une génératrice. Puis c'est la
18 même génératrice qui s'applique partout.

19 Q. **[196]** C'est bon. Maintenant, je voudrais aborder la
20 question des approvisionnements en puissance en
21 vous référant à la pièce B-96 (HQD-15, Document 9)
22 donc les réponses aux demandes du RNCREQ à la
23 question 7.1. Et on abordait le projet CATVAR, à la
24 page 9. Le RNCREQ vous demandait :

25 Veuillez indiquer si le Distributeur a

1 vérifié la validité de la valeur de
2 250 MW, notamment suite au projet
3 CATVAR.

4 Et la réponse c'était :

5 À chaque année, le Transporteur
6 réalise des tests afin de valider la
7 valeur contributive de l'abaissement
8 de tension, ce qui inclut le
9 déploiement actuel du projet CATVAR.
10 La valeur utilisée de 250 MW fait donc
11 suite aux résultats des tests
12 effectués au cours des dernières
13 années.

14 Pour comprendre la réponse, le RN est allé vérifier
15 au rapport annuel de deux mille douze (2012), de
16 décembre deux mille douze (2012). Et si vous
17 voulez, j'ai un extrait de ce qu'on a retrouvé, qui
18 va vous servir pour me suivre. Je crois que la
19 pièce va être cotée C-RNCREQ-18. Donc, c'est un
20 très court extrait. Pour le moment, on n'utilisera
21 pas le tableau qui relève du dossier R-3746. Je
22 vous amène un peu plus loin sur la page où on dit,
23 à la page 18 de la pièce (HQD-6, Document 15, page
24 3) du rapport annuel du Distributeur décembre deux
25 mille douze (2012) :

1 En 2012, 87 % des transformateurs de
2 tension télé surveillés prévus au
3 Projet et 39 % des boîtiers de
4 télécommande ont été installés sur le
5 réseau de distribution. La mise en
6 service de l'asservissement de la
7 tension a été effectuée dans un seul
8 poste satellite en 2012.

9
10 C-RNCREQ-18 : Extraits CATVAR. Rapport annuel
11 du Distributeur décembre 2012
12 (HQD-6, Document 15, page 3)

13
14 Donc, premièrement, est-ce qu'il y a eu d'autres
15 mises en service avant deux mille douze (2012)?

16 M. STÉPHANE DUFRESNE :

17 R. De CATVAR?

18 Q. **[197]** Du projet CATVAR, oui, tout à fait.

19 R. Bien, là, si je me fie au tableau, il y a eu des
20 travaux qui ont débuté avant deux mille douze
21 (2012), oui.

22 Q. **[198]** Oui, mais des mises en service?

23 R. Mises en service de quoi?

24 Q. **[199]** De l'asservissement de la tension, donc un
25 poste quelconque.

1 R. Oui. Mais je... Je dirais que oui. Si je me fie au
2 tableau qui a été déposé dans le rapport annuel
3 deux mille douze (2012), si on prend deux mille dix
4 (2010), installation de, oui, il y a des
5 installations qui ont été faites, deux mille dix
6 (2010), deux mille onze (2011). CATVAR, je parle de
7 CATVAR.

8 Q. **[200]** Oui, oui, oui. Mais il y a eu d'autres postes
9 préalablement. Donc, il y a le... Excusez-moi!

10 R. Je ne comprends rien.

11 Q. **[201]** En fait, ce que le RNCREQ a tenté de
12 comprendre de la réponse du Distributeur, c'est si,
13 effectivement, le projet CATVAR, s'il y a des
14 impacts du projet qui se sont matérialisés.

15 R. O.K. La réponse... O.K. Je vais reprendre votre
16 question, ou ma réponse plutôt. Ce qu'on vous a dit
17 à 7.1, c'est que les tests qui sont faits pour
18 TransÉnergie, évidemment, au cours des dernières
19 années tiennent compte du déploiement du projet
20 CATVAR. Puis ce qu'on vous dit, c'est que deux cent
21 cinquante (250) est toujours retenu.

22 Est-ce que, dans le futur, compte tenu du
23 déploiement de CATVAR, ça va s'accélérer? Ça va
24 changer cette valeur-là. Pour l'instant, ce n'est
25 pas ça qu'on a au dossier.

1 Mais évidemment, là, le projet CATVAR, vous
2 savez, il a été quand même reporté pour suivre
3 l'évolution des travaux de TransÉnergie. Donc, là,
4 on n'est plus en deux mille quinze (2015), on n'est
5 pas en deux mille dix-huit (2018), on est en deux
6 mille vingt-trois (2023). Donc, le gros est devant
7 nous. C'est pour ça qu'on vous dit que les tests
8 sont faits en fonction des équipements qui sont
9 installés. Donc, oui, on retient encore deux cent
10 cinquante mégawatts (250 MW) pour l'abaissement de
11 tension.

12 12 h 02

13 Q. **[202]** C'est bon. Maintenant, si on continue avec
14 les réponses aux demandes de renseignements du
15 RNCREQ à la question 7.2, qui suit tout de suite ce
16 dont on s'entretenait... le RNCREQ demandait
17 « Veuillez indiquer s'il y a un coût lié à
18 l'utilisation de la mesure abaissement de tension »
19 et le Distributeur répondait « Non, il n'y a aucun
20 impact sur les coûts d'approvisionnement ». Pouvez-
21 vous me préciser si la mesure d'abaissement de
22 tension est appliquée avant la mesure d'électricité
23 interruptible ou avant les achats sur les marchés
24 de court terme?

25 R. Oui, peut-être juste rappeler, l'abaissement de

1 tension est une mesure qui figure à nos bilans.
2 Elle figure dans les bilans en planification et
3 elle figure aussi dans les bilans de TransÉnergie
4 comme étant un moyen d'exploitation mais c'est
5 vraiment un moyen d'exploitation de dernier
6 recours. Donc, l'abaissement de tension, c'est
7 vraiment la dernière réserve qui est disponible
8 dans le fond à partir du moment où le Transporteur
9 commence, quand la demande est extrêmement forte ou
10 que les moyens sont insuffisants, on... ils ont des
11 mesures, il y a une séquence de moyens de gestion
12 dont l'abandon de certains critères de fiabilité,
13 des réserves tournantes, et cetera, et
14 l'abaissement de tension fait partie de ces moyens
15 de dernier recours. Là on est même rendu après
16 l'appel au public et après toutes les autres...
17 Après l'électricité interruptible, on n'est
18 vraiment pas dans un mode d'optimisation de coûts
19 ou de gestion de l'économie. C'est vraiment un
20 moyen de gestion de la stabilité du réseau de
21 transport qui est disponible à l'ultime.

22 Donc, oui, il peut contribuer presque en
23 moyens d'urgence mais ce n'est pas un moyen qui est
24 utilisable autrement; je peux vous dire même que
25 c'est un moyen qui n'a jamais été utilisé. Donc,

1 puis je réitère, s'il doit l'être, utilisé, c'est
2 vraiment en dernier recours.

3 Q. [203] Pouvez-vous juste élaborer et m'expliquer si
4 c'est une mesure qui n'a pas de coûts en
5 approvisionnement, pourquoi elle n'est pas utilisée
6 avant des mesures qui ont des coûts?

7 R. Parce que justement c'est un moyen de gestion de
8 réseau. Ce n'est pas, on n'est pas dans
9 l'optimisation économique, là. On est dans la
10 gestion d'un réseau de transport, dans l'équilibre
11 d'un réseau de transport, dans la fiabilité du
12 réseau de transport. Donc, on est hors les
13 considérations économiques. Ça n'a pas... Par
14 ailleurs, je peux y aller de façon différente,
15 l'abaissement de tension est un moyen qui peut
16 avoir une certaine durée, une persistance, une
17 persistance assez faible, là. On parle, vous
18 faisiez référence à l'interruptible.
19 L'interruptible, premièrement, on a une entente
20 avec les clients, donc ils sont rémunérés pour ça
21 et l'interruptible est là pour une période de trois
22 à quatre heures. L'abaissement de tension est un
23 moyen qui est efficace mais pour une période
24 beaucoup plus courte que quatre heures. On parle
25 d'une période plus de l'ordre de une heure, peut-

1 être un peu plus, un peu moins dépendamment de la
2 charge, dépendamment du contexte, mais c'est
3 vraiment un moyen d'exploitation de dernier
4 recours, disponible au Transporteur mais qui ne
5 peut pas être géré de la même façon que les autres.
6 Et c'est un moyen qui peut avoir des, il n'y a pas
7 de coûts directs, donc on ne paie pas pour mais ce
8 n'est pas quelque chose qu'on peut, qu'on voudrait
9 utiliser.

10 Q. [204] Merci, ça répond à ma question. Madame le
11 Présidente, je veux juste vous annoncer qu'il m'en
12 reste encore, j'ai comme utilisé le temps du Panel
13 2 que je n'ai pas pris, les questions sont
14 transférées au Panel 3, là. Il m'en resterait
15 probablement pour un quinze (15), vingt (20)
16 minutes au moins encore.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Donc on va prendre une pause tout de suite. La
19 pause du lunch. Donc de retour à treize heures
20 quinze (13 h 15).

21 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

22 (13 h 18)

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Maître Sicard.

25

1 Me HÉLÈNE SICARD :

2 Bonjour. Hélène Sicard pour l'Union des
3 consommateurs. Avec votre permission, et je vais
4 être brève, j'ai entendu dire qu'on pensait peut-
5 être aller jusqu'à trois heures et demie
6 aujourd'hui pour les audiences. Je vais vous faire
7 la demande de respecter l'horaire et d'arrêter à
8 trois heures (15 h 00) parce que je n'arriverai pas
9 à rencontrer mes obligations qui sont une
10 plaidoirie dans 3855 pour le douze (12), une
11 plaidoirie dans 3837 Phase 2 pour le douze (12),
12 une rencontre préparatoire demain après-midi et je
13 dois parler à mon client dans 3866. Je suis sur la
14 fin, je tiens à entendre surtout les
15 interrogatoires du panel 3, l'horaire avait prévu
16 qu'on s'arrête à trois heures (15 h 00). Je pense
17 qu'on a deux journées, excusez mon français mais
18 « buffer » alors je vous demanderais, si c'est
19 possible, qu'on arrête à trois heures (15 h 00)
20 aujourd'hui. Merci.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Écoutez, on va voir comment les choses vont se
23 dérouler. Au pire, parce qu'il y a toujours la
24 possibilité de lire les notes sténos, même si vous
25 n'êtes pas présente, et poursuivre demain matin

1 votre contre-interrogatoire. En tout cas, on va
2 voir comment les choses se déroulent. Si on peut
3 prendre de l'avance et terminer à quinze heures
4 trente (15 h 30) on va le faire. Donc Maître
5 Gariépy, go!

6 Me ANNIE GARIÉPY :

7 Je sens la pression. Je serai rapide lentement.
8 Donc Annie Gariépy pour la poursuite du contre-
9 interrogatoire du RNCREQ. Rebonjour à tout le
10 monde.

11 Q. **[205]** J'aimerais maintenant m'entretenir des
12 contrats éoliens avec vous et je vous réfère à la
13 pièce B-0096, HQD-15, Document 9, à la page 12, qui
14 se trouve être la réponse à la question 8.5 de la
15 demande de renseignements du RNCREQ.

16 M. STÉPHANE DUFRESNE :

17 R. Demande de qui?

18 Q. **[206]** Du RNCREQ. J'aurais besoin d'éclaircissements
19 sur la réponse que vous nous avez faite à la
20 question 8.5 où on vous demandait

21 L'article 30.2 des contrats d'achat
22 d'énergie éolienne prévoit des
23 pénalités si le facteur d'utilisation
24 contractuel n'est pas atteint.

25 Et

1 Veillez indiquer si de telles
2 pénalités ont déjà été payées.
3 Dans votre réponse, vous faites référence à
4 l'article 30.2 et j'aurais des questions à vous
5 poser sur l'article 30.2. Dans cet article, on
6 mentionne notamment que les dommages sont payés si
7 la production éolienne est inférieure à quatre-
8 vingt-quinze pour cent (95 %) de ce qui était
9 prévu. Pouvez-vous confirmer que la compréhension
10 du RN est exacte?

11 R. On n'a pas l'article devant nous si...

12 Q. **[207]** Et je vais vous le lire parce que,
13 malheureusement, je n'en ai pas... l'extrait. Je
14 vais vous relire votre réponse dans un premier
15 temps et je vais lire la partie pertinente de
16 l'article. Donc la réponse du Distributeur était

17 L'article 30.2 des contrats d'achat
18 d'énergie éolienne prévoit...

19 L'article 30.2 des contrats d'achat
20 d'énergie éolienne prévoit
21 l'application de dommages dans
22 l'éventualité où la quantité d'énergie
23 moyenne livrée est inférieure à la
24 quantité d'énergie contractuelle.

25 « L'article 30.2 des contrats d'achat d'énergie

1 éolienne prévoit l'application de dommages dans
2 l'éventualité où la quantité... » je vous répète la
3 même chose, je ne sais pas... Désolée, je viens de
4 voir que je me répétais.

5 Depuis la signature des premiers
6 contrats, l'ensemble des pénalités
7 appliquées aux fournisseurs d'énergie
8 éolienne, incluant les dommages en cas
9 de défaut de livrer l'énergie
10 contractuelle, totalise près de 21 M\$.
11 Ces pénalités sont inscrites en
12 réduction des coûts
13 d'approvisionnement.

14 La partie pertinente de l'article 30.2 est la
15 suivante :

16 Si la valeur EMOY calculée sur la
17 Période t est inférieure à 95 % de
18 l'énergie contractuelle...

19 En italiques

20 ... le Fournisseur paie au
21 Distributeur des dommages
22 correspondant au produit de l'écart
23 entre 95 % de l'énergie contractuelle
24 et la valeur de EMOY d'un montant par
25 mégawattheure égal au plus grand de...

1 Puis, là, on détaille. Pouvez-vous me confirmer que
2 dès que la production éolienne est inférieure à
3 quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) de ce qui
4 était prévu, il y a des dommages qui sont
5 appliqués?

6 (11 h 16)

7 M. HANI ZAYAT :

8 R. Je vais nuancer votre affirmation. Donc les
9 contrats éoliens prévoient une certaine, une
10 certaine livraison d'énergie. Un facteur, de
11 l'énergie contractuelle dans le fond, en fonction
12 de la puissance qui est installée dans les parcs.
13 Il y a des pénalités effectivement lorsque les
14 producteurs éoliens, nos fournisseurs, ne
15 réussissent pas à atteindre l'énergie contractuelle
16 sur une période de trois ans, de mémoire.

17 Donc si après trois ans d'opération
18 l'énergie contractuelle n'est pas... n'est pas
19 rencontrée dans une proportion de quatre-vingt-
20 quinze pour cent (95 %), là il y a effectivement
21 des pénalités qui s'appliquent. Et les producteurs
22 ont l'opportunité au paiement, au moment du
23 paiement de ces pénalités-là, de réviser, de
24 réviser l'énergie contractuelle qui est à leur
25 contrat, à l'intérieur de certaines balises.

1 Donc effectivement, il y a des pénalités
2 qui sont applicables après un minimum de trois ans.
3 Je pense que la mécanique, c'est une moyenne mobile
4 trois ans. Donc il faut que l'énergie, dans le
5 fond, dans une année elle peut ne pas rencontrer
6 l'énergie contractuelle, mais les producteurs, les
7 parcs éoliens ont l'opportunité, d'une certaine
8 façon, de se reprendre dans les années qui suivent.

9 Je rappelle à ce titre que l'énergie
10 éolienne est variable, elle est variable d'heure en
11 heure. Mais on a tendance à oublier qu'elle est
12 variable d'une année sur l'autre aussi. Donc c'est
13 une... il y a un peu un phénomène de normalisation,
14 un peu comme pour les questions de température. Les
15 vents ne sont pas toujours, la quantité de vent
16 n'est pas toujours la même à l'intérieur d'une
17 année.

18 Q. **[208]** C'est bien.

19 R. Il y a des phénomènes météo qui s'appliquent.

20 Q. **[209]** Vous mentionnez que, dans votre réponse, que
21 le montant de vingt-et-un millions (21 M\$)
22 correspond à l'ensemble des pénalités appliquées au
23 Producteur éolien. Quelle partie du montant des
24 dommages de vingt-et-un millions (21 M\$) est due à
25 un défaut de livraison de l'énergie contractuelle?

1 R. On n'a pas le détail. Je pense qu'il y a un cas où
2 le... l'énergie contractuelle a été révisée. Donc
3 avec, moyennant le paiement des... pas moyennant,
4 mais où les pénalités de défaut associées à
5 l'énergie contractuelle ont été appliquées. Je ne
6 pourrais pas vous dire de mémoire quelle partie du
7 vingt-et-un millions (21 M\$) s'est appliquée à ce
8 moment-là.

9 Q. **[210]** Mais on peut dire une bonne part, là, si je
10 comprends bien. Vous vous souvenez d'un cas où on a
11 plutôt opté pour une rétribution en réduisant
12 l'énergie contractuelle, c'est ça? C'est ce que
13 vous m'avez répondu?

14 R. C'est ça. Donc j'ai en tête un cas où il y a eu...
15 où les trois ans se sont écoulés sans que l'énergie
16 contractuelle n'ait été atteinte. Et donc il y a eu
17 application des pénalités pour non-respect de
18 l'énergie contractuelle. Et le promoteur a opté
19 pour une révision de l'énergie contractuelle qui
20 est à son contrat.

21 Q. **[211]** D'accord. Dernière question sur ce sujet.
22 Vous indiquez, toujours dans votre réponse, que les
23 pénalités sont inscrites en réduction des coûts
24 d'approvisionnement. Pouvez-vous juste me préciser
25 exactement où ce montant apparaît dans la preuve?

1 On n'a pas réussi à trouver trace de ça.

2 Me STÉPHANE DUFRESNE :

3 R. Oui. Donc je vais vous aider. Donc il faudrait
4 prendre notre pièce HQD-5, Document 1, page 23. Je
5 vais vous donner deux exemples, là. J'ai pas la
6 liste exhaustive en tête, là. Je ne sais pas si
7 vous êtes là, HQD-5, Document 1, page 23.

8 Q. **[212]** Je vais être vraiment plate, mais pouvez-vous
9 me donner la cote... Avez-vous la cote B?

10 R. Non.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Vous n'êtes pas plate, là!

13 R. Oui, c'est plate de dire ça. Est-ce que vous y
14 êtes?

15 Me ANNIE GARIÉPY :

16 Q. **[213]** Oui, c'est beau.

17 R. Donc je donne deux cas, là, qu'on voit bien.
18 Exemple pour deux mille treize (2013). Si je prends
19 le parc, là il y a beaucoup d'informations. Si je
20 prends dans Éolien II, on voit New Richmond ou
21 Témiscouata, là. Ça prendrait une règle. On voit
22 qu'il y a neuf cent mille (900 000) de réduction.
23 Si on descend plus bas, il y a Seigneurie de
24 Beaupré 4. Vous les voyez?

25 Q. **[214]** Oui, c'est beau.

1 R. Et c'est ça.

2 Q. **[215]** Excellent. Merci. Je vous réfère maintenant à
3 la pièce B-0096 toujours, les réponses aux demandes
4 de renseignements du RNCREQ, HQD-15, Document 9,
5 page 12, la question 9 qui traite du coût de
6 l'entente d'intégration éolienne. Ça traite du
7 sujet, là. Vous nous... on vous demandait
8 d'expliquer pourquoi la valeur de l'année deux
9 mille treize (2013) était plus faible que celle des
10 années deux mille douze (2012).

11 (13 h 29)

12 On a bien lu les explications du
13 Distributeur. Par contre, en regardant, vous nous
14 référiez aux informations fournies dans les suivis
15 des contrats de production éolienne. Puis on a
16 regardé les... par trimestre, puis on a bien vu que
17 la puissance installée était plus importante, qu'il
18 y avait plus d'énergie, tout ça. Donc, on se pose
19 toujours la question pourquoi l'année deux mille
20 treize (2013), il y a une réduction importante, là,
21 des montants. Donc, si vous pouviez réitérer une
22 réponse s'il vous plaît.

23 R. Oui. Donc, la réponse à la question 9.1,
24 essentiellement, la réponse se situe dans la
25 dernière section du premier paragraphe quand on

1 dit... Dans le fond, ce qui s'est passé, ce qu'on
2 constate, c'est que pour l'établissement des coûts
3 pour l'année tarifaire, donc l'année de base, là,
4 l'année deux mille treize (2013), on tient compte
5 des données réelles, les données... l'historique,
6 donc les données livrées. Et puis, au trente (30)
7 avril, on a la production... Évidemment, en période
8 d'hiver, la production éolienne est supérieure,
9 alors ce qui fait que c'est pour ça qu'il y a un
10 écart, là, qui vient inverser le coût, si vous
11 voulez.

12 Évidemment, quatre mois ne font pas
13 l'année. Au cours des... On le sait, en été, en
14 période d'été, la production éolienne est
15 inférieure. Toutefois, là, au cours du dernier
16 trimestre qui est en cours, la production éolienne
17 est supérieure aux trente-cinq pour cent (35 %), ce
18 qui fait que dans le dossier tarifaire, on a
19 intégré la partie réelle, quatre mois, ce qui fait
20 que le coût est inférieur à deux mille douze (2012)
21 et deux mille treize (2013) et deux mille quatorze
22 (2014). Ça va-tu?

23 Q. **[216]** Non.

24 R. Non?

25 Q. **[217]** Je suis désolée.

1 R. Je vais le prendre différemment. C'est que
2 l'entente, ce qu'elle fait, c'est qu'elle vient
3 réaffirmer les livraisons, O.K., donc trente-cinq
4 pour cent (35 %) en tout temps. Au trente (30)
5 avril, ce qu'on constate parce qu'on le fait à tous
6 les mois, là, la production réelle de tous nos
7 parcs éoliens a été supérieure aux trente-cinq pour
8 cent (35 %).

9 Donc, dans les données, vu qu'on intègre le
10 réel dans les... au trente (30) avril, évidemment,
11 on a un écart favorable envers le Distributeur, on
12 va le dire comme ça, là, ce qui fait que ça vient
13 réduire le coût. Évidemment, ce... on va le voir,
14 là, ça s'est un peu rétabli à l'inverse, là. Au
15 cours de l'été, la production éolienne est toujours
16 inférieure au niveau de trente-cinq pour cent
17 (35 %). Toutefois, on le constate encore cette
18 année, dernier trimestre deux mille treize (2013),
19 la production est supérieure à trente-cinq pour
20 cent (35 %).

21 Donc, ici, dans le cas précis de deux mille
22 treize (2013), c'est qu'on intègre des données
23 réelles. Pour deux mille quatorze (2014), la
24 différence, c'est que c'est trente-cinq (35), c'est
25 en mode planification. Il n'y a pas de données

1 réelles, c'est trente-cinq pour cent (35 %) en tout
2 temps. Donc, c'est pour ça que là, le coût est un
3 peu plus élevé. Il y a l'effet volume et il y a
4 l'effet application de l'entente.

5 Q. **[218]** Pour deux mille quatorze (2014), je comprends
6 très bien. J'ai un peu plus de difficultés entre le
7 parallèle entre deux mille douze (2012) puis deux
8 mille treize (2013) qui se trouve à comparer des
9 chiffres réels dans les... Bien, deux mille treize
10 (2013), on s'entend qu'il y a une partie qui se
11 base sur des chiffres du réel, puis une partie en
12 prévisionnel. Juste, je vais compléter.

13 Si on regarde, on est allé faire l'exercice
14 de regarder les trimestriels et en deux mille douze
15 (2012) comme en deux mille treize (2013), la
16 production, l'énergie livrée des producteurs
17 éoliens était plus importante que trente-cinq pour
18 cent (35 %). Donc, on a quelque chose de
19 comparable. Donc, on se pose encore la question
20 pourquoi la prévision est si basse en deux mille
21 treize (2013).

22 R. Comme je vous dis, c'est un effet temporaire. Je
23 répète, au trente (30) avril, on avait une
24 production supérieure à trente-cinq pour cent
25 (35 %) et compte tenu qu'on a maintenu la

1 prévision... pas la... ce n'est pas une prévision,
2 on s'entend, ce n'est pas une précision, là, on a
3 maintenu l'application de l'entente pour les huit
4 autres mois, bien, c'est que le FU global de
5 l'année, dans cette planification-là, vu que c'est
6 une année quatre mois réels et huit mois
7 prévisionnels, bien, il est un peu supérieur à
8 trente-cinq pour cent (35 %).

9 Dans les faits, on va sûrement tendre à
10 trente-quatre (34), trente-cinq pour cent (35 %),
11 là, ce qui fait que le coût, il est à un...

12 Q. **[219]** Si je comprends bien votre réponse, ce que
13 vous me dites, c'est que pour l'année deux mille
14 treize (2013), vous avez pris... le premier
15 trimestre, vous avez pris des chiffres qui sont
16 réels, qui dépassaient le trente-cinq pour cent
17 (35 %). Puis pour les huit mois suivants, vous avez
18 pris du prévisionnel que vous avez mis à trente-
19 cinq pour cent (35 %) ?

20 R. Bien, en fait, ce n'est pas du prévisionnel, là,
21 c'est l'application de l'entente.

22 Q. **[220]** Oui, j'en conviens...

23 R. Si on peut...

24 Q. **[221]** ... d'accord. Et c'est ce qui expliquerait la
25 valeur obtenue?

1 R. Oui.

2 (13 h 33)

3 Q. **[222]** D'accord. On va maintenant passer à la
4 question, à la réponse à la question 11 de la
5 demande de renseignements du RNCREQ, pièce B-0096,
6 HQD-15, Document 9, page 14. Question sur les
7 surplus et les prix à l'exportation. En fait, je
8 voulais seulement une précision dans un premier
9 temps. Le RN vous posait la question :

10 Veuillez fournir un tableau semblable
11 à celui de la référence (ii) pour les
12 années 2013 et 2014 en prenant en
13 considération la note 3 de la
14 référence (i).

15 Et le Distributeur nous explique que, il :

16 ne peut fournir l'information demandée
17 puisque, en planification, il ne peut
18 prendre en considération l'hypothèse
19 de récupération du transport.

20 Et j'en arrive à un problème de compréhension :

21 En effet, considérant que
22 d'importantes réservations de service
23 de point à point de transport ferme
24 ont été faites par des utilisateurs du
25 réseau du Transporteur autres que le

1 Distributeur pour les prochaines
2 années, les ventes du Distributeur
3 devraient s'effectuer au point de
4 livraison HQT.

5 Pouvez-vous juste m'expliquer ce que vous entendez
6 par « les ventes du Distributeur devraient
7 s'effectuer au point de livraison HQT »?

8 R. Oui. En fait, votre question, ça faisait référence,
9 de mémoire, là, vous corrigerez si je me trompe, je
10 n'ai pas les tableaux devant moi, ça faisait
11 référence au suivi de l'année deux mille douze
12 (2012), c'est bien ça? La référence, je voudrais...
13 pourriez-vous peut-être juste me guider un peu?

14 Q. [223] Oui, oui.

15 R. C'est ça? Bon. Dans ce cas-ci, ce qu'on fait, quand
16 on fait le suivi de l'année historique, on prend
17 les, on regarde nos coûts réels, pour deux mille
18 douze (2012) dans ce cas-ci, et on met, sur l'autre
19 colonne à côté, on met quels auraient été ces
20 coûts-là si on avait tout acquis ces volumes
21 d'énergie-là en mode achat sur les marchés le DAM,
22 c'est un peu théorique, et évidemment on fait la
23 même chose pour la partie volume, là, de la
24 revente. Donc deux mille douze (2012), on avait, je
25 pense de mémoire, deux cent gigawattheures

1 (200 GWh) de ventes réalisées. Donc ce qu'on fait,
2 c'est que pour la partie simulée, l'indice, là,
3 l'indicateur qu'on utilise, là, à la demande de la
4 Régie, c'est qu'on reprend les mêmes hypothèses,
5 c'est-à-dire, ces ventes-là ont été faites dans un
6 contexte où il y a eu récupération du coût de
7 transport, là, c'est des petits volumes, là, à
8 gauche et à droite, alors on fait pareil donc,
9 quand on les simule pour deux mille douze (2012)
10 sur une base théorique, donc on prend les mêmes
11 hypothèses. Quand on parle de non récupération
12 maintenant, c'est quand on regarde pour deux mille
13 quatorze (2014), ce que vous nous demandez de faire
14 c'est, pour deux mille quatorze (2014), est-ce
15 qu'on peut reprendre ces hypothèses-là. Non, parce
16 que là on parle de volume. Premièrement, on n'est
17 pas, on parle de ventes pour deux mille quatorze
18 (2014) ou deux mille treize (2013), et les années
19 subséquentes. Je pense que cette, comment je
20 pourrais dire ça, cette problématique-là, on l'a
21 illustrée à plusieurs reprises depuis je vous
22 dirais, depuis deux mille neuf (2009), depuis que,
23 avril deux mille neuf (2009) plus précisément. Je
24 pense que c'est public, là, sur OASIS, il y a du
25 transport qui est réservé par des joueurs au

1 Québec, pour des périodes de, ça va jusqu'en deux
2 mille quarante-quatre (2044), deux mille quarante-
3 cinq (2045) et plus, sur l'ensemble des
4 interconnexions du transport ferme annuel, ce qui
5 fait quand on dit nous, si on avait à mettre en
6 marché des quantités, nécessairement ceux à qui ça
7 pourrait s'intéresser ce n'est pas des joueurs qui
8 ne détiennent pas le transport parce que eux, ils
9 ne prendront pas livraison de notre énergie pour ne
10 pas savoir quoi faire avec.

11 Donc ça prend nécessairement des capacités
12 de transport pour pouvoir livrer cette énergie-là,
13 en prendre possession et la remettre en marché.
14 Donc c'est pour ça qu'on dit, qu'en mode planif,
15 quand on prend des hypothèses au niveau de ces
16 marchés-là, bien il n'y a pas de récupération
17 possible. C'est sûr que, on l'a constaté en deux
18 mille douze (2012), deux mille onze - deux mille
19 douze (2011-2012), il y avait des petits volumes
20 qui avaient des possibilités de récupération mais
21 c'est limité.

22 Donc, c'est pour ça qu'en mode
23 planification, puis ça c'est dans le dossier de
24 suspension de TCE, dans les dossiers de convention,
25 toutes les analyses économiques correspondent à ça.

1 C'était des hypothèses, c'est sous non récupération
2 du transport parce qu'il n'est pas disponible.

3 Q. [224] Avez-vous demandé...

4 R. Quand je dis non disponible, la petite nuance c'est
5 que, il est déjà comptabilisé, il est déjà à la
6 marge, ce transport-là est déjà dans le... Je
7 n'aurai pas de récupération, je ne peux pas dire je
8 vais réduire mon prix de vente ou bonifier une
9 récupération. C'est faux. Il est déjà pris en
10 compte dans les coûts.

11 13 h 38

12 Q. [225] D'accord. Avez-vous demandé au Transporteur
13 s'il y avait des disponibilités sur le réseau de
14 Transport pour l'exportation sur les liens
15 d'interconnexion?

16 R. Comme je vous ai mentionné, de façon quotidienne,
17 il peut y avoir des petites capacités qui se
18 libèrent du transport non ferme. Ça c'est produit
19 en deux mille dix (2010), deux mille onze (2011),
20 deux mille douze (2012). Ce n'est pas quelque chose
21 qui est impossible mais, vous savez, nos surplus ce
22 n'est pas des volumes journaliers, c'est des
23 volumes qui sont assez récurrents et importants.

24 Q. [226] C'est bien. Je vais maintenant vous référer à
25 la pièce HQD-9, Document 1, page 22, pour traiter

1 du réseau de Schefferville.

2 Q. **[227]** Excusez-moi, pouvez-vous répéter la...

3 Q. **[228]** HQD-9, Document 1, page 22, sous la rubrique
4 Schefferville. La preuve dit

5 Le Distributeur a développé, en
6 collaboration avec les membres de la
7 commission scolaire, des jeux
8 éducatifs s'adressant aux élèves des 5^e
9 et 6^e années du primaire afin de les
10 sensibiliser à l'efficacité
11 énergétique. De plus, le Distributeur
12 déploiera, pour la première fois, un
13 projet-pilote d'isolation de
14 l'entretoit auprès de la clientèle
15 résidentielle. Ce dernier fait suite
16 au programme de formation auprès des
17 entrepreneurs en rénovation et en
18 construction, de même qu'à l'analyse
19 du potentiel technico-économique et
20 aux audits énergétiques visant
21 l'enveloppe du bâtiment.

22 Ce qui nous intéresse ici, c'est les audits
23 énergétiques. Pouvez-vous nous fournir les
24 résultats de ces audits? Est-ce qu'ils sont
25 disponibles?

1 R. Ils ne sont pas disponibles. C'est des audits
2 énergétiques que nous on mandate, puis ça, ce n'est
3 pas propre à Schefferville, c'est propre à, je
4 reviens à ce que je disais ce matin, c'est, on a,
5 quand on met en place un programme ou un
6 déploiement ou une mesure, on prend l'information
7 qui est disponible ou sinon on va la chercher.

8 Dans ce cas-ci, les audits énergétiques, de
9 mémoire, ont eu lieu en deux mille douze (2012),
10 deux mille treize (2013), je ne me souviens plus
11 exactement, et on va en faire d'autres, dans
12 d'autres réseaux autonomes pour, justement,
13 déployer cette mesure-là dans la mesure où elle est
14 rentable d'un point de vue économique. Souvent ça
15 peut être des employés d'Hydro-Québec qui peuvent
16 agir à titre d'inspection mais, essentiellement, je
17 n'ai pas le détail fin mais on peut mandater des
18 contracteurs pour aller vérifier, notamment, le
19 type de maison. C'est beau un potentiel technico-
20 économique maintenant il faut voir un peu à quel
21 type d'habitation on s'adresse. Le type
22 d'isolation, on parle d'entretoit pour l'instant...

23 Q. **[229]** Hum, hum.

24 R. ... mais aussi dans le PTE vous avez vu qu'il y a
25 l'isolation des murs qui est beaucoup plus lourde,

1 une mesure qui est plus costaute dont la fameuse
2 barrière commerciale, on dit commerciale, mais
3 c'est barrière technique, donc c'est ça, ça fait
4 partie de nos activités courantes dans
5 l'exploitation des programmes et de développement
6 des programmes. Quand je parle de conception, c'est
7 ça qu'on fait.

8 Q. [230] Bien je vous remercie, ça complète mes
9 questions.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Merci Maître Gariépy, nous allons donc poursuivre
12 avec maître Neuman pour SÉ/AQLPA.

13 13 h 41

14 LA PRÉSIDENTE :

15 En attendant, Maître Fraser, juste peut-être demain
16 matin en ce qui a trait aux engagements, peut-être
17 nous dire à peu près dans quel ordre il sera
18 possible d'y répondre. Faire un suivi. Par rapport
19 à ça.

20 Me ÉRIC FRASER :

21 Faire un suivi demain matin, oui. Aucun problème,
22 Madame la Présidente.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Oui, c'est bon.

25

1 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

2 Q. **[231]** Bonjour, Madame la Présidente, Mesdames les
3 Régisseurs. Dominique Neuman pour Stratégies
4 énergétiques et l'AQLPA. Bonjour Messieurs.

5 Je vais d'abord faire un suivi sur une
6 question que j'avais posée au panel numéro 1 à
7 monsieur Richard et qui m'a été référée au panel 3.
8 Ça concerne, donc je vous demanderais si vous
9 pouvez - peut-être que vous avez la pièce devant
10 vous - c'était la présentation acétate du panel 1,
11 qui est la pièce B-0144, HQD-17, Document 1, à
12 l'acétate 9, qui est l'avant-dernière.

13 Je m'interrogeais à ce moment-là sur la
14 mention, au bas de cette page 9, d'une cible de
15 huit térawattheures (8 TWh) du PGEÉ, qui est en
16 voie d'être atteinte, qui serait en voie d'être
17 atteinte, selon l'acétate, à l'horizon deux mille
18 quinze (2015). Ma question est la suivante : est-ce
19 qu'il faut comprendre que HQD ne fait plus sien
20 l'objectif de onze térawattheures (11 TWh), qui est
21 celui de la politique énergétique du gouvernement
22 du Québec? Donc si vous pouvez élaborer là-dessus.

23 M. HANI ZAYAT :

24 R. Certainement. Si vous vous souvenez, je pense que
25 c'est quelque chose qu'on a eu l'occasion de

1 discuter l'année dernière aussi. Le onze
2 térawattheures (11 TWh), on l'avait... il avait été
3 décliné en trois composantes. Trois composantes.
4 PGEÉ était la composante la plus importante, pour
5 huit térawattheures (8 TWh). Et il y avait une
6 composante qui était aussi sous le contrôle du
7 Distributeur, qui était le déploiement du projet
8 CATVAR, qui devait contribuer pour deux
9 térawattheures (2 TWh) à l'horizon deux mille
10 quinze (2015).

11 Et ça aussi on a eu l'occasion de revenir
12 là-dessus. Le déploiement de CATVAR est toujours
13 prévu, mais selon un échéancier qui est peut-être
14 moins en lien avec les objectifs de l'efficacité
15 énergétique et plus en lien avec la capacité de
16 réalisation et les interventions que TransÉnergie
17 se doit de faire dans ces postes. Donc c'était plus
18 un calendrier qui est adapté, dans le fond, aux
19 interventions de TransÉnergie, au niveau de leurs
20 postes.

21 Le dernier, la dernière composante était
22 une composante qui est associée au Bureau de
23 l'efficacité énergétique, donc une composante plus,
24 je veux dire qui est plus du ressort
25 gouvernemental, qui était pour un térawattheure

1 (1 TWh). Donc le onze térawattheures (11 TWh) était
2 un ensemble qui n'était pas exclusif à Hydro-
3 Québec, je vais le dire comme ça.

4 Q. **[232]** D'accord. Comme vous le savez, quant à
5 l'atteinte des objectifs gouvernementaux, il y a un
6 partage des responsabilités, il y a certaines
7 responsabilités qui relèvent de la Régie de
8 l'énergie. Il y en a d'autres qui relèvent du
9 Ministère, du ministre ou du... en fait du
10 Ministère et du ministre des Ressources naturelles.
11 Et d'une certaine manière, à l'intérieur de ce
12 ministère, du Bureau du BEIE.

13 Est-ce qu'il y a des contacts entre votre
14 unité et le ministère des Ressources naturelles ou
15 ses composantes ou le Ministère ou le ministre,
16 afin de s'assurer que l'objectif de huit
17 térawattheures (8 TWh) est toujours celui qui est
18 souhaité par le Ministère et le gouvernement du
19 Québec? Pour Hydro-Québec.

20 R. Le huit térawattheures (8 Twh) est l'objectif qui a
21 été décliné dans le cadre de nos programmes en
22 efficacité énergétique, donc dans le cadre du PGEÉ,
23 qui a été discuté devant la Régie. Et à chaque
24 année on revient devant la Régie pour montrer, dans
25 le fond, l'ensemble des programmes et les coûts qui

1 y sont associés en charges et en investissements
2 pour, dans le fond, continuer nos interventions en
3 termes d'efficacité énergétique. Je... Point!

4 (13 h 46)

5 Q. **[233]** Ma question portait... Parce que, comme vous
6 le savez, il y a un rôle limité de la Régie de
7 l'énergie à cet égard. Mais est-ce que vous avez
8 des contacts avec le ministère des Ressources
9 naturelles ou le BEIÉ pour vous confirmer que cette
10 cible est toujours celle qui est souhaitée? C'est-
11 à-dire, est-ce que le ministère des Ressources
12 naturelles vous a fixé cette cible de huit
13 térawattheures (8 TWh)? Est-ce que vous avez
14 validé, puis est-ce que le ministère vous a
15 dit : « Oui, c'est la bonne cible » ou « Non, ce
16 n'est pas la bonne cible »?

17 R. C'est la cible jusqu'à avis contraire. On a
18 toujours travaillé en fonction de cette cible-là et
19 ce qu'on dit, c'est que dans le fond, on est en
20 bonne voie de l'atteindre, peut-être même un peu
21 plus tôt que ce qui était anticipé initialement.

22 Q. **[234]** Oui, mais je reviens à ma question. C'est sur
23 les contacts que vous avez avec le ministère. Si
24 vous n'en avez pas, de contacts, soyez... Ne soyez
25 pas gêné, dites que vous n'avez pas de contact.

1 R. C'est sûr qu'on a des contacts avec le BEIÉ, on y a
2 fait référence ce matin. Donc, on voit un petit peu
3 la complémentarité dans nos programmes. On a fait
4 référence ce matin à un Novoclimat 2,0 versus notre
5 approche nouvelles constructions. Donc, c'est sûr
6 qu'on travaille dans le même univers, on s'assure
7 que nos actions sont complémentaires.

8 Maintenant, si votre question, c'est : est-
9 ce qu'on a spécifiquement posé la question...

10 Q. **[235]** Est-ce que vous avez des...

11 R. Si votre question est spécifiquement : est-ce qu'on
12 valide tous les trois (3) mois si le huit
13 térawattheures (8 TWh) est encore valide ou pas,
14 non, on ne fait pas ça. On vit avec la cible telle
15 qu'elle est là, qui est le huit térawattheures
16 (8 TWh) à l'horizon deux mille quinze (2015). On
17 travaille en fonction de cette cible-là et on n'a
18 pas eu d'effet... d'avis à l'effet contraire.

19 Je vous rappellerai aussi qu'il y a une
20 politique énergétique qui est en voie
21 d'élaboration. Donc, je pense qu'il y a un exercice
22 qui est plus large que ce qu'on fait là. On ne fera
23 pas ça au téléphone en catimini.

24 Q. **[236]** Vous dites que vous ne le validez pas tous
25 les trois mois. Ma question n'est pas tous les

1 trois mois. Est-ce que, à n'importe quelle date,
2 vous l'avez validé? Une fois?

3 Me ÉRIC FRASER :

4 Je demanderais... Madame la présidente, je
5 demanderais à mon confrère de changer de ligne
6 parce que là, on tourne en rond. Ce n'est pas
7 pertinent pour le dossier. La cible est de huit
8 térawattheures (8 TWh). Il y a un budget qui est
9 fonctionnel... Pardon, Monsieur le sténographe, ce
10 n'est pas dans mes habitudes. Mais ça a été
11 tranquille aujourd'hui, donc je me réveille.

12 Alors, je m'objecte à la poursuite de cette
13 ligne-là, qui n'est pas pertinente pour les fins de
14 l'exercice.

15 Me DOMINIQUE NEUMAN :

16 C'est la même question que je pose et à laquelle le
17 témoin n'a pas encore répondu. Et mon confrère ne
18 s'est pas opposé aux deux premières fois où j'ai
19 posé la même question. Donc, c'est la même question
20 que je pose : est-ce qu'il y a eu un contact, pas
21 tous les trois mois, un contact avec le ministère
22 pour valider cette cible? Ou bien il y en a eu ou
23 bien il n'y en a pas eu, c'est assez simple à
24 répondre.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Écoutez, Maître Neuman, je vais vous résumer ce que
3 j'ai compris de la réponse. Ils ont des échanges
4 avec le bureau pour s'assurer que leur programme
5 soit complémentaire et ils n'ont pas eu d'écho à
6 l'effet que la cible de huit térawattheures (8 TWh)
7 était révisée. Donc, qu'ils aient eu des contacts
8 ou pas, ils n'en ont pas eu à tous les trois mois.
9 Est-ce qu'ils en ont eu un en posant la question
10 précise? Ce qui est clair, c'est qu'ils n'ont pas
11 eu de message à l'effet que cette cible-là allait
12 être différente.

13 Donc, je pense que pour ce qui est de la
14 Régie et pour ce qui est de la décision qu'on a à
15 rendre, on est tout à fait satisfait de cette
16 réponse-là.

17 Me DOMINIQUE NEUMAN :

18 Je vous remercie, Madame la présidente,

19 Q. **[237]** Ma prochaine question porte sur la preuve
20 d'Hydro-Québec sur l'efficacité énergétique qui est
21 la pièce B-0036, HQD-9, document 1. Il y a
22 plusieurs pages, ce sera la page 5 et un peu après,
23 la page 11 et 12. À la page 5, au deuxième boulet
24 qui se trouve dans l'énumération, Hydro-Québec
25 Distribution indique que sa démarche actuelle

1 s'inscrit dans un contexte en évolution et tient
2 compte des éléments suivants et le deuxième étant
3 les nouveaux outils technologiques dont la nouvelle
4 plateforme permettant aux clients de mieux
5 comprendre leur facture et de mieux gérer leur
6 consommation.

7 Et un peu plus loin dans le document, aux
8 pages 11 et 12, à l'item 3.1.1. sur le programme de
9 diagnostic résidentiel, bon, il est indiqué qu'en
10 deux mille quatorze (2014), le Distributeur
11 continuera d'offrir le « Diagnostic résidentiel
12 Mieux consommer » à sa clientèle résidentielle sur
13 Internet ou par commande postale.

14 Et un peu plus loin, on mentionne que
15 Des travaux de développement seront
16 réalisés pour enrichir cet outil. Ils
17 permettront de le rendre plus
18 performant et de tendre vers un seul
19 outil d'analyse et de comparaison
20 intégré et simplifié [...]

21 Et au paragraphe suivant, Hydro-Québec indique que
22 [...] les opportunités qu'offrent les
23 nouveaux outils technologiques avec la
24 mise en place des compteurs avancés
25 permettront aux clients de mieux

1 comprendre leur facture et ainsi de
2 maîtriser davantage leur consommation.

3 Je vous sou mets, pour la suite de ma question, un
4 extrait de la preuve d'Hydro-Québec au dossier
5 R3770 qui portait sur cette option. J'avais
6 transmis d'avance l'extrait à mon confrère un peu
7 plus tôt. Donc, ce serait la pièce...

8 (13 h 51)

9 LA GREFFIÈRE :
10 0033.

11 Me DOMINIQUE NEUMAN :
12 Ce serait C-SÉ/AQLPA-0033. Et ce sont des extraits
13 de la preuve de HQD au dossier R-3770-2011. Les
14 références proviennent... de chacune des pages sont
15 indiquées à la main sur le document.

16
17 C-SÉ/AQLPA-0033 : Extraits de la preuve de HQD au
18 dossier R-3770-2011 (HQD-1,
19 Doc.3.1 pages 15 et 29 et HQD-6,
20 Doc.1 page 16)

21
22 Q. **[238]** Donc, messieurs, donc les deux premières
23 pages sont des extraits du rapport Accenture déposé
24 par Hydro-Québec Distribution. À la première page
25 de cet extrait, qui est la page 15 du rapport

1 Accenture, il était mentionné qu'il était
2 souhaitable de :

3 Être proactif et diffuser de
4 l'information sur les changements
5 anticipés, en se focalisant sur les
6 bénéfices tangibles pour les clients.

7 Et à l'autre extrait à la page suivante, qui est la
8 page 29 du même document, Accenture disait que :

9 Certains points restent à raffiner et
10 notamment [...] sur les bénéfices
11 tangibles pour les clients.

12 Et à la troisième page de cet extrait, qui était
13 cette fois un document déposé en audience, une
14 présentation acétate déposée en audience par Hydro-
15 Québec Distribution, il était mentionné une liste
16 de certaines fonctionnalités attendues pour deux
17 mille treize - deux mille quatorze (2013-2014). Et
18 le premier item intitulé « gestion de la
19 consommation » se décrivait comme étant la « mise à
20 jour quotidienne des pages-web clients » qui était
21 prévue pour dès deux mille treize (2013).

22 D'abord, ma première question : Est-ce que
23 vous pouvez me confirmer que cette fonctionnalité
24 n'est pas déployée actuellement à aucun endroit au
25 Québec, ou est-ce qu'il y a un déploiement partiel

1 déjà entrepris de cette fonctionnalité?

2 M. HANI ZAYAT :

3 R. Vous parlez de la fonctionnalité « gestion de la
4 consommation »?

5 Q. **[239]** La fonctionnalité « mise à jour quotidienne
6 des pages-web clients ».

7 R. Non, présentement, elle n'est pas déployée encore.
8 Mais juste vous rappeler dans le fond que cette
9 fonctionnalité, elle nécessite premièrement le
10 déploiement des compteurs de notre nouvelle
11 génération de compteurs, des compteurs
12 intelligents, communicants, je ne sais plus comment
13 les appeler. Et deuxièmement, peut-être vous
14 mentionner qu'on est présentement dans un processus
15 d'appel d'offres justement pour déployer, pour voir
16 qu'est-ce que le marché a à nous offrir en termes
17 de fonctionnalités qui sont associées à la gestion
18 de la consommation.

19 Et, là, on va plus loin que la mise à jour,
20 la mise à jour en permanence, en temps réel de la
21 consommation du client, mais de voir un peu c'est
22 quoi, quelles sont les options qui sont disponibles
23 chez des fournisseurs pour ce type de technologie,
24 ce type de gestion-là. Donc, on peut parler de mise
25 à jour chez le client. On peut parler aussi de

1 conseils qui peuvent être donnés au client, de
2 comparaison, de diagnostic. On est présentement en
3 mode recueillir dans le fond les offres du marché
4 dans ces fonctionnalités-là. Et les offres sont en
5 voie d'être analysées.

6 Je pense, la date de fermeture de l'appel
7 d'offres était à la fin du mois de novembre. Donc,
8 on est présentement en analyse de ce qui... des
9 offres reçues. Et on devrait avoir dans la première
10 moitié de deux mille quatorze (2014) déjà quelque
11 chose qui serait déployé, évidemment qui ne serait
12 pas déployé à l'ensemble de la clientèle, mais qui
13 serait déployé d'une façon importante chez une
14 partie de la clientèle qui a déjà l'infrastructure
15 de mesurage avancé qui est déployée. Donc, c'est
16 quelque chose qui est en marche, qui est en
17 analyse. Puis ça va être déployé au courant de deux
18 mille quatorze (2014).

19 (13 h 56)

20 Q. **[240]** Quand vous dites que c'est un appel d'offres,
21 est-ce qu'on parle d'un... vous avez énuméré
22 plusieurs items dans cet appel d'offres, est-ce
23 qu'on parle d'un appel d'offres pour des services
24 informatiques? Est-ce que c'est de ça qu'on parle
25 ou est-ce qu'on parle de rencontres chez les

1 clients quand vous avez parlé de conseils? J'essaie
2 de comprendre à quoi vous faites référence. Ou de
3 communication papier? J'essaie de voir.

4 R. Je dirais ni l'un ni l'autre. Je ne réduirais pas à
5 un appel d'offres informatique. C'est un appel
6 d'offres pour des fonctionnalités. Donc, ce n'est
7 pas juste une plateforme, ce n'est pas juste une
8 plateforme informatique. Évidemment, la partie, il
9 y a du développement informatique qui est associé à
10 ça, mais ce sont des fonctionnalités. Donc, ce sont
11 des... quand je dis « fonctionnalités », donc c'est
12 des choses qui vont jusqu'aux conseils au client,
13 des outils qui peuvent être donnés au client.

14 Enfin, c'est ce qu'on s'attend à recevoir
15 comme proposition, une offre qui permettrait à
16 travers la plateforme de mesurage d'outiller le
17 client en termes, d'outiller, de lui fournir
18 l'information. Je reviens au côté information chez
19 le client. Donc, donner au client l'information et
20 les outils pour qu'il puisse gérer sa consommation,
21 gérer sa... quand je dis « gérer sa consommation »,
22 ultimement c'est gérer sa facture aussi. Donc des
23 mesures qui peuvent être déployées de façon
24 spécifique.

25 Q. **[241]** Mais c'est juste une question de

1 compréhension. Quand vous avez parlé de conseils et
2 d'outils, est-ce qu'on parle d'outils selon
3 lesquels des personnes iraient rencontrer le client
4 ou ce n'est pas ce genre de services pour lesquels
5 vous soumissionnez?

6 R. Non, on n'aurait pas besoin d'aller rencontrer le
7 client. Alors, on parle de... Évidemment, on est à
8 l'ère du sans-fil et de la technologie. Ce qu'on
9 voudrait dire au client, c'est, on pourrait par
10 exemple donner une alerte au client : « Votre
11 consommation pour le mois courant a dépassé la
12 normale. Est-ce que c'est parce que vous avez
13 installé un spa ou c'est parce que vous laissez vos
14 fenêtres ouvertes? »

15 Q. **[242]** C'est bon à savoir.

16 R. J'illustre tout simplement. Donc, évidemment, on a
17 des moyens de... Le client aurait la possibilité de
18 connaître sa consommation de façon réelle en temps
19 continu puis sans sortir de chez lui pour aller
20 lire son compteur. Donc, c'est plus de ce type
21 d'information-là. Est-ce qu'on a besoin d'envoyer
22 quelqu'un chez le client? Non. On a juste besoin de
23 lui envoyer un message.

24 Q. **[243]** Ce serait des outils technologiques, c'était
25 ça que...

1 R. Ce serait certainement des outils technologiques.

2 Q. **[244]** C'est ça ma question. Ma prochaine question
3 porte sur le potentiel, l'étude du potentiel
4 technico-économique en réseaux autonomes. Et aux
5 fins de ma question, il y a un autre extrait d'une
6 preuve d'Hydro-Québec dans un dossier antérieur que
7 je désire déposer, que j'avais transmis
8 antérieurement à mon confrère également. Il s'agit
9 d'un extrait de la preuve d'Hydro-Québec
10 Distribution dans le dossier R-3584-2005, qui était
11 un dossier d'efficacité énergétique d'Hydro-Québec
12 Distribution. Donc, il y a quatre pages de cette
13 preuve d'Hydro-Québec qui sont reproduites sur
14 l'extrait que je vous soumetts. Donc qui serait
15 normalement C-SÉ/AQLPA-0034. Donc, ce serait des
16 extraits de la preuve d'HQD au dossier R-3584-2005.

17

18 C-SÉ/AQLPA-0034 : Extraits du dossier R-3584-2005
19 (HQD-1, Doc. 2 Annexe A)

20

21 Donc, les trois pages que je vous soumetts font
22 référence à la notion de coût évité. Il est indiqué
23 que l'objectif du potentiel d'économies d'énergie,
24 pour les réseaux autonomes, vise à adapter la
25 méthodologie utilisée pour le réseau principal en

1 révisant notamment l'élément coûts évités. Plus
2 loin, on indique qu'une mesure est considérée
3 rentable lorsque « le coût unitaire de l'énergie
4 économisé est inférieur au coût évité du
5 Distributeur », et qu'une des tâches de la
6 compilation du potentiel technico-économique est
7 d'intégrer les coûts évités. Les passages qui sont
8 soulignés sur cet extrait. Est-ce que les coûts
9 évités que vous utilisez aux fins du PTÉ, est-ce
10 que sont les coûts évités du Distributeur ou les
11 coûts évités du client?

12 (14 h 01)

13 M. STÉPHANE DUFRESNE :

14 R. Bien évidemment, c'est un... excusez-moi. Donc
15 c'est un potentiel technico-économique. Donc ce
16 qu'on regarde, c'est les mesures implantées chez le
17 client. Donc, l'objectif du PTÉ est toujours le
18 même, c'est de voir quelles sont les mesures. On
19 regarde les mesures, le coût des mesures, donc les
20 mesures qui sont déployables, là, les différentes
21 mesures, et les coûts évités. Ce qu'on fait c'est
22 qu'on retient les mesures qui ont un coût inférieur
23 au coût évité. Donc ça...

24 Q. [245] Des coûts évités par le client? Par le
25 client?

1 R. Non, coûts évités, donc, c'est ça. Au niveau du
2 potentiel technico-économique ce qu'on fait c'est
3 qu'on prend l'approche des mesures qui sont, je
4 répète, là, qui sont implantées chez le client. Une
5 fois qu'on a établi le potentiel, donc là on a
6 déposé un potentiel cet été pour le potentiel deux
7 mille treize (2013), l'autre étape qui reste à
8 franchir c'est maintenant, est-ce que ces mesures-
9 là, parce qu'il y en a une bonne liste quand même,
10 là, est-ce qu'elles peuvent être déployées? Là on
11 regarde, c'est là qu'on regarde maintenant la
12 rentabilité du point de vue client et la
13 rentabilité du point de vue du Distributeur, ça
14 c'est une chose. La rentabilité en est une chose,
15 c'est la fameuse barrière commerciale et il y a
16 aussi évidemment tous les autres éléments
17 notamment, l'accessibilité des mesures. Est-ce
18 qu'on peut déployer des mesures en, là je parle de
19 réseau autonome évidemment ici, le transport. Vous
20 savez le transport est pris en compte dans les
21 coûts, dans le PTÉ, la notion coût, le coût de la
22 mesure inclut le transport.

23 Toutefois, ça prend la logistique. Une fois
24 qu'on a établi ça, quand on dit, quand on fait
25 l'analyse réalisable du potentiel technico-

1 économique c'est de regarder notamment tous ces
2 éléments-là. Le transport, est-ce qu'on peut
3 acheminer par exemple des granules de bois aux
4 îles-de-la-Madeleine? Est-ce qu'on peut le faire au
5 Nunavik?

6 Est-ce qu'il y a des, tantôt j'ai parlé de
7 rentabilité de point de vue client, point de vue
8 distribution, Distributeur, après ça il y a aussi
9 l'accessibilité, la disponibilité de la main-
10 d'oeuvre, que ce soit des quin... pas des
11 quincailliers mais de la main-d'oeuvre pour
12 déployer ces mesures-là, que ce soit un
13 électricien, des plombiers. La réception de la
14 communauté ou même des clients, de la communauté
15 locale, sociale, donc c'est ça des barrières
16 commerciales, on en a parlé ce matin. Donc, ça
17 inclut tout ça. Mais ça, ça se fait en aval du PTÉ.

18 Q. [246] D'accord. Si je vous posais cette question,
19 c'était en rapport avec une réponse qui a été
20 fournie à la demande de renseignements 1.18 a) de
21 SÉ/AQLPA, qui se trouve dans le document B-0098,
22 HQD-15, Document 11 à la page 11.

23 R. Excusez-moi, HQD-15, Document 11, page 11, c'est
24 bien ça?

25 Q. [247] Oui. Donc à la réponse a), la difficulté

1 d'interprétation et c'est pour ça que je vous avais
2 posé la question précédente, c'est que vous parliez
3 d'économie d'énergie et de la gestion de la demande
4 en puissance en indiquant qu'ils étaient établis du
5 point de vue des besoins de puissance du
6 Distributeur et sans faire référence aux coûts
7 évités en énergie du Distributeur donc c'était dans
8 ce... Donc la réponse je peux la lire au complet,
9 là. Nous vous demandions, le PTÉ :

10 élaboré dans la pièce B-0039 est-il
11 défini du point de vue du client ou du
12 Distributeur?

13 Vous indiquez que :

14 Le PTÉ d'économie d'énergie est défini
15 du point de vue du client alors que
16 et c'est là la phrase où il y avait une confusion
17 entre puissance et énergie, donc vous nous dites
18 que les coûts évités, pour toutes les mesures du
19 PTÉ sont établis en termes de coûts évités du
20 Distributeur.

21 R. Bien évidemment.

22 Q. [248] Oui. Bien c'était le pourquoi de...

23 R. En fait, ma réponse de tantôt c'était, on ne
24 regarde pas les coûts du client mais on regarde les
25 mesures qui sont implantées chez le client. C'est

1 ça la petite notion ici, la petite nuance, là.
2 Alors quand, pour la nuance...
3 Q. [249] Intéress...
4 R. ... la nuance, là, la réponse je vais la reprendre
5 un peu dans mes mots. La réponse qu'on a faite à
6 1.18 a), c'est bien marqué le PTÉ d'économie
7 d'énergie est défini du point de vue du client,
8 bien ce qu'on dire c'est que, et vu... est examiné
9 du point de vue client, les mesures peuvent être
10 implantées chez le client. Donc, on regarde
11 l'ensemble des coûts. Quels sont les coûts de ces
12 mesures-là, tous les coûts, et on regarde
13 maintenant, est-ce que ça passe le test? Est-ce que
14 ces mesures-là ont un coût inférieur au coût évité?
15 Une fois qu'on a cette réponse-là, on retient cette
16 mesure-là. On la met dans le PTÉ, dans l'ensemble
17 de la liste et après ça, lorsqu'on a commencé déjà
18 dans l'ensemble des réseaux autonomes, on a déployé
19 certaines mesures.

20 Maintenant on regarde comment ça peut se
21 déployer. Est-ce qu'il y a des barrières autres que
22 le coût et le gain? Bien c'est ça qui, la grosse
23 étape que je vous dirais qu'il reste à faire dans
24 un potentiel technico-économique ce n'est pas
25 d'établir le PTÉ, c'est de voir, est-ce qu'elles

1 sont déployables, est-ce qu'elles ont une réalité
2 commerciale. Le défi est là.

3 (14 h 07)

4 Q. [250] D'accord. Je vous remercie. J'attirerais
5 votre attention sur le document relatif, c'est-à-
6 dire à ce PTÉ qui est la pièce B-0038, HQD-9,
7 Document 2. Au tableau 1 qui se trouvait en page 8,
8 en premier lieu. Donc on y voit qu'il y a dans le
9 Nunavik un potentiel d'économie d'électricité
10 résultant de l'usage éclairage de neuf
11 térawattheures (9 TWh).

12 R. Neuf térawattheures (9 TWh), c'est plutôt neuf
13 mille mégawattheures (9000 MWh).

14 Q. [251] Oui. Oui, excusez. Oui, pardon. C'est neuf
15 mille mégawattheures (9000 MWh), pardon. Pardon
16 j'avais mal recopié.

17 M. HANI ZAYAT :

18 R. On est en surplus.

19 Q. [252] D'accord, d'accord. Alors c'est neuf mille
20 mégawattheures (9000 Mwh). Et en page 9, attendez.
21 Non, on est en page... pardon, on est en... On va
22 plutôt aux tableaux, aux tableaux 8 et 9 qui se
23 trouvent en page 12. On trouve un détail des
24 différentes mesures qui constituent ce potentiel
25 technico-économique. D'abord, une petite question

1 avant de poser ma question principale. Je constate
2 qu'il y a... il y a des mesures de conversion
3 d'éclairage incandescent vers des fluocompacts. Et
4 des mesures de conversion du fluocompact vers le
5 DEL.

6 Donc je comprends que s'il y a une
7 conversion directement de l'incandescent au DEL ça
8 tiendra compte des deux mesures, c'est comme ça que
9 ça a été segmenté.

10 R. Oui, c'est à la marge.

11 Q. **[253]** O.K. Ce qui me surprend c'est que - parce
12 qu'on parle de potentiel - que le potentiel de
13 conversion soit différent et à ce point différent
14 pour l'entrée du DEL par rapport au volume
15 d'éclairage incandescent qu'il y a actuellement.
16 C'est-à-dire pourquoi y a-t-il cette différence,
17 puis une différence même si importante entre la
18 possibilité de conversion vers le fluocompact et la
19 possibilité de conversion vers le DEL. Est-ce que
20 vous pouvez commenter là-dessus?

21 R. Comme je l'ai mentionné tantôt, c'est un potentiel
22 technico-économique. Donc il n'y a pas... les
23 considérations commerciales ne sont pas traitées.
24 C'est ça qu'on s'affaire à faire présentement parce
25 que dans la preuve, on l'a mentionné, on vise en

1 premier lieu un programme, là, on a adressé ça tout
2 de suite. On n'a pas attendu, comme certains le
3 prétendent, d'avoir des potentiels dûment déposés.
4 Mais on avait déjà certaines indications qu'il y
5 avait un potentiel à cet effet-là au Nunavik.

6 Donc notre approche c'est d'y aller avec le
7 fluocompact. Le DEL, effectivement, présente un
8 potentiel. On passe de cinq cent vingt-deux
9 gigawattheures (522 GWh) de plus... mégawattheures.
10 Ça, ça ne tient pas compte des réalités, exemple on
11 parle du Nunavik ici. Ça ne tient pas compte que
12 un, au Nunavik les informations de marché qu'on a,
13 la grande partie de l'éclairage se fait avec
14 soixante à cent (60-100)... pas cent mégawatts (100
15 MG), mais cent watts (100 W).

16 Alors ce qu'on sait c'est que le DEL, il
17 est très performant dans le petit wattage, je vais
18 le dire comme ça. Mais il y a encore des preuves à
19 faire au niveau des soixante-quinze (75) pas
20 mégawatts, mais watts et plus. Donc ça ici c'est
21 pas pris en compte. C'est sûr que dans notre
22 démarche qu'on veut...

23 Q. **[254]** C'est pas pris en compte? Ou c'est...

24 R. C'est pas pris en compte.

25 Q. **[255]** O.K.

1 R. Donc ici il n'y a pas de... il n'y a pas de
2 distinction entre le type d'éclairage, là. C'est le
3 DEL dans son ensemble. Est-ce que maintenant, est-
4 ce que l'éclairage DEL peut être déployé en réseau
5 autonome ou la grande partie de l'éclairage c'est
6 du soixante watts (60 W) et plus? Ça ici c'est pas
7 pris en compte.

8 Maintenant, nous c'est clair que dans notre
9 démarche en deux mille treize (2013), qu'on va
10 poursuivre en deux mille quatorze (2014), c'est sûr
11 qu'on va regarder ça. On va regarder l'éclairage
12 DEL s'il y a des endroits qu'il peut être déployé.
13 Évidemment, je pense à l'extérieur, on va le faire.
14 Mais évidemment on ne peut pas dans un premier
15 temps déployer ça à grande échelle du DEL, alors
16 que c'est dix fois, le coût est dix fois supérieur.

17 Et que aussi on s'entend que le DEL c'est
18 quand même une technologie qui n'est pas vieille de
19 trente (30) ans, là. Alors la durée de vie on parle
20 de vingt-cinq mille heures (25 000 h). Mais si on
21 prend l'hypothèse de huit à dix heures par jour, ça
22 équivaut à neuf ans, en termes de durée. Ça il y a
23 encore des... il y a encore des choses, c'est pas
24 toutes des Énergystar, donc c'est des choses qui
25 vont être à démontrer au cours des prochaines

1 années.

2 Q. **[256]** Oui, mais ma question, j'essayais de
3 comprendre le tableau. Disons que j'essayais de
4 comprendre ce dont vous avez tenu compte, pas...
5 Donc vous dites, vous venez de me dire qu'il y a un
6 certain frein technique, là, à l'entrée du DEL,
7 dont vous n'avez pas tenu compte. Donc dans ce
8 contexte, j'essaie de comprendre pourquoi il y a
9 une si grande différence. En fait, est-ce qu'on
10 parle du même nombre de participants pour arriver à
11 ces chiffres-là?

12 (14 h 12)

13 Est-ce qu'on parle du remplacement de la
14 même quantité d'unités d'éclairage? Mais pour
15 arriver à des chiffres très différents en
16 mégawattheures. Ou est-ce que, pour une raison
17 quelconque, vous avez assumé qu'il y aurait un
18 moins grand nombre de participants ou un moins
19 grand nombre d'unités d'éclairage qui serait...
20 pour lesquelles il y aurait un potentiel, un
21 potentiel de conversation au DEL par rapport au
22 potentiel de conversion d'unités d'éclairage vers
23 le fluocompact.

24 R. Oui mais c'est ça, comme je l'ai mentionné tantôt,
25 si à la marge, exemple c'est comme si on prenait

1 l'hypothèse qu'on déployait le fluocompact à
2 l'ensemble du Nunavik et qu'après ça, si on disait,
3 si on remplace tout ça par du DEL, bien on aurait
4 cinq cent vingt-deux gigawattheures (522 GWh) de
5 plus, ou cinq cent vingt-deux mégawattheures
6 (522 MWh), moi-même je me trompe, là. Donc si à la
7 marge c'est appliqué au même volume. Donc, c'est
8 une hypothèse de remplacement. On passe de un à
9 deux puis deux à trois.

10 Q. [257] O.K. C'est le même volume d'unités
11 d'éclairage, c'est ça.

12 R. Oui.

13 Q. [258] O.K. D'accord. Donc pour revenir à mon
14 préambule de tout à l'heure où j'ai mentionné qu'il
15 y avait un potentiel de calculé de neuf mille
16 mégawattheures (9 000 MWh), est-ce que vous êtes
17 d'accord avec moi qu'une grande partie, puis on a
18 même le chiffre de quatre-vingt-huit pour cent
19 (88 %) qu'Hydro-Québec avait elle-même mentionné
20 antérieurement, est-ce que vous êtes d'accord
21 qu'une grande partie de l'éclairage sert à l'effet
22 croisé de chauffage?

23 R. Oui. Puis évidemment, dans nos analyses, là, pour
24 déployer l'éclairage au Nunavik, c'est un élément
25 important et on en a pris compte. Ce n'est pas, ça

1 a été traité donc, effectivement. Lorsqu'on
2 installe une ampoule, on prend l'exemple du fluo-
3 compact, là, quatre-vingt-huit pour cent (88 %) de
4 cette énergie-là doit être compens... ce qui est
5 perdu, là, en termes de chauffage radiant, va être
6 compensé par du chauffage additionnel. Donc c'est
7 pris en compte et malgré ça, il y a un potentiel,
8 il y a une rentabilité à déployer de l'éclairage
9 efficace malgré le fait que oui, une ampoule va
10 générer moins de chaleur et que oui, dans le cas du
11 Nunavik, ça va amener du chauffage additionnel,
12 oui. Ça s'explique par deux choses, par les coûts,
13 notamment par le coût des mesures qui est le
14 fluocompact, c'est ça.

15 Q. [259] En termes de volume, là, neuf mille
16 mégawattheures (9 000 MWh), si je comprends, vous
17 calculez que les remplacements concernés
18 génèreraient cette quantité d'économie
19 d'électricité, électricité qui, au Nunavik, est
20 largement produite par du mazout produit par Hydro-
21 Québec, et que ce transfert se traduit par un ajout
22 de besoin de chauffage direct par le client qui,
23 comme vous le savez au Nunavik, n'a pas le droit de
24 se chauffer à l'électricité. Il y a des clauses
25 tarifaires l'interdisant. Donc c'est le client lui-

1 même qui va se chauffer au mazout en remplacement
2 de l'énergie perdue par l'éclairage qui autrefois
3 aurait été produite par du mazout mais par Hydro-
4 Québec Distribution.

5 R. Mais oui, mais au net, au net, là, ce qui compte
6 c'est le résultat net, c'est qu'on va, le client et
7 Hydro-Québec via son approvisionnement aux
8 centrales diesel, ultimement il y a un gain pour la
9 société. Donc c'est pris en... il y a un gain au
10 niveau des coûts. Ça c'est important parce que le
11 mazout évidemment, s'il y a plus de chauffage
12 mazout, ça entraîne des coûts additionnels dans le
13 cadre du PUEÉ mais ce coût-là est compensé par le
14 gain associé à l'éclairage qui est un usage qui est
15 alimenté par nos centrales. Donc, si ça il y a un
16 gain, bien il y a aucune raison de ne pas le faire.
17 Évidemment, ça réduit le déficit en réseau
18 autonome.

19 Q. [260] O.K. Et quand vous dites un gain, un gain
20 pour la société, pour Hydro-Québec Distribution ou
21 pour Hydro-Québec plus le client, qu'est-ce que
22 vous voulez dire par le mot gain?

23 R. Bien c'est un gain, quand on parle du déficit en
24 réseau autonome, là, je pense que la pièce, il y a
25 des pièces qui en font état dans le dossier

1 tarifaire. Vous savez, il y a deux composantes dans
2 le réseau autonome.

3 Q. [261] Non, ma question c'était juste, est-ce que
4 c'est... Le mot gain, est-ce qu'il signifie gain
5 pour Hydro-Québec ou au contraire est-ce qu'il
6 signifie gain pour le client plus Hydro-Québec?
7 C'est juste une question d'interprétation du mot
8 gain.

9 R. Bon O.K. Dans ce cas-ci, si on prend les tests
10 économiques usuels, là, on a les tests, le TCTR, le
11 test du participant et le TNT, évidemment le
12 participant, la démarche qu'on va adopter pour, en
13 réseau autonome, c'est un remplacement complet.
14 Donc le client n'aura pas à assumer de coûts pour
15 le remplacement des ampoules. Donc pour le client,
16 c'est limpide. Il n'y aura pas de... Alors ce n'est
17 pas nous, nous-mêmes qui allons faire le
18 déploiement c'est via l'organisme qui gère le,
19 douze (12) des villages, douze (12) des quatorze
20 (14) villages, la SHQ. Donc le client lui n'a, ça
21 n'entraîne pas de coûts pour lui pour le
22 déploiement de la mesure. Toutefois, au net ce que
23 ça va amener, c'est une réduction de sa facture et
24 c'est ça qui compte.

25 Q. [262] Sa facture d'électricité?

1 R. Oui et mazout.

2 14 h 18

3 Q. **[263]** Oui. L'électricité et mazout?

4 R. Oui.

5 Q. **[264]** O.K.

6 R. Le net, production nette.

7 Q. **[265]** Est-ce que vous savez dans quelle proportion
8 le fait d'utiliser du mazout pour se chauffer
9 directement consomme moins de mazout que le fait
10 d'utiliser du mazout pour produire de l'électricité
11 qui servira à un usage dont l'effet croisé sera
12 lui-même du chauffage?

13 R. Vous parlez de l'effet croisé?

14 Q. **[266]** Oui, mais j'essaie de voir la comparaison
15 entre la quantité de mazout utilisée dans les deux
16 cas.

17 R. Non, je n'ai pas cette information-là.

18 Q. **[267]** Vous n'avez pas cette information? O.K. Au
19 tableau 9 de la même page, donc les principales
20 mesures du PTE mazout, je veux juste valider avec
21 vous que les mesures contenues dans ce tableau et
22 dans les autres tableaux comparables pour les
23 autres régions concernaient uniquement les
24 économies de mazout par le client. Vous n'avez pas
25 additionné les mesures, l'économie de mazout par

1 Hydro-Québec Distribution elle-même qui résulterait
2 de sa baisse de production d'électricité?

3 R. Effectivement, le tableau 9 fait référence aux
4 mesures qui permettent de réduire la consommation
5 chez le client, oui.

6 Q. **[268]** Donc, c'est les mesures d'économie chez le
7 client...

8 R. Oui.

9 Q. **[269]** ... de mazout?

10 R. Et l'électrique est pris en compte...

11 Q. **[270]** Dans l'autre tableau?

12 R. ... dans le PTE électrique parce que...

13 Q. **[271]** Et éventuellement, on peut le convertir en
14 mazout, mais c'est un autre item.

15 R. Oui, parce le PTE électrique, dans le fond, c'est
16 la production de nos centrales au diesel, au mazout
17 qui sert à produire de l'électricité. Donc, c'est
18 pris en compte dans l'électrique.

19 Q. **[272]** L'élément un peu entre les deux que je ne
20 vois pas, c'est que s'il y a une mesure d'économie
21 électrique résultant du chauffage, bon, elle se
22 traduira par une réduction de consommation
23 électrique dans le tableau 8, mais aussi par une
24 augmentation de la consommation de mazout qui,
25 elle, n'est pas reflétée dans le tableau 9 par le

1 client? Parce que le tableau 9, vous venez de me
2 dire, c'est la consommation de mazout par le
3 client? Donc, il y a comme ce...

4 R. C'est quoi la question? Excusez-moi.

5 Q. **[273]** Bien, est-ce que vous pouvez confirmer que
6 l'augmentation de consommation du mazout qui
7 résulte de la diminution de consommation électrique
8 du tableau 8 pour les mesures d'éclairage, là,
9 n'est pas reflétée dans aucun des deux tableaux?

10 R. Comme je l'ai mentionné tantôt, on tient compte des
11 effets croisés, donc qui sont des points de mesure
12 qui, comme dans le cas de l'éclairage, c'est assez
13 flagrant, là, effectivement, il y a un effet croisé
14 sur la... Je le répète, là, une ampoule
15 incandescente versus une ampoule fluocompacte
16 génère... la fluocompacte génère moins de chaleur.

17 Quand on regarde si on doit payer ce type
18 de programme là, c'est quelque chose qu'on doit
19 prendre en compte de façon sérieuse, puis on le
20 fait. Et on le fait aussi... C'est pareil en réseau
21 intégré, c'est quelque chose qui est observé, oui.

22 Q. **[274]** Ma question n'est pas si vous le prenez en
23 compte de façon sérieuse, c'est : est-ce que c'est
24 dans le tableau? Ce n'est pas dans le tableau, la
25 quantification...

1 R. Oui, c'est pris en compte.

2 Q. **[275]** La quantification, le chiffre qui correspond
3 à la mesure en termes d'augmentation de
4 consommation de mazout du client, ce qui est le
5 sujet du tableau 9, n'est pas indiqué.

6 R. Je crois que oui.

7 Q. **[276]** À quelle ligne du tableau 9?

8 R. Je ne peux pas vous dire, c'est sûrement intégré à
9 même les mesures.

10 Q. **[277]** Vous ne pouvez pas me dire c'est...

11 R. Excusez-moi, c'est quoi votre question?

12 Q. **[278]** L'augmentation...

13 R. Parce que là, je ne sais pas trop où on s'en va.

14 Q. **[279]** L'augmentation due à la consommation de
15 mazout résultant de la mesure d'éclairage...

16 R. Oui.

17 Q. **[280]** ... elle ne se reflète pas au tableau 9?

18 M. HANI ZAYAT :

19 R. Je vais m'essayer juste pour débroussailler ça un
20 petit peu. Je ne suis pas sûr de là où vous vous en
21 allez. Le premier tableau, le tableau 8, c'est les
22 mesures qui... donc, PTE électrique, quelles sont
23 les mesures qui permettent une réduction de la
24 consommation d'électricité pour nous.

25 Quand on regarde les coûts évités,

1 évidemment, ça tient compte de nos coûts évités,
2 donc nécessairement des coûts de production au
3 mazout des centrales d'Hydro-Québec. Donc, ça, ça
4 couvre cette partie-là.

5 La deuxième partie, le tableau 9 couvre les
6 mesures, le PTE mazout, donc quelles sont les
7 mesures qui vont... qui permettent la réduction de
8 la consommation de mazout chez le client.

9 (14 h 23)

10 Maintenant, ce que vous dites, c'est que si
11 le client a été, à cause des effets croisés des
12 ampoules, les besoins de chauffage du client, ils
13 pourraient être plus importants. Et donc, les
14 économies d'énergie seraient plus importantes. Et
15 ça, ça pourrait être inclus à l'intérieur de la
16 ligne qui est, mettons, abaissement de température.
17 C'est sûr, l'abaissement de température, si la
18 mesure a été déployée en haut, elle pourrait amener
19 un potentiel plus important en bas.

20 Q. **[281]** Un potentiel plus important d'augmentation à
21 la consommation de mazout?

22 R. Un potentiel plus important de réduction du mazout.
23 Je reprends la séquence. On est dans un scénario
24 très théorique. On installe des DEL. Des DEL qui
25 éclairent aussi bien que l'incandescent, mais qui

1 chauffent moins que l'incandescent.

2 Q. **[282]** Excusez-moi. Vous avez parlé d'un scénario
3 théorique. Je ne parlais pas d'un scénario
4 théorique, je parlais du fait que l'ampoule génère
5 des effets croisés. Donc, ce n'est pas théorique
6 ça.

7 R. Non, non, mais on parle du PTE ici. On est encore
8 dans un PTE théorique. Donc, il n'y a rien qui a
9 été déployé. C'est pour ça que je vous dis que
10 c'est un scénario théorique qui est là. Toutes ces
11 mesures-là ne sont pas additives. Ce n'est pas...
12 On ne fait pas la somme du tableau 8 et du tableau
13 9, et on dit, on a réalisé toutes ces économies
14 d'énergie là. C'est pour ça que je vous fais
15 mention d'un scénario théorique.

16 Ce que je dis, c'est qu'un client qui
17 remplace son ampoule incandescente par du DEL va
18 sauver sur la consommation. On va avoir des
19 économies d'énergie électrique. Par contre, il
20 devrait y avoir une augmentation de chauffage au
21 mazout, puisqu'il est chauffé au mazout, et, à ce
22 moment-là, l'abaissement de température, qui est
23 une mesure dans le PTE mazout, elle serait là. Mais
24 il faut que les deux conditions se réalisent.

25 Q. **[283]** O.K. Je pense que j'ai...

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Maître Neuman, peut-être qu'on peut passer à un
3 autre appel.

4 Me DOMINIQUE NEUMAN :

5 Ça complète cette ligne de questions.

6 Q. **[284]** Je voulais simplement vérifier un élément
7 avec vous. En fait, non, ça complète mes questions.
8 Je vous remercie beaucoup.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 C'est beau. Merci beaucoup, Maître Neuman. Donc, il
11 est rendu... Maître Sicard, vous allez pouvoir
12 débiter votre contre-interrogatoire. Oui, on ne
13 terminera pas à deux heures et vingt-cinq (2 h 25).
14 On va continuer. On n'a pas le temps de prendre de
15 pause. On continue.

16 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me HÉLÈNE SICARD :

17 Rebonjour. Hélène Sicard pour l'Union des
18 consommateurs.

19 Q. **[285]** Je vais commencer avec le suivi de questions
20 qui ont été posées à d'autres panels et où on a
21 référé à vous. Alors, juste pour que les choses
22 soient claires. Au panel numéro 1, on a parlé de ce
23 huit cents mégawatts (800 MW) d'éolien qui a été
24 décrété au mois d'août par madame Marois. Il y a...
25 Je comprends qu'il y a eu un décret pour quatre

1 cent cinquante (450) de ces huit cents-là (800),
2 c'est correct?

3 M. HANI ZAYAT :

4 R. Oui, j'ai répondu à la question ce matin.

5 Q. **[286]** Et qu'il n'y a pas eu... C'est parce que ce
6 matin, vous avez parlé de loi. Alors, je veux juste
7 être claire que, pour la balance, la balance de
8 trois cent cinquante mégawatts (350 MW), il n'y a
9 pas encore de décret?

10 R. Effectivement, il y a un décret pour le quatre cent
11 cinquante mégawatts (450 MW). Il n'y en a pas pour
12 le reste.

13 Q. **[287]** Il n'y en a pas encore pour le reste. Et dans
14 ce reste, nous avons un deux cents mégawatts
15 (200 MW) pour Hydro-Québec. C'est correct?

16 R. Oui.

17 Q. **[288]** Vous avez indiqué tout à l'heure, un peu plus
18 tôt dans la journée, la journée a été longue, dans
19 votre témoignage que ce deux cents mégawatts
20 (200 MW) devait provenir de sources autochtones.
21 Est-ce que j'ai mal compris? Ou c'est bien...

22 R. Je ne l'ai probablement pas exprimé comme ça. Mais
23 ce que j'ai dû dire, c'est que, dans le fond, dans
24 la loi, elle permet au gouvernement de dicter des
25 décrets à hauteur de cent cinquante mégawatts

1 (150 MW) pour des projets qui sont en partenariat
2 avec les communautés autochtones.

3 Q. **[289]** O.K. Mais ce que je comprends de la
4 description des huit cents mégawatts (800 MW) qui
5 avait été faite, il y avait un cent cinquante
6 (150 MW) de réservé pour les communautés
7 autochtones et un deux cents (200 MW) de réservé
8 pour Hydro-Québec. Est-ce que je me trompe, Hydro-
9 Québec Production?

10 R. Ce sont des partenariats. Donc, c'est des projets
11 qui sont en partenariat avec les autochtones. Les
12 communautés autochtones peuvent être...

13 Q. **[290]** Pour le trois cent cinquante (350 MW)?

14 R. C'est pour des projets ne dépassant pas cent
15 cinquante mégawatts (150 MW). Donc, chacun des
16 projets doit être avec une participation
17 autochtone.

18 (14 h 28)

19 Q. **[291]** O.K. Pouvez-vous nous indiquer la source de
20 cette information-là? Et je vais vous dire
21 pourquoi, c'est parce qu'à la loi il est prévu que
22 le gouvernement, pour les projets autochtones, peut
23 renoncer à ce qu'il y ait appel d'offres. Alors que
24 si c'est deux cent mégawatts (200 MW) qui n'est pas
25 autochtone, bien il va falloir qu'il y ait un appel

1 d'offres.

2 R. Effectivement, c'est pour ça que j'ai dit que le...
3 HQP pourrait s'associer avec les communautés
4 autochtones pour répondre... Le décret, il permet
5 ça. Pas le décret, la loi, pardon.

6 Q. **[292]** Quelle?

7 R. La Loi 25 permet que des projets se réalisent sans
8 appel d'offres pour des projets pouvant aller
9 jusqu'à cent cinquante mégawatts (150 MW), en
10 association avec des communautés autochtones.

11 Q. **[293]** O.K.

12 R. Puis là je lis le texte de loi, je ne fais pas
13 de...

14 Q. **[294]** Oui, oui. Non, non. Je comprends. Alors vous
15 interprétez donc que le deux cents mégawatts (200
16 MW) qui est alloué à HQ Production pourrait
17 provenir de projets conjoints autochtones avec HQ
18 Production. C'est ce que je comprends de votre
19 raisonnement. O.K. Maintenant ce...

20 R. Oui.

21 Q. **[295]** Dans votre prévision de la demande que vous
22 avez déposée au présent dossier, alors c'est HQD-1,
23 Document 4.2, page 5, Bilan en énergie, le tableau
24 R-2.1. Avez-vous inclus quatre cent cinquante
25 mégawatts (450 MW) ou le huit cents mégawatts (800

1 MW) dans ce bilan en énergie là, à terme?

2 R. Huit cents mégawatts (800 MW). Évidemment l'annonce
3 a été faite pour huit cents mégawatts (800 MW). Et
4 donc ce qui est inclus dans nos bilans, comme on le
5 fait à chaque fois qu'il y a des projets qui sont
6 annoncés ou des intentions qui sont annoncées du
7 point de vue gouvernemental. On les intègre dans
8 nos bilans.

9 Q. **[296]** Vous intégrez les intentions
10 gouvernementales...

11 R. Tout à fait.

12 Q. **[297]** ... dans vos bilans.

13 R. C'est... et c'est ce que ça reflète. Donc l'annonce
14 était pour huit cent mégawatts (800 MW) et c'est ce
15 qui a été intégré dans le bilan.

16 Q. **[298]** O.K. Maintenant, dans le bilan des besoins en
17 énergie à terme, à deux mille vingt-sept (2027),
18 avez-vous intégré l'annonce du gouvernement de
19 cinquante térawattheures (50 TWh) pour des projets
20 spécifiques? Pour des projets spéciaux, là, avec
21 les tarifs dont on a parlé avec le premier panel?

22 R. Le cinquante térawattheures (50 TWh) n'était pas
23 une...

24 Q. **[299]** À cinquante térawattheures (50 TWh).

25 R. C'est pas un projet en particulier. Ce ne sont pas

1 des projets, c'était une intention de développer
2 un... de développer un tarif, monsieur Richard en a
3 parlé la semaine dernière. Donc, c'était
4 l'intention de développer un tarif pour aller
5 chercher des clients additionnels. Et évidemment,
6 au fur et à mesure que ces clients-là vont se
7 matérialiser et que les projets vont se
8 matérialiser, on verra à les intégrer dans nos
9 bilans, le cas échéant.

10 Q. **[300]** Mais donc ils ne sont pas intégrés pour le
11 moment.

12 R. Ils ne sont pas intégrés spécifiquement dans le
13 bilan, dans la mesure où il n'y a pas de clients
14 qui sont associés à ces projets-là pour l'instant.

15 Q. **[301]** Vous avez indiqué ne pas avoir différé le
16 térawatt d'énergie que la Régie vous avait demandé
17 de différer dans la décision D-2013-21.

18 R. C'est un térawattheure (1 TWh).

19 Q. **[302]** Le un térawattheure (1 TWh), oui. Qu'est-ce
20 que j'ai dit? Je m'excuse. O.K. Un térawattheure (1
21 TWh), oui, c'est... Alors l'explication que vous
22 fournissez à HQD-5, Document 1, page 6, se lit
23 comme suit :

24 Le Distributeur a pris acte de la
25 décision D-2013-021, mais à la lumière

1 de la baisse additionnelle des besoins
2 à long terme et de la situation
3 énergétique actuelle, la stratégie
4 d'effectuer la planification sur la
5 base d'un scénario de demande tout en
6 se protégeant contre un scénario de
7 demande faible, s'est avérée
8 appropriée. [...] Dans une telle
9 situation, et sans recourir à l'option
10 de différer de l'énergie d'ici deux
11 mille vingt-sept (2027), le solde ne
12 pourrait être ramené à zéro avant
13 l'échéance des Conventions d'énergie
14 différée.

15 À quel moment cette décision a-t-elle été prise de
16 ne pas différer le un térawattheure (1 TWh)?

17 R. Je peux revenir surtout, peut-être juste remettre
18 en contexte. C'est dès le début de l'année, donc on
19 parle de janvier deux mille treize (2013). Les
20 premières annonces de report dans les projets de
21 modernisation ou de non-matérialisation des projets
22 de modernisation ou d'expansion au niveau des
23 alumineries - mon collègue pourrait vous en parler
24 plus en détail - mais déjà à ce moment-là, donc on
25 parle de janvier deux mille treize (2013), la

1 baisse de la demande se matérialisait. Ce qu'on
2 craignait, dans le fond, a été énoncé de façon plus
3 explicite.

4 (14 h 34)

5 Et donc à ce titre, on a un bloc de... j'ai
6 dit soixante-dix (70), je pense que c'est soixante-
7 six térawattheures (66 TWh) plus précisément qui,
8 en janvier deux mille treize (2013), se sont
9 évaporés, se sont soustraits de la demande sur
10 l'horizon. Et ça, ce fait-là, cet élément nouveau,
11 n'est venu que confirmer dans le fond le fait qu'on
12 ne pouvait différer. Le risque s'est matérialisé de
13 façon import... bien, il s'est matérialisé et donc,
14 cet impact-là a été effectif dès janvier deux mille
15 treize (2013) et s'est reflété dans la prévision de
16 la demande du mois de février deux mille treize
17 (2013).

18 Q. [303] Parce que la décision de la Régie a été
19 rendue le huit (8) février deux mille treize
20 (2013), correct?

21 R. C'est possible, oui, celui de...

22 Q. [304] Donc vous avez pris cette décision-là avant
23 même d'avoir reçu la décision de la Régie?

24 R. Alors juste revenir sur la mécanique. Les décisions
25 de différer les avis qu'on doit envoyer au

1 producteur en termes de la stratégie de différer,
2 doivent être prises au mois de mars. Donc, elles
3 sont prises en fonction de l'équilibre offre-
4 demande, des éléments qui peuvent être nouveaux,
5 évidemment des décisions de la Régie mais c'est sûr
6 qu'il y a eu un élément nouveau qui, dans le fond,
7 entre le moment des audien... entre, certainement
8 entre le moment où le dossier a été déposé, entre
9 le moment des audiences et au moment de la décision
10 de la Régie, bien il y a eu soixante-six
11 térawattheures (66 TWh) de moins qui se sont
12 matérialisés au niveau de la prévision de la
13 demande qui faisait en sorte que aucun
14 kilowattheure ne pouvait être différé.

15 Q. [305] O.K. Maintenant ces soixante-six
16 térawattheures (66 TWh) qui, vous dites, ont été...
17 est-ce qu'ils ont été différés à plus tard ou ils
18 ont été complètement annulés de la prévision de la
19 demande? Ou si c'était une quantité où le projet
20 par exemple, là, on vous a dit on ne fera pas le
21 projet en deux mille quinze (2015), là, on va le
22 faire en deux mille seize (2016). Est-ce que c'est
23 un diffèrement de la quantité ou c'est une
24 annulation complète de la quantité qui vous a été
25 communiquée?

1 M. MARCEL CÔTÉ :

2 R. Donc, évidemment je ne peux pas aller dans le
3 détail parce que là on est au niveau des clients,
4 là, donc, essentiellement les alumineries, ça
5 marche par des séries de cuves. Donc ce qu'on a,
6 comme monsieur Zayat mentionnait c'est que dès
7 janvier, de toute façon les modèles nous
8 indiquaient une diminution au niveau de la
9 consommation pour les alumineries et on a eu une
10 série à ce moment-là, une série d'annonces, parce
11 qu'en même temps qu'on fait les modèles, en même
12 temps, je parle aussi avec le directeur de grande
13 entreprise pour laquelle lui il a de l'information
14 de ses clients comme tels sur la façon de, comment
15 ils pensent qu'ils vont consommer également et
16 également, au niveau de la tarification, il est
17 prévu que lorsqu'ils changent leur façon de
18 consommer, il faut qu'ils nous avertissent d'avance
19 dans ce contexte-là. Ce qui fait en sorte qu'on a
20 eu une série de diminutions comme ça et au cours de
21 cet hiver, effectivement, il y avait différents
22 scénarios qui se pointaient et le scénario qui a
23 été retenu en fait pour le dossier tarifaire qui
24 est celui qu'on a devant nous ici, c'est qu'il y a
25 eu au début, c'était poussé ces, parce qu'en fin de

1 compte il y a une fermeture, modernisation puis
2 après ça, ça repartait, mais en bout de ligne, ça
3 finit que c'est fermeture puis on ne repart pas. Ça
4 fait que, la situation, il n'y aura pas de
5 modernisation comme telle sur ces usines-là.

6 Q. [306] O.K. Alors si je résume votre réponse, là,
7 qui nous donne une explication, c'est que ça n'a
8 pas été différé à plus tard, cette consommation-là,
9 c'est des quantités qui ont été rayées de la carte?

10 R. C'est exact.

11 Q. [307] C'est ce que je comprends de votre
12 témoignage. O.K. Maintenant, le projet éolien du
13 gouvernement, là, du huit cents mégawatts (800 MW)
14 qui a été annoncé au mois d'août, est-ce que le
15 gouvernement vous en a fait part de cette intention
16 avant son annonce du mois d'août? Est-ce que vous
17 étiez informé que ça s'en venait?

18 M. HANI ZAYAT :

19 R. Il y a eu des annonces publiques, pas besoin
20 d'être, je pense que c'est quelque chose qui a été,
21 il y a eu des annonces publiques avant même le mois
22 d'août quant aux intentions du gouvernement de
23 lancer...

24 Q. [308] Vous souvenez-vous quand vous l'avez su?

25 R. Non, je ne m'en souviens pas.

1 Q. [309] Donc, à part, vous ne l'avez pas su vous
2 directement parce que le gouvernement vous aurait
3 contacté ou votre actionnaire vous l'aurait dit.
4 Vous l'avez appris dans les journaux?

5 R. Bien, posez votre... J'ai du mal à voir où est-ce
6 que vous voulez venir.

7 Q. [310] Bien, je vous demandais si le gouvernement a
8 communiqué avec vous pour vous dire que ça s'en
9 venait avant de faire l'annonce officielle du mois
10 d'août ou si vous l'avez appris comme le public en
11 général, là, au moment où, et de la façon dont les
12 annonces se sont faites. Ce n'est pas votre
13 procureur qui répond, Monsieur Zayat, s'il vous
14 plaît, c'est vous.

15 R. D'habitude mon pro... C'est quelque chose qui était
16 dans les airs.

17 Q. [311] À partir de quelle date c'était dans les
18 airs?

19 R. Je n'ai pas la date précise. Je peux vous dire
20 quand est-ce qu'ils se matérialisent puis c'est
21 tout.

22 Q. [312] Est-ce que c'était dans les airs avant le
23 mois de mars, avant que vous n'avisiez le
24 producteur de votre intention de différer ou pas
25 l'énergie?

1 (14 h 40)

2 R. C'est-à-dire que la première fois qu'on a parlé de
3 nouveaux mégawatts remonte au mois de juillet deux
4 mille douze (2012) et après ça, il y a eu d'autres
5 annonces qui sont venues jusqu'en mai deux mille
6 treize (2013). Donc, c'est quelque chose qui
7 était... je dis qui est dans les airs, mais je
8 pense ça se... on l'entendait à différents niveaux.

9 Q. **[313]** L'avez-vous pris en considération au moment
10 de différer l'énergie, de décider de ne pas
11 différer le un térawattheure?

12 R. Ça faisait partie des risques. C'est sûr qu'on
13 considère toujours les risques, qu'on regarde le
14 scénario moyen, donc le scénario de la demande. Et
15 on évalue aussi les risques auxquels on fait face.
16 Je vais vous... On a parlé tout à l'heure du risque
17 de la demande, donc des alumineries, qui s'est
18 matérialisé en janvier deux mille treize (2013) à
19 part des annonces publiques. Si vous regardez le
20 moindrement les journaux, ce n'est pas une
21 information qu'on a inventée. Donc, ça s'est
22 matérialisé en janvier deux mille treize (2013),
23 mais c'est sûr qu'on avait des indicateurs de notre
24 côté qu'il y avait certains projets qui risquaient
25 de ne pas se faire, d'être minimalement retardés et

1 possiblement annulés.

2 Un peu la même façon du côté de l'offre. Il
3 y a des... On considère les risques qui sont
4 associés au niveau de l'offre sachant qu'il y a des
5 projets qui risquent d'être additionnés.

6 Donc, oui, on regarde l'ensemble de
7 l'image, l'ensemble de la planification avec les
8 risques aussi bien du côté de la demande que du
9 côté de l'offre.

10 Q. **[314]** Je m'excuse, c'est parce qu'il y a des
11 questions qui ont déjà été posées et j'essaie de...
12 En prenant ces quelques secondes, là, je vais
13 sauver des réponses. Si le cinquante térawattheures
14 (50 TWh) pour stimuler la création d'emplois que
15 vise le gouvernement... Et je comprends qu'il y
16 aurait une demande, là, qui serait déposée sous peu
17 d'offre de tarifs, là, au printemps ou cet hiver.

18 Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

19 R. Bien, monsieur Richard a mentionné...

20 Q. **[315]** C'est ce que monsieur Richard a mentionné?

21 R. ... qu'il souhaitait que ça soit le plus tôt
22 possible.

23 Q. **[316]** Et il a également mentionné, là, qu'il y
24 avait des choses dans le colimateur, mais rien de
25 précis, c'est pour ça. Mais advenant que tout ou

1 partie de ce cinquante térawattheures (50 TWh) se
2 réalise au cours des deux ou trois prochaines
3 années, est-ce que ça n'augmenterait pas de façon
4 significative la probabilité d'utilisation du solde
5 du compte d'énergie différée?

6 M. HANI ZAYAT :

7 R. Je vais y aller dans l'ordre. Pour commencer,
8 cinquante térawattheures (50 TWh), même si le
9 cinquante térawattheures (50 TWh) devait se
10 réaliser, c'est bien... c'est en deçà du soixante-
11 six térawattheures (66 TWh) qu'on a perdu en
12 janvier, je vais le dire comme ça. Et c'est bien en
13 deçà des cent soixante-dix térawattheures (170 TWh)
14 de demande qui a baissé depuis la signature des
15 Conventions d'énergie différée.

16 Ceci dit, cinquante térawattheures
17 (50 TWh), ce n'est pas une charge qui peut
18 apparaître dans un délai de deux ans.

19 Q. **[317]** Non.

20 R. Une charge peut disparaître, une aluminerie peut
21 disparaître, peut arrêter de fonctionner. Et ça, en
22 général, on n'a pas nécessairement un très long
23 préavis avant une fermeture d'usine.

24 Par contre, une nouvelle charge... Avant
25 qu'une nouvelle charge, avant qu'un nouveau client

1 puisse être trouvé, un contrat signé, une
2 implantation, une usine construite, raccordée,
3 évidemment, c'est un processus qui est... qui prend
4 plusieurs années dépendamment du type d'industrie
5 qui s'installe et dépendamment du type du projet.
6 On ne parle pas de projets qui peuvent pousser
7 comme à l'intérieur d'un délai de deux, trois ans.

8 Et ce qu'on dit, dans le fond, s'il devait
9 y avoir ces projets-là, quand ils vont se
10 matérialiser, et on souhaite qu'ils puissent se
11 matérialiser le plus rapidement, mais on va pouvoir
12 les intégrer à notre planification au fur et à
13 mesure qu'ils se matérialisent en fonction des
14 dates où ils vont se faire et en fonction des
15 enjeux qu'ils vont soulever. On va en tenir compte
16 lorsqu'ils vont se réaliser.

17 (14 h 46)

18 C'est un peu ce qu'on indique dans notre
19 plan d'approvisionnement d'ailleurs, que ces
20 projets-là, lorsqu'ils se matérialiseront,
21 lorsqu'on aura ces signaux-là, et on risque d'avoir
22 un signal pas trois mois d'avance, six mois
23 d'avance, on risque d'avoir le signal plusieurs
24 années d'avance, ça va nous permettre d'ajuster
25 notre planification, de les intégrer au bilan « off

1 demand » et d'ajuster la planification et la
2 gestion de nos approvisionnements en fonction de
3 ces nouveaux projets-là.

4 Q. **[318]** O.K. Mais ma question était le compte
5 d'énergie différée, il va jusqu'à deux mille vingt-
6 six (2026), deux mille vingt-sept (2027). En ce
7 moment, on a six térawattheures (6 TWh), je pense,
8 dans ce compte?

9 R. Oui, dans ce coin-là.

10 Q. **[319]** O.K. Alors ma question était si à l'horizon
11 deux mille vingt-sept (2027), c'est quand même
12 plusieurs années, si ces projets se réalisent et
13 que la cible du gouvernement de cinquante
14 térawattheures (50 TWh) annoncée se réalise, est-ce
15 que ça n'aurait pas pour effet d'augmenter la
16 probabilité de façon sérieuse d'utiliser le solde
17 du compte d'énergie différée? Je comprends votre
18 réponse. Je comprends que vous... O.K.

19 R. Si vous regardez nos bilans, nos surplus
20 aujourd'hui sont de l'ordre de dix térawattheures
21 (10 TWh) par année, donc déjà, en partant, quand on
22 regarde nos bilans, je regarde une moyenne simple,
23 on est de l'ordre de dix térawattheures (10 TWh)
24 par année de surplus. Donc, c'est sûr que tout
25 projet additionnel, il va venir, d'abord et avant

1 tout, réduire ces surplus-là. Et on a jusqu'à dix
2 térawattheures (10 TWh) par année de possibilité de
3 réduction de ces surplus.

4 Q. **[320]** O.K.

5 R. Au-delà de ça, on pourrait regarder après ça quel
6 impact ça peut avoir sur nos stratégies
7 d'approvisionnement et l'utilisation qu'on fait des
8 conventions d'énergie différée. Mais c'est sûr que
9 cinquante térawattheures (50 TWh) seraient
10 bienvenus pour le tissu industriel du Québec mais
11 en termes d'impact sur les conventions d'énergie
12 différée, on aura certainement le temps de voir
13 venir puis on a certainement la possibilité
14 d'approvisionner ces nouveaux projets-là à même les
15 surplus qui sont actuellement dégagés.

16 Q. **[321]** O.K. En parlant de gestion des surplus à
17 court terme, il y a quelques années des
18 intervenants vous ont demandé si vous aviez
19 considéré demander une certification verte pour les
20 projets éoliens de façon à pouvoir revendre cette
21 énergie avec une prime énergie verte aux marchés
22 limitrophes, dont le nord-est américain et
23 possiblement bientôt le Nouveau Brunswick qui
24 demandent ces énergies et qui accordent une prime.
25 Avez-vous fait des démarches pour faire certifier

1 les parcs éoliens à titre d'énergie verte?

2 Me ÉRIC FRASER :

3 J'avais l'impression que ça avait été exclu
4 lorsqu'on n'a pas accueilli la demande
5 d'intervention de l'AREQ, que le sujet des
6 attributs environnementaux avait été exclu du
7 dossier tarifaire pour être inclus dans le plan
8 d'approvisionnement. Évidemment, j'ai de très bons
9 témoins qui vont sûrement pouvoir répondre à la
10 question mais c'est nommément un sujet qui avait
11 été exclu, alors je vous laisse la décision.

12 Me HÉLÈNE SICARD :

13 Je vais vous dire que je n'ai pas de souvenir que
14 ce sujet ait été exclu et, dans le contexte du
15 niveau de surplus dont nous disposons, et j'aurai
16 des questions quant à la valeur de revente à
17 laquelle on pourrait ajouter cette prime, la Régie
18 avait demandé, avait quand même suivi le sujet il y
19 a quelques années, on n'a pas eu d'autres
20 nouvelles. Je sais qu'au Québec...

21 Me ÉRIC FRASER :

22 Ça a été nommément exclu.

23 Me HÉLÈNE SICARD :

24 Je sais qu'au Québec il n'y a pas de...

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Écoutez, Maître Sicard, si vous pouviez passer à
3 d'autres questions, on va avoir le temps de
4 regarder ça et demain matin on pourra y revenir.

5 Me HÉLÈNE SICARD :

6 O.K.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 C'est beau?

9 (14 h 50)

10 Me HÉLÈNE SICARD :

11 Je vais juste me faire une note.

12 J'ai déposé, vous l'avez sûrement, ça a été remis
13 au panel 2, c'était les pièces...

14 Me ÉRIC FRASER :

15 J'en profitais pendant que vous cherchiez le
16 document. D-2013-148, Madame la Présidente. C'est
17 au paragraphe 23. Et c'est la dernière phrase, où
18 la Régie dit :

19 De plus, tout comme le souligne le
20 Distributeur, la Régie est d'avis que
21 cet enjeu relève du Plan
22 d'approvisionnement 2014-2023.

23 Me HÉLÈNE SICARD :

24 Quel enjeu?

25

1 Me ÉRIC FRASER :

2 Et j'ai peut-être ici... C'est l'AQPER.

3 Me HÉLÈNE SICARD :

4 Oui, mais quel enjeu exactement?

5 Me ÉRIC FRASER :

6 C'était sur les attributs environnementaux.

7 Me HÉLÈNE SICARD :

8 C'est comme une marge sur les attributs
9 environnementaux.

10 Me ÉRIC FRASER :

11 Votre question portait exactement sur les attributs
12 environnementaux des parcs éoliens.

13 Me HÉLÈNE SICARD :

14 Prix de revente. Je laisse la question à votre
15 discrétion, mais je vous soumetts que, dans le
16 contexte, je comprends qu'on ne peut pas le faire
17 pour deux mille quatorze (2014). Ça prend du temps.
18 Mais de penser à demander cette certification verte
19 pour pouvoir revendre pourrait être importante pour
20 les revenus du Distributeur.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Comme vous savez, le dossier du Plan d'appro...

23 Me HÉLÈNE SICARD :

24 C'est ça, est bientôt.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 On vient de recevoir plusieurs demandes
3 d'intervention.

4 Me HÉLÈNE SICARD :

5 Q. **[322]** O.K. Alors, je vais vous référer, je n'ai
6 plus les cotes, je pense que c'était C-UC-033 et
7 34... 32 et 33, qui était l'article du Devoir. Et
8 plus important, la page 99 du rapport annuel
9 d'Hydro-Québec. Alors, est-ce que vous faites un
10 suivi des prix de marché et des valeurs de revente
11 de votre énergie, de l'énergie sur les marchés
12 limitrophes?

13 M. HANI ZAYAT :

14 R. Oui, bien sûr.

15 Q. **[323]** Est-ce que vous avez, parce que ce qu'on
16 constate à partir du rapport annuel et de cet
17 article du Devoir, ce qui suit, c'est qu'il y a eu
18 une hausse du prix sur les marchés au cours de la
19 dernière année?

20 R. Je pense que l'article, ce que... on fait référence
21 aux transactions du Producteur, évidemment, les
22 prix de marché ne sont pas stables dans une année.
23 Souvent, on observe des prix, en tout cas si je
24 regarde l'année dernière, on a observé des prix
25 très élevés en période d'hiver, et ça donne que,

1 pendant cette période-là, on est plutôt acheteur
2 d'énergie que vendeur d'énergie. Donc, on se
3 retrouve à acheter de l'énergie en janvier et
4 février, même en décembre, comme on est
5 présentement où on est plutôt acheteur d'énergie
6 pour des questions climatiques ou pour des
7 questions de besoins.

8 Pour les périodes où on est en surplus,
9 quand on regarde l'année deux mille treize (2013),
10 les prix ont été plutôt faibles, pour ne pas dire
11 très faibles, la majorité du temps en deçà du
12 tarif, du prix d'électricité patrimoniale. En tout
13 cas, quand on regarde qu'est-ce que, nous, on
14 aurait pu en tirer, c'est des prix qui sont en bas
15 du prix patrimonial, à l'exception de peut-être
16 quelques heures, quelques heures sporadiques pour
17 des faibles quantités où ces volumes-là auraient
18 pu, où les prix auraient pu être un peu plus élevés
19 que le patrimonial.

20 Et là on parle de façon très marginale et à
21 des heures qui sont plutôt, ce qu'on appelle des
22 heures un peu échevelées, donc pas des blocs
23 d'heures de vingt-quatre (24) heures, mais sur
24 certaines heures très particulières. Donc,
25 l'article auquel vous faites mention, évidemment

1 c'est une moyenne, c'est une moyenne annuelle qui
2 est issue de stratégie d'Hydro-Québec Production
3 dans le fond.

4 Q. **[324]** Mais considérant quand même cette hausse par
5 rapport à la moyenne annuelle et le fait, vous êtes
6 sûrement au courant que le dollar canadien a
7 baissé, donc le dollar américain est en hausse par
8 rapport au dollar canadien, et qu'une vente
9 pourrait, dans des circonstances comme celles-là,
10 s'il y a une demande sur le marché, rapporter plus,
11 considérant l'énormité des surplus dont vous
12 disposez, avez-vous tenté de, soit sur appel
13 d'offres ou soit sur autrement, de disposer d'une
14 partie de ces surplus en faisant de la revente
15 plutôt que de juste ne pas utiliser de
16 l'électricité patrimoniale? Et avez-vous regardé ou
17 tenté d'obtenir des prix supérieurs à l'électricité
18 patrimoniale?

19 (14 h 56)

20 R. Ce que je vous dis c'est que justement, étant donné
21 les volumes d'énergie qu'on a en surplus, et étant
22 donné le contexte énergétique du nord-est et les
23 prix de marché sur une base régulière, donc quand
24 on regarde la période où on est en surplus, donc
25 essentiellement la période entre avril et novembre,

1 le prix de l'électricité inter..., pas
2 interruptible, le prix de l'électricité
3 patrimoniale s'avérait la meilleure option. C'était
4 l'option la plus économique parce que les marchés
5 étaient en-deçà de ça pour cette période-là.

6 Q. **[325]** Donc selon vous, aucune quantité de ces
7 surplus qui aurait pu être écoulee est revendue par
8 Hydro-Québec Distribution sur les marchés?

9 R. Je le redis, il y a peut-être quelques heures dans
10 l'année qui auraient pu être à des prix plus
11 élevés, mais là on parle de quelques heures par
12 année à des prix, je dis « plus élevés », c'est
13 peut-être de l'ordre de un dollar (1 \$), mais qui
14 n'étaient pas, puis je donne ça comme, c'est juste
15 pour illustrer le propos dans le fond, pour dire
16 que ce n'est pas des prix qui sont
17 significativement plus élevés et qui, de toute
18 façon, pour lesquels on ne disposait pas des droits
19 de transport et des garanties de pouvoir transiter
20 sur les réseaux voisins avec tous les risques que
21 ça occasionne en termes de congestion et tout le
22 reste.

23 Q. **[326]** Êtes-vous en train de me dire que même si
24 vous vouliez vendre, vous n'avez pas accès aux
25 services de transport et aux interconnexions pour

1 vendre?

2 R. C'est ce qu'on mentionne depuis... dans le fond,
3 les réservations de transport, les interconnexions,
4 la réservation qui sont associées au transport font
5 en sorte qu'il n'y a pas de transport disponible
6 pour le, en sortie, autrement qu'à certaines heures
7 de façon sporadique et souvent non anticipée.

8 Q. **[327]** La Régie vous avait demandé il y a quelques
9 années de tenter de vendre sur appel d'offres des
10 blocs, par exemple, de cinquante (50) ou cent
11 mégawatts (100 MW). Avez-vous tenté ça?

12 R. Encore une fois, non.

13 Q. **[328]** Non? O.K. Non, mais il va...

14 Me ÉRIC FRASER :

15 Bien, non. Oui, je sais qu'il va répondre parce que
16 c'est un bon témoin, il répond aux questions.

17 Me HÉLÈNE SICARD :

18 Eh voilà.

19 Me ÉRIC FRASER :

20 Mais on tombe encore dans les questions de plan,
21 stratégies. Si elle a une question sur le
22 prévisionnel, sur les coûts envisagés, non pas sur
23 les stratégies, il y a le plan qui s'en vient, je
24 n'ai pas de problèmes, mais est-ce qu'il y a un
25 élément de coût qu'elle peut préciser?

1 Me HÉLÈNE SICARD :

2 Il y a des éléments de coût à chaque année, les
3 surplus coûtent, on va faire le décompte, coûtent
4 très cher. Si une partie de ces surplus-là peut
5 être vendue à quatre point cinq sous (4,5 ¢), ça
6 fait une différence dans le présent dossier et
7 s'ils ont négligé des ventes qu'ils auraient dû
8 faire, bien on va le plaider. Mais je veux avant
9 tout voir le contexte et de quelle façon, il y a
10 quelques années, la Régie avait demandé qu'ils
11 fassent des appels d'offres et qu'ils essaient
12 d'écouler et voir. Alors si le témoin veut
13 m'expliquer pourquoi ils ne l'ont pas fait, bien je
14 vais prendre sa réponse puis soupeser si c'est
15 juste ou si ce n'est pas juste dans le... Je
16 comprends qu'il y a un an, on n'a pas posé ces
17 questions-là, les marchés étaient très bas. Mais
18 depuis un an, les marchés se redéplacent et sont en
19 hausse et le dollar canadien est en baisse, donc ça
20 change la configuration de l'année deux mille
21 quatorze (2014) pour ce qui est de revendre des
22 surplus.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Peut-être concentrer vos questions sur justement
25 deux mille quatorze (2014). Est-ce qu'il y a des...

1 Me HÉLÈNE SICARD :

2 Oui, oui. Mais je vise deux mille quatorze (2014)
3 dans mes questions.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Deux mille treize (2013) c'est passé.

6 Me HÉLÈNE SICARD :

7 Deux mille treize (2013) est terminée, ça, je suis
8 d'accord avec vous.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 O.K.

11 R. Je reprends. Pour deux mille quatorze (2014), donc,
12 essentiellement deux éléments de réponse.

13 Premièrement, transport non disponible pour pouvoir
14 écouler des quantités de surplus importantes sur
15 les réseaux voisins. Et, deuxième élément de
16 réponse, prix qui sont encore plutôt déprimés,
17 dépressifs, très bas, des prix très bas qui font en
18 sorte que la stratégie de disposer des surplus à
19 travers toute la flexibilité qu'offre l'énergie
20 patrimoniale demeure la meilleure stratégie.

21 (15 h 00)

22 Me HÉLÈNE SICARD :

23 Q. **[329]** Je vous amène maintenant à B-0076, HQD-1,
24 Document 4.2, à la page 5, on y était tout à
25 l'heure. Pour deux mille quatorze (2014), vous nous

1 indiquez que les besoins visés par le plan sont de
2 cent quatre-vingt-trois point six térawattheures
3 (183,6 TWh). C'est toujours, le chiffre est
4 toujours bon? On a le même chiffre dans le dossier
5 des approvisionnements?

6 Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

7 R. Pouvez-vous me rappeler la pièce, Maître Sicard?

8 Q. **[330]** HQD-1, Document 4.2, page 5, c'est la pièce
9 B-0076.

10 R. Merci. Pouvez-vous répéter la question, s'il vous
11 plaît?

12 Q. **[331]** Vous avez un chiffre, là, qui apparaît. C'est
13 le premier chiffre dans le coin à gauche, en
14 dessous de deux mille quatorze (2014). « Besoins
15 visés par le plan : cent quatre-vingt-trois point
16 six térawattheures (183,6 TWh) ». Ce chiffre est
17 toujours le bon chiffre? Il n'y a pas de gros... de
18 gros changements, là, qui sont survenus à la
19 dernière minute?

20 M. HANI ZAYAT :

21 R. Pas en date d'aujourd'hui.

22 Q. **[332]** Comme nos... Les alumineries l'année dernière
23 en janvier. Là c'est pas dans les cartes, là, ça.
24 On est à cent quatre-vingt-trois point six (183,6).

25 R. Juste revenir, les alumineries l'année dernière

1 c'est pas un risque qui s'est matérialisé dans la
2 demande de deux mille treize (2013). C'est quand on
3 regarde...

4 Q. **[333]** Janvier.

5 R. ... la fenêtre en avant, donc on a pris la nouvelle
6 en janvier.

7 Q. **[334]** O.K.

8 R. Mais c'était pas des quantités qui ont diminué en
9 janvier deux mille treize (2013). Il n'y a pas
10 d'aluminerie qui a fermé en janvier deux mille
11 treize (2013). Ou si c'est le cas, tu... Mais par
12 contre, c'est des projets qui étaient prévus en
13 deux mille seize (2016), deux mille dix-sept
14 (2017), deux mille dix-huit (2018), qui ont été
15 complètement évacués de la planification. Je veux
16 juste, quand vous me posez la question : est-ce que
17 le chiffre de deux mille quatorze (2014) est encore
18 bon? Oui, il est encore bon. Et s'il y a une... si
19 je devais faire un parallèle avec la situation de
20 l'année dernière, c'est probablement le chiffre de
21 deux mille dix-sept (2017), deux mille dix-huit
22 (2018) qui changerait et non pas nécessairement
23 celui de deux mille quatorze (2014).

24 Q. **[335]** O.K. Maintenant j'aimerais vérifier avec vous
25 le volume total de tous les approvisionnements

1 engagés et disponibles pour l'année deux mille
2 quatorze (2014), avant les moyens de gestion des
3 surplus. Alors nous avons le bloc patrimonial pour
4 cent soixante-dix-huit point neuf (178,9), correct?
5 C'est le niveau du bloc patrimonial avec transport.
6 Cent soixante-dix-huit point neuf térawattheures
7 (178,9 TWh).

8 R. Oui.

9 Q. **[336]** O.K. Nous avons quatre point trois
10 térawattheures (4,3 TWh) de TCE.

11 R. TCE est suspendu.

12 Q. **[337]** Oui, mais si...

13 R. Il y a une cause devant la Régie et il y a eu une
14 décision de la Régie là-dessus, donc...

15 Q. **[338]** Mais la suspension est un de vos moyens de
16 gestion. Je cherche les approvisionnements avant
17 moyens de gestion.

18 R. Bien, TCE est un moyen de gestion quand on regarde,
19 mettons si je me place aujourd'hui puis je regarde
20 deux mille quinze (2015), peut-être qu'encore TCE
21 est un moyen de gestion pour deux mille quinze
22 (2015). Mais pour deux mille quatorze (2014), ce
23 n'est plus un moyen de gestion - c'est en arrière
24 de nous - le signal a été donné à TCE qu'il y
25 avait... On ne souhaitait pas repartir la centrale.

1 Q. **[339]** O.K.

2 R. La Régie a déjà statué là-dessus, donc c'est...

3 Q. **[340]** Je vais vous poser la...

4 R. Ce n'est plus un moyen de gestion.

5 Q. **[341]** Je vais vous poser la question autrement,
6 monsieur Zayat. TCE, s'il était en opération, votre
7 contrat, s'il n'avait été suspendu, représenterait
8 quatre point trois térawattheures (4,3 TWh)?

9 R. Oui.

10 Q. **[342]** Merci. Maintenant, les contrats de base et
11 cyclable avec Hydro-Québec représentent un total de
12 cinq point trois térawattheures (5,3 TWh)?

13 R. Non, non, le contrat de base.

14 Q. **[343]** De base et cyclable.

15 R. Le contrat de base. Le contrat de cyclable n'est
16 pas... on n'a pas de raison de prendre pour
17 hypothèse qu'il va fonctionner huit mille sept cent
18 soixante heures (8760 h) par année. Donc, le
19 potentiel que vous mentionnez est un potentiel si
20 le contrat de cyclable tourne huit mille sept cent
21 soixante heures (8760 h). Ce qui n'est pas le cas,
22 parce qu'il n'y a pas de besoins.

23 Q. **[344]** O.K. Alors je vais reformuler ma question. À
24 pleine utilisation, ces sources... cette source
25 d'approvisionnement vous rapporterait-elle cinq

1 point trois térawattheures (5,3 TWh)?

2 R. En pleine utilisation, s'il y avait un besoin pour
3 justifier l'utilisation du cyclable toutes les
4 heures de l'année, oui, ça donnerait ça.

5 Q. **[345]** O.K. Et nous avons ensuite la liste du reste
6 des approvisionnements qui sont tous ces décrets du
7 gouvernement. Et ces décrets totalisent combien?

8 R. Bien, je... nous ce qu'on prétend c'est quand on
9 regarde le bilan, on regarde les approvisionnements
10 non patrimoniaux qui sont prévus en deux mille
11 quatorze (2014).

12 Q. **[346]** Quatorze (14), oui.

13 R. Puis il y en a pour douze point un térawattheures
14 (12,1 TWh). Et ça, ça exclut évidemment TransCanada
15 Énergie parce qu'ils sont fermés. Mais ça inclut
16 l'utilisation cyclable allant juste au bon niveau
17 pour répondre aux besoins. Donc, ni trop ni pas
18 assez.

19 (15 h 06)

20 Q. **[347]** Je vais vous amener à HQD-5, Document 1, page
21 12. Vous indiquez aux lignes 3 à 5 :

22 Compte tenu de l'ensemble des contrats
23 de long terme et des besoins du
24 Distributeur, ce dernier fait face à
25 des surplus énergétiques de 13,4 TWh

1 avant le déploiement des moyens de
2 gestion.

3 R. Visiblement, on avait déjà fait l'addition.

4 Q. **[348]** O.K. Maintenant, écoutez, moi, j'arrive à, en
5 considérant les chiffres que vous m'avez donnés en
6 réponse à la première question, j'arrive à un total
7 de cent quatre-vingt-dix-sept point trois (197,3).
8 Et donc j'arriverais à treize point sept (13,7).
9 Cent quatre-vingt-dix-sept (197) moins le cent
10 quatre-vingt-trois point six (183,6) dont nous
11 avons besoin. Est-ce que vous voyez où j'aurais pu
12 échapper suite aux questions auxquelles vous avez
13 répondu point trois térawattheures (,3 TWh)...

14 Me ÉRIC FRASER :

15 Madame la Présidente, ça n'a pas d'allure cette
16 question-là. Ma consoeur...

17 Me HÉLÈNE SICARD :

18 Il m'a confirmé...

19 Me ÉRIC FRASER :

20 ... a établi une série de chiffres qui sont au
21 dossier et, après ça, elle demande à mon témoin où
22 a-t-elle fait une erreur puisque, dans son
23 addition, elle n'arrive pas au même chiffre que
24 notre preuve. Vous comprenez que le témoin ne peut
25 pas déterminer, il ne peut pas dire où elle a fait

1 une erreur. Il y a comme une... Je ne peux pas
2 laisser mon témoin répondre là-dessus. Il y a une
3 arithmétique qui est faite par maître Sicard ou ses
4 clients, et ils feront la démonstration de leur
5 arithmétique à la lumière de l'ensemble de la
6 preuve. Mais là, je ne peux pas laisser mon témoin
7 répondre là-dessus.

8 Me HÉLÈNE SICARD :

9 Je vais lui poser la question autrement. Je vais
10 poser la question au témoin autrement.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Ou bien vous déposez demain matin votre calcul et
13 ils pourront réagir au calcul par écrit. Ça leur
14 serait certainement plus simple pour eux
15 d'identifier là où il y a une différence.

16 Me HÉLÈNE SICARD :

17 Bien, peut-être qu'en posant la question suite aux
18 réponses qui ont été données, je vais retracer.

19 Q. **[349]** Pour ce qui est du contrat de base et
20 cyclable, comme... je vous ai dit tout à l'heure
21 que, à pleine utilisation, il avait cinq point
22 trois (5,3) comme approvisionnement engagé. Est-ce
23 que vous avez utilisé cinq point trois (5,3) comme
24 approvisionnement engagé à pleine utilisation quand
25 vous calculez les approvisionnements ou si vous

1 avez utilisé un montant moindre pour les contrats
2 de base et cyclables?

3 M. STÉPHANE DUFRESNE :

4 R. Tantôt, on avait le bilan devant nous, le bilan en
5 énergie. Vous avez vu qu'il y avait cyclable deux
6 cents gigawattheures (200 GWh)?

7 Q. **[350]** Oui.

8 R. Bon. Prenez le deux térawattheures (2 TWh) qui est
9 là, ajoutez-y le deux cents gigawattheures
10 (200 GWh) plus le trois point un (3,1), ça fait
11 cinq point trois (5,3).

12 Q. **[351]** Donc on a le même chiffre?

13 R. Bien oui.

14 Q. **[352]** Alors, je vais demander à mon analyste de
15 préparer la liste des chiffres pour vous les
16 soumettre pour retracer pourquoi on arrive à un
17 chiffre différent. Je vous remercie.

18 Alors, à la page... HQD-5, Document 1,
19 Annexe A, page 23. Vous indiquez dans le bas de la
20 page complètement, deux mille quatorze (2014),
21 total, quatre-vingt-dix-neuf point trois dollars
22 par gigawattheure (99,3 \$/GWh), donc quatre-vingt-
23 dix-neuf point trois millions de dollars par
24 térawattheure (99,3 M\$/TWh), pour le coût moyen des
25 approvisionnement postpatrimoniaux pour l'année

1 deux mille quatorze (2014). C'est bien ça?

2 R. Moi, je vois quatre-vingt-dix-neuf point trois
3 dollars du mégawattheure (99,3 \$/MWh).

4 Q. **[353]** Oui, mais en térawattheure, ça serait quatre-
5 vingt-dix-neuf point trois millions (99,3 M\$), non?

6 R. C'est quatre-vingt-dix-neuf point trois dollars du
7 mégawattheure (99,3 \$/MWh).

8 Q. **[354]** Oui. Mais si je le mets en térawattheures,
9 est-ce que ça fait quatre-vingt-dix-neuf point
10 trois millions (99,3 M\$) en térawattheures, si je
11 multiplie?

12 R. C'est douze térawattheures (12 TWh) pour un point
13 deux milliard (1,2 GM\$).

14 Q. **[355]** HQD-5, Document 1, Annexe A, page 23. Vous
15 nous dites que, pour l'année deux mille quatorze
16 (2014), le coût des approvisionnements
17 postpatrimoniaux, c'est quatre-vingt-dix-neuf point
18 trois dollars par gigawattheure (99,3 \$/GWh). Je
19 suis d'accord avec vous. Maintenant, si je mets
20 ça...

21 M. HANI ZAYAT :

22 R. Non, non. Non, non. On recommence. Le tableau
23 indique quatre-vingt-dix-neuf point trois dollars
24 par mégawattheure (99,3 \$/MWh). Si vous voulez
25 transformer ça en dollar du térawattheure, on

1 multiplie ça par million. J'imagine que l'objectif
2 n'est pas juste de changer d'unité de mesure.

3 Q. [356] Non, non, je veux comprendre ce que ça donne
4 en térawattheures, le prix.

5 R. Multipliez par un million.

6 Q. [357] Donc, ça donne quatre-vingt-dix-neuf point
7 trois millions (99,3 M\$). C'est ce que je disais.
8 Parfait. Et maintenant, ce coût, est-ce qu'il
9 inclut les montants ou l'entente, ce qui est payé à
10 TCE?

11 (15 H 30)

12 R. Si vous regardez la deuxième ligne du même tableau,
13 il y a une belle bande noire...

14 Q. [358] Oui mais c'est pour ça que je demande.

15 R. Mais ça veut dire que les chiffres sont là. Ce
16 n'est pas zéro puis c'est inclus dans le total.

17 Q. [359] Donc, il est inclus dans le total.

18 R. Tout à fait.

19 Q. [360] O.K. Et ce n'est pas zéro qui est en-dessous
20 de la bande noire?

21 R. Non.

22 Q. [361] Merci.

23 Me ÉRIC FRASER :

24 Pour les fins des notes sténographiques et pour un
25 éclairage, là, il ne faut pas oublier qu'il y a

1 trois colonnes pour deux mille quatorze (2014), en
2 fait pour les trois années pertinentes au dossier
3 tarifaire, il y a une colonne qui établit le nombre
4 de térawattheures, de postpatrimonial, il y a le
5 coût total. Donc, si à quelque part dans les
6 questions de ma consœur on cherchait le coût
7 total, il est là, et il y a ce coût total qui est
8 exprimé en dollars par mégawattheure. Donc, le
9 tableau qui se retrouve à la page 23, là, de HQD-5,
10 Document 1, exprime ces trois valeurs-là, l'une à
11 la suite de l'autre.

12 Me HÉLÈNE SICARD :

13 Q. [362] O.K. Mais ici... O.K. Je continue dans ce
14 tableau puis je vais vous ramener à où j'étais tout
15 à l'heure qui était... On a ici, là, douze point un
16 térawattheures (12,1 TWh) et je comprends que ça
17 c'est l'énergie postpatrimoniale inutilisée. Mais
18 tout à l'heure, nous avons parlé, vous et moi, de
19 treize point quatre (13,4 TWh) où vous nous avez
20 dit, là, vous avez bien fait le calcul. Alors je
21 voudrais que vous m'expliquiez, je vais vous
22 redonner la page, là. Alors c'était HQD-5, Document
23 1, page 12, compte tenu des surplus énergétiques de
24 treize point quatre térawattheures (13,4 TWh) avant
25 déploiement des moyens de gestion puis ici j'ai

1 douze point un (12,1 TWh). Pouvez-vous m'expliquer
2 la différence entre les deux?

3 R. Je vais m'essayer. Ça c'est ici, ce sont...

4 Q. [363] Je vous pose la question bien naïvement, là.
5 Comprenez ça Monsieur Zayat.

6 R. Bien je vous le dis, le tableau qui est là ce sont
7 les approvisionnements postpatrimoniaux. Donc, il
8 n'y a pas de notion de surplus là-dedans. Ce sont,
9 la liste, c'est la liste de nos contrats qui
10 totalisent douze point un térawattheures (12,1 TWh)
11 et qui tiennent compte du fait que TCÉ est fermé,
12 que le contrat de base est à trois point un (3,1)
13 et que le contrat cyclable est à point deux (0,2).
14 Donc, c'est l'ensemble de nos approvisionnements
15 pour répondre à la demande de deux mille quatorze
16 (2014). Ça n'est pas comparable à la question des
17 surplus. Ce qu'on voyait tout à l'heure, c'était
18 des térawattheures en surplus. Donc, quand on
19 prenait l'ensemble de nos... l'ensemble des
20 contrats incluant le patrimonial, on y enlevait la
21 demande, il restait un solde de treize point quatre
22 térawattheures (13,4 TWh) de surplus.

23 Q. [364] Au-delà de ce douze point un (12,1 TWh)?

24 R. Incluant ce douze point un (12,1 TWh).

25 Q. [365] Je m'excuse, là, c'est peut-être l'heure mais

1 là je ne vous suis plus. Si ça inclut le douze
2 point un (12,1 TWh), parce que si ça inclut le
3 douze point un (12,1 TWh), bien, je ...

4 L'économiste en moi qui n'existe pas me dirait que
5 je ferais treize point quatre (13,4) moins douze
6 point un (12,1), puis je...

7 R. Je vous proposerais de transformer l'exercice.

8 Pouvez-vous poser votre question autre qu'une
9 vérification arithmétique parce que je pense que
10 l'ensemble des éléments sont en preuve.

11 Q. [366] Bien, j'essaie de comprendre et de concilier
12 ce douze point un (12,1) avec le treize point
13 quatre (13,4) que j'ai ici.

14 R. Je suis tenté de dire « aucun rapport ». Le treize
15 point quatre (13,4), ce sont les surplus. Donc
16 quand on prend la demande moins l'ensemble des
17 approvisionnements, il reste des surplus de treize
18 point quatre (13,4). Ici, on « focusse » uniquement
19 sur les approvisionnements postpatrimoniaux, la
20 liste des contrats, quand on liste l'ensemble de
21 ces contrats-là, c'est un total de douze point un
22 (12,1). Je conçois que les deux chiffres sont assez
23 proches mais à la base, il n'y a pas de lien entre
24 les deux.

25 Q. [367] Et dans les contrats postpatrimoniaux, il y a

1 de l'énergie que je vais utiliser et il y en a que
2 je ne vais pas utiliser puis qui va se retrouver
3 dans le treize point quatre (13,4)? Est-ce que
4 c'est ça?

5 (15 h 17)

6 M. STÉPHANE DUFRESNE :

7 R. O.K. Je vais essayer de simplifier. Si vous preniez
8 le tableau, HQD-5, Document 1, la page 23.

9 Q. **[368]** Oui.

10 R. On a douze point un (12,1).

11 Q. **[369]** Oui.

12 R. Si on remplissait les cases blanches, si on mettait
13 TransCanada quatre point trois (4,3), le cyclable,
14 le deux térawattheures additionnels, on refaisait
15 la somme de ça, on aurait un nouveau chiffre. Si à
16 ça je soustrayais la demande, le fameux cent
17 quatre-vingt...

18 Q. **[370]** Cent quatre-vingt-trois point six (183,6).

19 R. On arriverait à treize point quatre (13,4).

20 Q. **[371]** O.K. Merci. J'ai compris. Avez-vous fait le
21 calcul dans le présent dossier de l'incidence
22 tarifaire des surplus d'approvisionnement pour
23 l'année deux mille quatorze (2014) avant moyens de
24 gestion et après moyens de gestion pour comparer le
25 coût. Je vous vois qui faites, non?

1 M. STÉPHANE DUFRESNE :

2 J'ai un tique!

3 Me HÉLÈNE SICARD :

4 Vous avez un tique, c'est pas non. O.K.

5 M. HANI ZAYAT :

6 R. Je pense que ce qu'il y a dans le dossier tarifaire
7 c'est l'ensemble de nos coûts d'approvisionnement
8 une fois qu'on a tenu compte de l'ensemble des
9 moyens de gestion, comment on... C'est la seule
10 question pertinente quant à moi, c'est comment on
11 compte approvisionner les besoins de notre
12 clientèle avec les moyens dont on dispose. Et c'est
13 ce qui est inclus dans notre demande tarifaire pour
14 l'année deux mille quatorze (2014), c'est quels
15 sont les moyens dont on dispose pour approvisionner
16 les besoins du Québec et qui tiennent compte à la
17 fois de la prévision de la demande, des contrats
18 qui sont en place et des moyens de gestion qu'on a
19 à notre disposition pour faire ça. Et l'impact
20 tarifaire de l'ensemble de ces moyens-là est inclus
21 dans notre dossier et inclus dans l'augmentation
22 tarifaire qui est proposée et qu'on débat ici.

23 Q. **[372]** Est-ce qu'il serait très compliqué pour vous
24 de nous donner, nous fournir l'incidence tarifaire
25 des surplus d'approvisionnement avant et après

1 déploiement des moyens de gestion.

2 Me ÉRIC FRASER :

3 Ce n'est pas pertinent.

4 Me HÉLÈNE SICARD :

5 Ce que nous coûtent les surplus, Madame la
6 Présidente, avec respect, je pense que c'est
7 pertinent.

8 Me ÉRIC FRASER :

9 Bien, ce que nous coûtent, premièrement, il
10 faudrait définir « surplus ». Ensuite de ça, ce qui
11 est pertinent c'est le coût de service, c'est
12 combien nous coûtent les approvisionnements,
13 combien nous coûtent les moyens de gestion et puis
14 ça c'est, dans le dossier, c'est complet, je ne
15 vois pas pourquoi on devrait faire un nouvel
16 exercice pour présenter ces informations-là sous un
17 nouvel angle alors qu'il est, que cette
18 information-là est présentée de manière très, très
19 claire. Les coûts d'approvisionnement sont clairs,
20 l'ensemble des approvisionnements et l'ensemble des
21 moyens de gestion. Il n'y a pas de pertinence à
22 essayer de faire une espèce de division qui va être
23 théorique

24 Me HÉLÈNE SICARD :

25 Mais...

1 Me ÉRIC FRASER :

2 Et à partir du moment où ce n'est pas pertinent, je
3 ne crois pas que... Je vous demanderais
4 d'accueillir l'objection sur la question et
5 l'engagement.

6 Me HÉLÈNE SICARD :

7 Écoutez, je vous soumetts qu'il est pertinent pour
8 tout le monde de savoir que nous coûtent les
9 surplus avant moyens de gestion, qu'est-ce qu'ils
10 nous coûtent après moyens de gestion, pour voir où
11 on s'en va dans un contexte où on va utiliser une
12 portion importante de l'électricité patrimoniale
13 qui était un actif qui appartenait aux Québécois,
14 de façon à répondre à des politiques
15 gouvernementales.

16 Il y a une gestion des approvisionnements
17 légèrement différente de ce qu'on avait peut-être
18 planifié il y a dix (10) ans. On est dans un
19 contexte maintenant où les surplus ont pris une
20 ampleur incroyable et, d'année en année, dans
21 chaque dossier tarifaire, ça va nous suivre.

22 Maintenant, de connaître les coûts avant et
23 après déploiement de moyens de gestion va vous
24 permettre, possiblement, et va permettre aux
25 intervenants de peut-être faire des recommandations

1 plus pertinentes quant à ces moyens de gestion et
2 de voir d'une année à l'autre où on s'en va et de
3 quelle façon les chiffres évoluent et essayer de
4 trouver une solution pour ne pas mettre de côté
5 l'électricité patrimoniale qui est quand même ce
6 qui nous coûte le moins cher à utiliser.

7 Alors je vous soumetts que l'exercice n'est
8 pas, les chiffres sont là, il est mieux que ces
9 chiffres viennent du Distributeur et qu'il nous
10 fasse même ce suivi par après, d'année après année,
11 qu'on sache où on en est avec ça. Ce n'est pas un
12 exercice très compliqué à faire. Je ne suis pas
13 économiste, je ne suis pas mathématicienne, vous
14 l'avez vu, mais je comprends par contre, à partir
15 des chiffres que nous avons et dont ils disposent,
16 et ça leur permettra, entre autres, il y a des
17 portions qui sont caviardées, alors on ne demande
18 pas le détail, on demande le final. Combien ça nous
19 coûte avant moyens de gestion, combien ça nous
20 coûte après.

21 (15 h 22)

22 Me ÉRIC FRASER :

23 Je pense que ma consœur a fait la démonstration
24 qu'elle a besoin de ces chiffres-là pour d'autres
25 choses que le dossier tarifaire puisqu'elle a dit

1 et réaffirmé que toutes les informations étaient au
2 dossier tarifaire pour fins de fixation des tarifs.

3 Tout ça...

4 Me HÉLÈNE SICARD :

5 C'est pas ça que j'ai dit.

6 Me ÉRIC FRASER :

7 Tout ce qu'on nous demande, c'est de sortir un
8 chiffre qui n'est pas pertinent pour ensuite
9 probablement les aider à faire leur preuve
10 puisqu'une de leurs preuves c'est d'exclure du coût
11 de service les approvisionnements qui découlent de
12 décrets et ce n'est pas à nous de faire leur
13 preuve.

14 Nos coûts d'approvisionnement sont
15 clairement exprimés et c'est carrément non
16 pertinent et c'est pour faire, arriver avec une
17 figure pour les fins de leur démonstration mais
18 qu'ils fassent leur preuve. Il n'appartient pas au
19 distributeur à faire leur preuve sur les coûts
20 qu'ils veulent retirer du coût de service sur la
21 base de l'application de la loi et des règlements
22 sur la détermination des blocs. C'est clairement ça
23 qu'ils veulent faire, ils veulent nous faire sortir
24 une preuve pour...

25

1 Me HÉLÈNE SICARD :

2 Bon...

3 Me ÉRIC FRASER :

4 ... faire avancer cet argument-là. Or, l'exercice
5 auquel on s'astreint présentement c'est de fixer
6 les tarifs pour l'année deux mille quatorze (2014)
7 et je vous resoumets, et c'est mon, je crois
8 l'argument le plus pertinent, c'est que tous les
9 coûts sont là pour fixer les tarifs et il n'y a pas
10 de raison de répartir les coûts des derniers
11 contrats par opposition aux premiers contrats.

12 Me HÉLÈNE SICARD :

13 Bon, d'abord je ne cherche pas les coûts des
14 premiers par rapport aux derniers contrats. Ce que
15 je demande, c'est les coûts avant et après gestion
16 des approvisionnements. C'est quelque chose de
17 simple. Le Distributeur me donne l'impression, est-
18 ce qu'il a peur que le public sache c'est quoi ces
19 coûts-là? C'est une information qui est extrêmement
20 pertinente au dossier tarifaire. Son seul argument
21 c'est que ce n'est pas pertinent. Moi, je vous
22 soumets qu'il y a un suivi à faire sur ces coûts-là
23 avant et après les moyens de gestion.

24 D'abord, on va voir ce qu'on sauve vraiment
25 en faisant de la gestion et on va pouvoir décider

1 de recommandations à vous faire, vous, de
2 recommandations à faire au Distributeur, pour
3 améliorer cette gestion-là. Et si on n'a pas les
4 coûts avant et si on n'a pas les coûts après les
5 moyens de gestion, on n'arrive pas à le faire de
6 façon intelligente dans le sens où je peux les
7 présumer les coûts mais c'est le Distributeur qui
8 les a les coûts et qui les connaît. Alors le
9 meilleur pour fournir à la Régie cette information-
10 là, c'est le Distributeur, ce n'est pas moi. Ou ce
11 n'est pas UC.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Écoutez, je vois l'heure qu'il est rendu. On va
14 prendre sous réserve cette objection. On va avoir
15 le temps d'y réfléchir et on vous revient demain
16 matin avec une décision à cet effet-là. Donc cela
17 va terminer l'audience aujourd'hui. On va donc
18 reprendre le contre-interrogatoire avec le panel
19 numéro 3 demain matin à compter de neuf heures
20 (9 h 00). Alors bonne soirée.

21 Me HÉLÈNE SICARD :

22 Merci.

23

24 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

Nous, soussignés, JEAN LAROSE et CLAUDE MORIN, sténographes officiels dûment autorisés à pratiquer avec la méthode sténotypie et sténomasque certifions sous notre serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de la preuve en cette cause, le tout conformément à la Loi;

Et nous avons signé :

JEAN LAROSE
Sténographe officiel

CLAUDE MORIN
Sténographe officiel